



**HAL**  
open science

## Contribution à l'histoire du gymnase d'Érétrie : un nouveau décret pour un gymnasiarque du début du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C.

Delphine Ackermann, Guy Ackermann

### ► To cite this version:

Delphine Ackermann, Guy Ackermann. Contribution à l'histoire du gymnase d'Érétrie : un nouveau décret pour un gymnasiarque du début du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C.. *Revue des études anciennes*, 2021, 123 (2), p. 411-470. hal-03556276

**HAL Id: hal-03556276**

**<https://hal.science/hal-03556276v1>**

Submitted on 20 Jan 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright



# REVUE DES ETUDES ANCIENNES

TOME 123  
2021 - N°2

UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

# CONTRIBUTION À L'HISTOIRE DU GYMNASÉ D'ÉRÉTRIE : UN NOUVEAU DÉCRET POUR UN GYMNASIARQUE DU DÉBUT DU III<sup>e</sup> SIÈCLE AV. J.-C.\*

Delphine ACKERMANN\*\*, Guy ACKERMANN\*\*\*

*Résumé.* – Des fouilles récentes conduites par l'École suisse d'archéologie en Grèce dans le gymnase d'Érétrie sur l'île d'Eubée ont précisé le plan et la chronologie de cet établissement public, édifié au début de l'époque hellénistique pour servir à l'éducation athlétique, militaire et intellectuelle des jeunes Érétriens. Une nouvelle inscription mise au jour en 2017 permet de lever le voile sur quelques aspects méconnus de la vie de cette institution. Érigée en l'honneur d'un gymnasiarque au début du III<sup>e</sup> siècle, elle vient éclairer les premiers temps de l'activité au sein du complexe gymnique, notamment lors de la fête de fin d'année du gymnase, et permet de mieux saisir la répartition des différentes classes d'âge entre les deux établissements gymniques de la ville d'Érétrie, à savoir le gymnase et la palestre Sud. Elle est surtout la plus ancienne du monde grec à honorer un gymnasiarque, et plus généralement, l'un des premiers documents épigraphiques sur cette magistrature.

*Abstract.* – Recent excavations conducted by the Swiss School of Archaeology in Greece in the gymnasium of Eretria on the island of Euboea have clarified the layout and chronology of this public institution, built in the early Hellenistic period to provide athletic, military and intellectual education for young Eretrians. A new inscription uncovered in 2017 sheds light on some little-known aspects of the life of this institution. Erected in honour of a gymnasiarch at the beginning of the 2nd century, it sheds light on the first years of activity within the gymnasium complex, particularly during the gymnasium's end-of-year festival and allows us to better understand the distribution of the different age groups between the two gymnasium establishments of the city of Eretria, namely the gymnasium and the southern palaestra. Above all, it is the earliest inscription in the Greek world to honour a gymnasiarch, and more generally, one of the first epigraphic documents on this magistracy.

*Mots-clés.* – gymnase, palestre, stade, gymnasiarchie, Érétrie, décret honorifique, *Hermaia*, *Hèrakleia*, classes d'âge, *paides*, éphebes, *néaniskoi*, *néôtéroï*, *ageneioi*.

*Keywords.* – gymnasium, palaestra, stadium, gymnasiarchy, Eretria, honorary decree, *Hermaia*, *Herakleia*, age groups, *paides*, epehebes, *neaniskoi*, *neoterói*, *ageneioi*.

---

\* La découverte de l'inscription présentée dans cette étude n'aurait pas été possible sans une équipe de fouille que nous tenons à remercier, notamment Ch. Chezeaux, son inventrice, mais aussi R. Tettamanti, L. Pop, S. Paudex et J. André. Notre reconnaissance s'adresse également à l'École suisse d'archéologie en Grèce (ESAG), en particulier à P. Ducrey, K. Reber, T. Krapf et Th. Theurillat, ainsi qu'à la XI<sup>e</sup> Éphorie des Antiquités d'Eubée pour leur constant soutien. D. Ackermann remercie D. Knoepfler pour ses précieuses remarques sur une première version de cet article, qui lui ont permis d'éviter bien des écueils et d'améliorer considérablement l'édition de l'inscription. Sa gratitude va également à P. Fröhlich, pour sa relecture attentive et ses commentaires éclairants. Les premiers résultats de cette étude ont été présentés par elle le 31 janvier 2020 aux « Rencontres épigraphiques suisses » à Berne puis à une journée d'étude sur les gymnases grecs à Poitiers le 7 mai 2021 ; que les auditeurs de ces journées soient remerciés pour leurs interventions stimulantes, et en particulier A. S. Chankowski. Sauf mention contraire, les dates s'entendent avant J.-C. Les dates des inscriptions parues dans *I. Priene*<sup>2</sup> sont celles corrigées par P. FRÖHLICH, « Un nouveau corpus des inscriptions de Priène et la chronologie des décrets de la cité », *REA* 118, 2016, p. 553-572.

\*\* Université de Poitiers, laboratoire HeRMA ; delphine.ackermann@univ-poitiers.fr

\*\*\* École française d'Athènes ; guy.ackermann@efa.gr

« Il ne faut jamais désespérer face à une pierre inscrite, si fragmentaire soit-elle. »  
Denis Knoepfler<sup>1</sup>

Des fouilles récentes conduites par l'École suisse d'archéologie en Grèce (ci-après ESAG) au gymnase d'Érétrie ont permis de préciser le plan et la chronologie du complexe architectural et mis au jour une nouvelle inscription qui, malgré son état très fragmentaire, permet de lever le voile sur quelques aspects méconnus de la vie de cet établissement public. Érigée en l'honneur d'un gymnasiarque au début du III<sup>e</sup> siècle, elle est l'une des plus anciennes inscriptions concernant le gymnase d'Érétrie découverte à ce jour ; elle vient éclairer les premiers temps de l'activité au sein du complexe gymnique, période encore pratiquement inconnue puisque la très grande majorité des documents épigraphiques relatifs au gymnase d'Érétrie date, comme pour bien d'autres établissements de ce type, de la basse époque hellénistique. Elle est surtout la plus ancienne du monde grec à honorer un gymnasiarque, et plus généralement, l'un des premiers documents épigraphiques sur cette magistrature.

Deux ans après la dernière campagne de fouilles menée en 2019, cet article est l'occasion de dresser un bilan de nos connaissances sur le gymnase d'Érétrie, en particulier sur sa palestre à deux cours, mais aussi sur les trois pistes de course qui la bordaient. L'étude de la nouvelle inscription, qui constitue le cœur de cette étude, s'articule comme suit : après la présentation du contexte de découverte de ses six fragments et la description de son support, l'analyse de l'agencement du texte, des caractéristiques de l'écriture, de la langue et du formulaire permettent d'en établir la datation au début du III<sup>e</sup> siècle. Malgré son état très lacunaire, la reconstitution d'un *stoichédon* à 26 files, certes hypothétique, permet néanmoins de saisir la teneur du texte et de proposer des restitutions significatives, qui conduisent à des réflexions plus générales sur l'histoire du gymnase d'Érétrie, présentées sous la forme de trois synthèses conclusives sur la gymnasiarchie au début de l'époque hellénistique, la fête de fin d'année du gymnase et la répartition des différentes classes d'âge entre le gymnase et la palestre Sud, autre établissement gymnique de la ville d'Érétrie<sup>2</sup>.

---

1. D. KNOEPFLER, « Débris d'évergésie au gymnase d'Érétrie » dans O. CURTY éd., *L'huile et l'argent. Gymnasiarchie et évergétisme dans la Grèce hellénistique*, Fribourg 2009, p. 206, à propos de la base de Théopompos et d'un bassin dédié par deux bienfaiteurs.

2. Recueils, corpus et études épigraphiques fréquemment cités :  
CURTY : O. CURTY, *Gymnasiarchika : recueil et analyse des inscriptions de l'époque hellénistique en l'honneur des gymnasiarques*, Paris 2015.  
*Décrets érétriens* : D. KNOEPFLER, *Décrets érétriens de proxénie et de citoyenneté (Eretria XI)*, Lausanne 2001.  
*I. Priene*<sup>2</sup> : W. BLÜMEL, R. MERKELBACH, F. RUMSCHEID, *Die Inschriften von Priene*, Bonn 2014, 2 vol.  
OMS : L. ROBERT, *Opera minora selecta : épigraphie et antiquités grecques*, Amsterdam 1969-1990, 7 vol.  
*Souscriptions publiques* : L. MIGEOTTE, *Les souscriptions publiques dans les cités grecques*, Genève-Québec 1992.

## LE GYMNASÉ D'ÉRÉTRIE : BILAN DES FOUILLES RÉCENTES (GUY ACKERMANN)

### LA PALESTRE DU GYMNASÉ

Trois campagnes de fouilles menées par l'ESAG entre 2015 et 2017 ont permis d'achever le dégagement de la palestres du gymnase d'Érétrie, situé au pied de l'acropole (fig. 1), de préciser les différentes étapes de sa construction et d'en affiner la datation (fig. 2)<sup>3</sup>. L'exploration du monument a débuté dès 1895 par une fouille conduite pour le compte de l'American School of Classical Studies at Athens par Rufus B. Richardson, qui n'en dégage que la partie nord-ouest, mais découvre la plupart des inscriptions connues à ce jour<sup>4</sup>. L'établissement entre alors dans la liste des rares gymnases connus par des fouilles et sera par la suite abondamment commenté<sup>5</sup>. Après deux campagnes de nettoyage dans les années 1960<sup>6</sup>, les fouilles reprennent entre 1993 et 1995 sous l'égide de l'ESAG et la direction d'Elena Mango, qui en publie les résultats en 2003 dans une monographie<sup>7</sup>. Plusieurs sondages lui permettent de préciser les différents états de l'édifice et d'en proposer de nouvelles datations. Le secteur accessible à l'exploration est alors limité aux anciennes fouilles américaines. Seule une partie des pièces K et O à l'est du *loutrôn* B-C-D peut être dégagée par E. Mango, qui interprète ces espaces comme un établissement de bain public jouxtant le gymnase. Durant l'hiver 2013-2014, un important nettoyage de surface

3. G. ACKERMANN, R. TETTAMANTI, K. REBER, « Le Gymnase d'Érétrie 2015 », *AK* 59, 2016, p. 85-94 ; G. ACKERMANN, R. TETTAMANTI, A.-L. PRADERVAND, K. REBER, « Le Gymnase d'Érétrie », *AK* 60, 2017, p. 126-134 ; G. ACKERMANN, R. TETTAMANTI, L. POP, K. REBER, « Le Gymnase d'Érétrie », *AK* 61, 2018, p. 124-129. Voir également G. ACKERMANN, K. REBER, « New Research on the Gymnasium of Eretria » dans U. MANIA, M. TRÜMPER éd., *Development of Gymnasia and Graeco-Roman Cityscapes*, Berlin 2018, p. 161-179.

4. A. L. JR. FROTHINGHAM, A. MARQUAND, « Archaeological News », *AJA* 10, 1895, p. 240-241 et 417-420 ; R. B. RICHARDSON, « Sculpture from the Gymnasium at Eretria », *AJA* 11, 1896, p. 165-172 ; *Id.*, « The Gymnasium at Eretria », *AJA* 11, 1896, p. 152-165 ; T. W. HEERMANCE, « Fragment of a Dated Panathenaic Amphora from the Gymnasium at Eretria », *AJA* 11, 1896, p. 331-334.

5. Voir notamment J. DELORME, *Gymnasion. Étude sur les monuments consacrés à l'éducation en Grèce (des origines à l'Empire romain)*, Paris 1960, p. 161-164 ; W. ZSCHIEZSCHMANN, *Wettkampf- und Übungsstätten in Griechenland : II. Palästra – Gymnasion*, Stuttgart 1961, p. 62-63 ; R. GINOUVÈS, *Balaneutikè. Recherches sur le bain dans l'Antiquité grecque*, Paris 1962, p. 129-131 ; S. L. GLASS, *Palaistra and Gymnasium in Greek Architecture*, Ann Arbor 1968, p. 224-230 ; P. AUBERSON, K. SCHEFOLD, *Führer durch Eretria*, Berne 1972, p. 99-104 ; CHR. WACKER, *Das Gymnasion in Olympia. Geschichte und Funktion*, Würzburg 1996, p. 209-210 ; M. HOFFMANN, *Griechische Bäder*, Munich 1999, p. 34 et 124-125 ; A. A. GILL, *Balaneia: A Sourcebook for the Greek Bath from Archaic through the Hellenistic Periods*, Ann Arbor 2004, p. 84-86 ; Fr. E. WINTER, *Studies in Hellenistic Architecture*, Toronto 2006, p. 126 ; B. EMME, *Peristyl und Polis. Entwicklung und Funktionen öffentlicher griechischer Hofanlagen*, Berlin-Boston 2013, p. 147-148 et 329 ; C. TROMBETTI, *Il ginnasio greco. Genesi, topografia e culti dei luoghi della paideia*, Oxford 2013, p. 116-127.

6. K. SCHEFOLD, « Eretria. Untersuchungen im Frühjahr 1964 », *AK* 7, 1964, p. 105 ; *Id.*, « Die Grabungen in Eretria im Herbst 1964 und 1965 », *AK* 9, 1966, p. 115.

7. E. MANGO, *Das Gymnasion (Eretria XIII)*, Gollion 2003. Sur les campagnes de fouilles, voir également *EAD.*, *AK* 37, 1994, p. 100-104 ; *EAD.*, *AK* 38, 1995, p. 120-125 ; *EAD.*, *AK* 39, 1996, p. 117-121. Voir également *EAD.*, « Bankette im hellenistischen Gymnasion » dans D. KAH, P. SCHOLZ éd., *Das hellenistische Gymnasion*, Berlin 2004, p. 273-311.

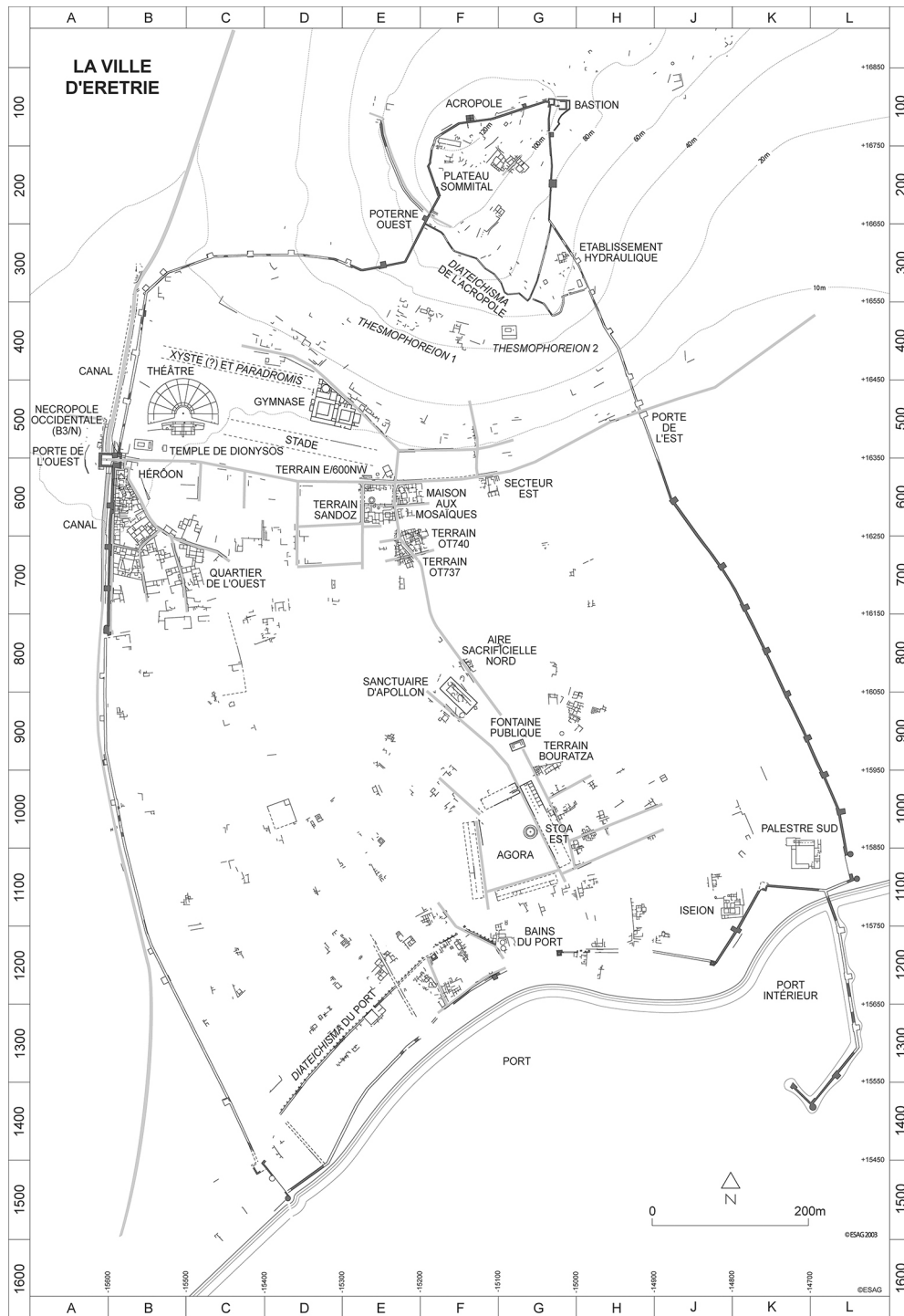


Figure 1 : plan de la ville antique d'Érétrie avec la localisation du gymnase et de la palestre Sud.  
Crédits ESAG – Thierry Theurillat.



conduit par Konstantinos Boukaras pour le compte de l'Éphorie des antiquités d'Eubée a révélé l'existence d'une seconde cour à péristyle (P) à l'est de la première (A)<sup>8</sup>. Dès 2015, la poursuite des fouilles par une équipe de l'ESAG dirigée par Guy Ackermann, Karl Reber et Rocco Tettamanti a confirmé l'unité architecturale et fonctionnelle des deux parties du monument et ainsi permis d'écarter l'hypothèse d'un *balaneion* adjacent au gymnase. La palestre du gymnase d'Érétrie présente en effet la particularité d'être constituée de deux corps de bâtiment, qui s'organisent chacun autour d'une cour à péristyle (A et P), selon un dispositif également attesté dans d'autres cités comme Samos, Rhodes, Nysa ou encore Aï Khanoum, mais avec des cours de dimensions bien plus importantes<sup>9</sup>.

Le mobilier céramique recueilli dans plusieurs sondages sous les niveaux de sol suggère selon E. Mango une construction à la fin du IV<sup>e</sup> siècle<sup>10</sup>. Une nouvelle analyse de ce matériel et de nouveaux sondages dans les fondations permettent aujourd'hui de faire remonter cette datation à la transition entre les époques classique et hellénistique, soit dans les environs des années 330-320. Cette révision chronologique concorde avec une date importante de l'histoire institutionnelle de la cité, à savoir la date de l'adoption de l'éphébie. Cette institution d'origine athénienne apparaît en effet à Érétrie durant les premières années de la période hellénistique<sup>11</sup>, de sorte que l'édification d'un gymnase à la même époque semble répondre à ses besoins.

Au premier abord, l'articulation entre les deux cours suggérait une planification simultanée et une construction contemporaine des deux corps de bâtiment. Des sondages profonds menés dans la cour occidentale (A) et ses galeries entre 2015 et 2016 ont toutefois démontré que cette dernière n'est bordée dans un premier temps que par trois portiques (A1, A2 et A4) et que l'édification de la quatrième galerie (A3) n'intervient qu'une génération plus tard, durant les premières années du III<sup>e</sup> siècle selon le mobilier recueilli dans ses fondations. La céramique mise au jour entre 2016 et 2017 dans les remblais de construction de la cour à péristyle P et de ses galeries (fig. 3) permet de placer leur édification au deuxième quart du III<sup>e</sup> siècle seulement (voir *infra*). La palestre connaît par la suite plusieurs extensions secondaires, en particulier dans la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle. Si la partie orientale de l'édifice est abandonnée dès

---

8. Sur ces fouilles, voir notamment K. BOUKARAS, R. C. ARNDT, G. VOUZARA, « New Discoveries in the Gymnasium at Eretria », *AK* 57, 2014, p. 134-141.

9. Les deux cours à péristyle du gymnase de Rhodes mesurent environ 150 m de côté (M. FILIMONOS, « Ένα νέο γυμνάσιο στη Ρόδο », *AC* 58, 1989, p. 128-156), tandis que la *Ionische Halle* du gymnase de Samos mesure près de 78 m (W. MARTINI, *Samos XVI: Das Gymnasium von Samos*, Bonn 1984, p. 26-36 et 49-52, fig. 36) et les deux palestres de Nysa 70 m de côté (W. HOEPFNER, « Pergamon – Rhodos – Nysa – Athen. Bibliotheken in Gymnasien und anderen Lehr- und Forschungsstätten » dans W. HOEPFNER éd., *Antike Bibliotheken*, Mainz 2002, p. 73-74, fig. 97). La cour 26 du gymnase d'Aï Khanoum mesure 96,5 sur 118,5 m (S. VEUVE, *Fouilles d'Aï Khanoum VI : Le Gymnase*, Paris 1987, p. 33, 103 et 105). À titre de comparaison, la cour A du gymnase d'Érétrie ne mesure que 31 m de côté avec ses portiques et la cour P environ 21 m.

10. E. MANGO, *supra* n. 7, p. 49-55, 129 et 133.

11. Voir *infra* n. 174.

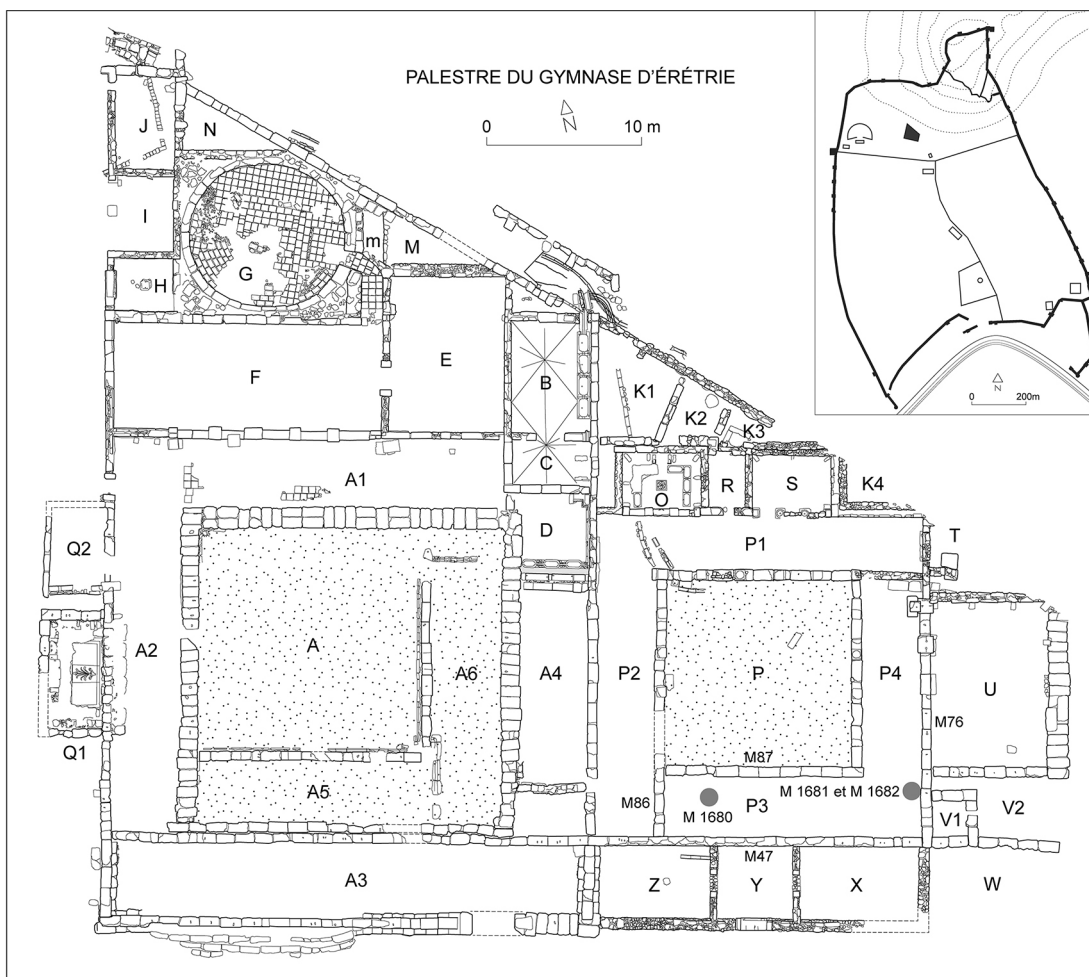


Figure 2 : plan de la palestre du gymnase d'Érétrie avec le lieu de découverte des fragments de l'inscription.  
Crédits ESAG – Th. Theurillat et G. Ackermann.

l'époque augustéenne, la partie occidentale reste en fonction jusque vers la fin du I<sup>er</sup> voire le début du II<sup>e</sup> siècle apr. J.-C. selon les inscriptions et les sculptures qui y ont été mises au jour<sup>12</sup>.

À la fin de son développement architectural, au I<sup>er</sup> siècle (fig. 2), la partie occidentale comprend dans son aile septentrionale un bain froid, le *loutrôn* (B-C-D) avec ses sols en mosaïque et ses différents bassins, et une grande exèdre dotée de bancs (F). De cette salle, on accède par un couloir étroit à une rotonde (G) édifée au II<sup>e</sup> siècle pour abriter un *pyriatèrion*, soit une étuve sèche, à un espace interprété par E. Mango comme une cuisine (m) et à une salle

12. Sur l'abandon des deux parties de la palestre, voir en dernier lieu G. ACKERMANN, K. REBER, *supra* n. 3, p. 169-172.



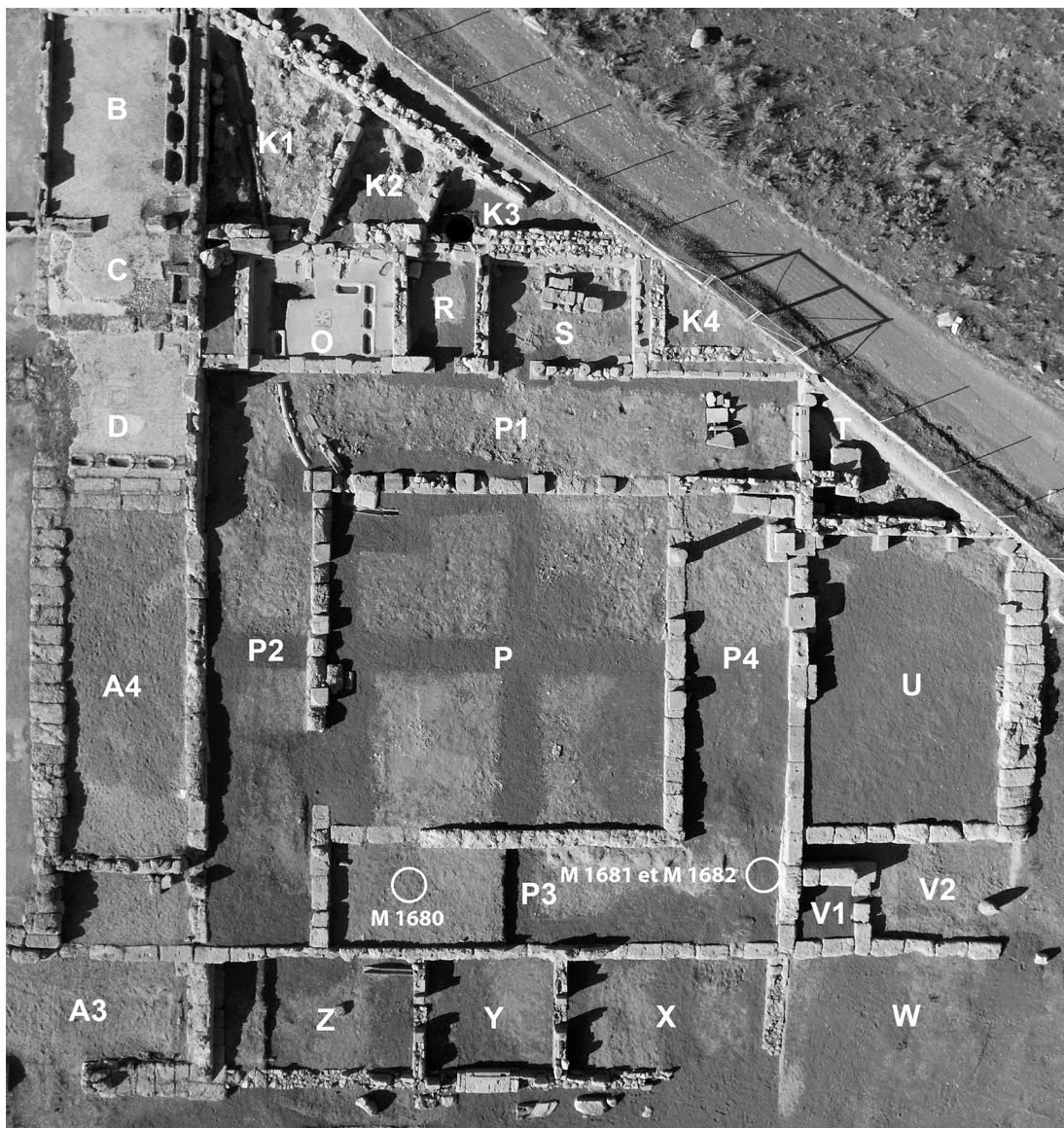


Figure 3 : vue aérienne de la cour orientale (P) du gymnase d'Érétrie avec le lieu de découverte des fragments de l'inscription. Crédits ESAG – Th. Theurillat et G. Ackermann.

de banquet agrandie au I<sup>er</sup> siècle (E)<sup>13</sup>. À partir de la basse époque hellénistique, deux exèdres (Q1 et Q2) s'ouvrent sur la galerie occidentale (A2), l'une équipée d'un sol en mosaïque, d'un banc et de bassins pour compléter le *loutrôn* (Q1), la seconde restant inexplorée (Q2). Trois

13. Voir en particulier E. MANGO, « Bankette im hellenistischen Gymnasion », *supra* n. 7.

pièces (H-I-J), dont un petit sanctuaire peut-être consacré à Héraclès (H)<sup>14</sup> et une exèdre dotée d'un banc (I), donnent sur l'extérieur de la palestre, en direction de deux pistes de course aménagées vers l'ouest à l'arrière du théâtre (voir *infra*).

La cour orientale de la palestre (P) est bordée de deux ailes de pièces (fig. 2 et 3). La galerie Nord (P1) dessert deux exèdres distyles aux dimensions identiques : l'une (O) est dotée d'un sol en mosaïque, de bancs et de bassins selon le même dispositif que l'exèdre Q1 et l'autre (S) simplement équipée d'un banc. Elles encadrent un petit local (R) aménagé sans doute au I<sup>er</sup> siècle pour accéder à un puits creusé dans l'espace K3<sup>15</sup>. À l'arrière, trois pièces de plan trapézoïdal (K1-3) ne disposent pas d'un sol régulier et ne sont accessibles que depuis l'extérieur du bâtiment, de sorte qu'elles peuvent être interprétées comme des espaces annexes, peut-être destinés en partie au stockage de l'huile nécessaire aux activités du gymnase<sup>16</sup>. Au nord-est de la cour, une porte encadrée par deux antes et surmontée d'un appentis (T) constitue l'entrée principale de la palestre depuis la rue qui longe la façade septentrionale du bâtiment et lui donne sa forme trapézoïdale. Immédiatement au sud a été aménagée dans la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle une grande exèdre tristyle équipée d'un banc (U). La fonction des espaces V1, V2 et W, qui ne sont conservés que dans leurs fondations, reste inconnue. La façade méridionale est occupée par une série de trois pièces (X-Y-Z) également aménagées dans la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle et ouvertes vers le stade situé au sud de la palestre (voir *infra*).

#### LES PISTES DE COURSE DU GYMNASÉ

Un décret des environs de 100 en l'honneur du gymnasiarque Elpinikos mentionne une *paradromis*<sup>17</sup>, qu'E. Mango et Denis Knoepfler ont proposé de localiser à l'ouest de la palestre et au nord du théâtre (fig. 4), la première sur la base d'observations topographiques<sup>18</sup>, le second en identifiant l'exèdre I comme celle située à l'extrémité de la piste selon cette inscription<sup>19</sup>. L'aménagement d'une *paradromis*, littéralement d'une « piste à côté de » suggère la présence d'un xyste, soit d'un portique abritant une seconde piste de course parallèle consacrée à l'entraînement à l'abri du soleil et des intempéries. Cette hypothèse, déjà formulée par D. Knoepfler et E. Mango, a pu être confirmée en hiver 2019 par une prospection géophysique

14. Sur la pièce H, voir en dernier lieu C. PERNET, « À la course avec Hermès et Héraclès. Les cultes au gymnase d'Érétrie » dans G. ACKERMANN, T. KRAPP, L. POP éds., *Αποβάτης. Mélanges eubéens offerts à Karl Reber par ses étudiant·e·s à l'occasion de son 65ème anniversaire*, Lausanne 2020, p. 60-65.

15. Sur ce puits et ses découvertes, voir en dernier lieu G. ACKERMANN, M. LISTON, « Φρέαρ με ανθρώπινα οστά και χάλκινα αγάλματα. Ένα εντυπωσιακό εύρημα από το Γυμνάσιο της Ερέτριας », *Θέματα Αρχαιολογίας* 4.3, 2020, p. 312-323.

16. Selon D. KNOEPFLER, *supra* n. 1, p. 206-213, la pièce K1 aurait pu servir d'*elaiothésion*, c'est-à-dire de réserve d'huile. L'achèvement de la fouille de cet espace n'a toutefois livré aucun argument en faveur de cette hypothèse fondée sur la restitution à cet emplacement de la base de statue pour l'évergète Théopompos.

17. CURTY n° 5, l. 33-35.

18. E. MANGO, *supra* n. 7, p. 27-28.

19. D. KNOEPFLER, *supra* n. 1, p. 223-234. Voir également *Id.*, « L. Mummius Achaicus et les cités du golfe euboïque : à propos d'une nouvelle inscription d'Érétrie », *MH* 48, 1991, p. 254-255.

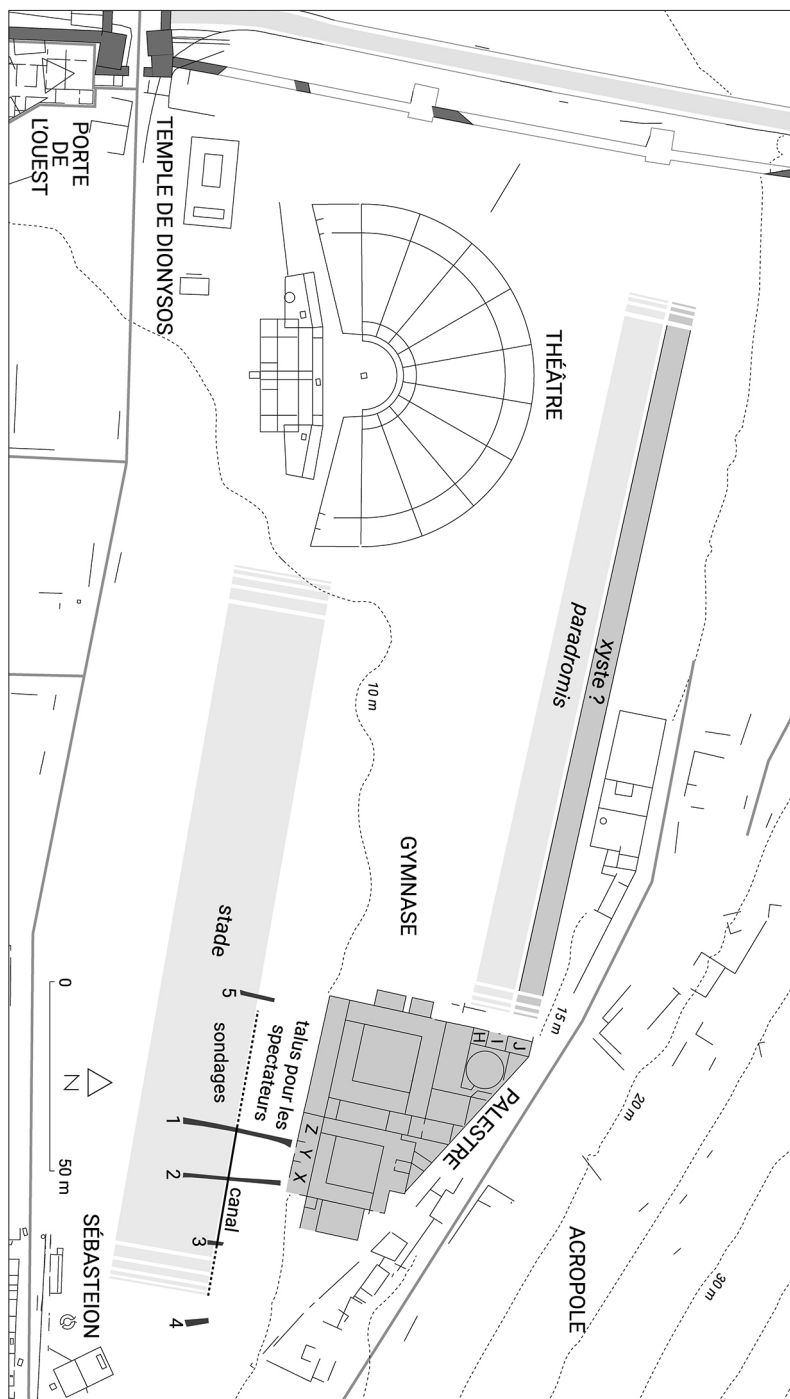


Figure 4 : plan du complexe du gymnase d'Érétrie avec ses pistes de course bordant la palestre. Crédits ESAG – Th. Theuillat et J. André.

par résistivité électrique conduite par Grigorios N. Tsokas, qui a révélé deux lignes parallèles formant une structure d'environ 8 m de largeur pour 160 m de longueur minimale, soit selon toute vraisemblance le mur de fond et le stylobate du portique qui devait mesurer un peu plus d'un stade (*ca* 180 m) de longueur<sup>20</sup>. En l'absence de fouilles dans ce secteur, la datation de ces deux pistes de course reste indéterminée, mais la mention de la *paradromis* dans une inscription des environs de 100 suppose qu'elles remontent toutes les deux à l'époque hellénistique.

Dans sa *Vie de Ménédème*, Diogène Laërce atteste l'existence à Éréttrie d'un *archaion stadion*, que D. Knoepfler a proposé de restituer en bordure occidentale de l'agora suite à la découverte d'un bloc de ligne de départ (*aphésis*) dans ce secteur (fig. 1)<sup>21</sup>. Cette mention suggère qu'un autre stade plus récent devait exister et faire sans doute partie du complexe du gymnase au pied de l'acropole. Sur un plan d'Éréttrie remontant à 1814, Charles R. Cockerell dessine au même emplacement une structure allongée qu'il désigne comme un *stadium*<sup>22</sup>. L'absence de vestiges architecturaux dans plusieurs sondages conduits par Stephan G. Schmid puis par K. Boukaras, ainsi que dans les mesures géophysiques menées par Pierre Gex semblent confirmer cette hypothèse<sup>23</sup>. Une brève campagne de fouilles conduite par G. Ackermann et Jérôme André en 2019 a permis de réaliser cinq sondages au sud de la palestre et ainsi de confirmer la localisation d'un nouveau stade à cet emplacement (fig. 4)<sup>24</sup>. Cette identification s'appuie sur la découverte dans quatre sondages d'une couche d'argile homogène, épurée et épandue à une altitude régulière, qui constitue à n'en pas douter la piste de course, ainsi que sur le dégagement de trois sections d'un canal d'évacuation des eaux, qui a été installé à la jonction entre la couche d'argile et le talus en faible pente qui longe la façade méridionale de la palestre et d'où les spectateurs pouvaient assister aux concours athlétiques. L'aménagement du stade associé au gymnase d'Éréttrie est rudimentaire : une piste d'argile épurée pour éviter aux athlètes des blessures et un simple chenal composé de couvre-joints en terre cuite de type laonien. Cette modeste structure devait éviter que les eaux de pluie ne s'étendent sur la piste et la transforment en terrain boueux. Le stade devait également être équipé de lignes de départ (*aphésis*) et d'arrivée (*terma*), ainsi que d'un éventuel système de départ des coureurs (*hysplex*), mais ces structures constituées de quelques dizaines de blocs de pierre tout au plus n'ont pas encore été mises au jour. En l'absence de gradins en pierre, la construction du stade n'a assurément pas dû constituer une dépense considérable, en particulier en regard de la palestre et du xyste<sup>25</sup>. Quant à sa datation, la mention de l'*archaion stadion* chez Diogène

20. G. ACKERMANN, J. ANDRÉ, « Les pistes de course du Gymnase d'Éréttrie », *AK* 63, 2020, p. 116-117.

21. Diogène Laërce, *Vie de Ménédème*, 132 (ἐν τῷ ἀρχαίῳ σταδίῳ). Voir D. KNOEPFLER, « Dédicaces érétriennes à Ilithyie », *AK* 33, 1990, p. 122 n. 44 ; *Id.*, *supra* n. 1, p. 204 et n. 3.

22. E. MANGO, *supra* n. 7, p. 13, fig. 2.

23. S. G. SCHMID, *AntK* 40, 1997, p. 104 ; 41, 1998, p. 96 ; E. MANGO, *supra* n. 7, p. 28-29 ; P. GEX dans E. MANGO, *supra* n. 7, p. 161-162.

24. G. ACKERMANN, J. ANDRÉ, *supra* n. 20, p. 117-118.

25. Sur les faibles coûts de construction et d'entretien des stades, voir en dernier lieu V. MATHÉ, « Coût et financement des stades et des hippodromes » dans B. LE GUEN dir., *L'argent dans les concours du monde grec*, Saint-Denis 2010, p. 189-223.



Laërce indique qu'à l'époque d'Antigone de Carystos, auteur du III<sup>e</sup> siècle qui lui sert ici de source, le nouveau stade existait déjà<sup>26</sup>. Quelques tessons de céramique mis au jour lors du prélèvement des couvre-joints du chenal bordant la piste suggèrent que ce dernier a été mis en place dans le dernier quart du IV<sup>e</sup> ou au début du III<sup>e</sup> siècle, sans qu'il ne soit possible de préciser davantage cette première fourchette chronologique<sup>27</sup>. Seule la poursuite des fouilles dans le stade avec de nouveaux sondages permettra de se faire une meilleure idée de son organisation et de sa datation.

#### LE CONTEXTE DE DÉCOUVERTE DE L'INSCRIPTION (GUY ACKERMANN)

Les sondages conduits en été 2017 dans la partie orientale du gymnase (fig. 2 et 3) ont livré les six fragments de l'inscription dont il est question dans cette étude. Tous sont issus de couches hétérogènes de remblai de construction des portiques P3 (galerie méridionale) et P4 (galerie orientale). Un fragment anépigraphé (c) et un fragment inscrit (M 1680 ; fig. 7) ont été mis au jour ensemble dans le *Fundkomplex* (ci-après FK, équivalent d'unité stratigraphique – US) 764, à environ 1,50 m au sud du mur de stylobate méridional de la cour à péristyle (M87) et à environ 2,50 m à l'est du mur de séparation entre les portiques P2 et P3 (M86). Deux autres fragments anépigraphés (a et b) et deux fragments inscrits jointifs (M 1681 et M 1682 ; fig. 6) ont été découverts dans le FK 765, contre le mur de fond de la galerie P4 (M76) et à environ 3 m au nord du mur de fond du portique P3 (M47). Malgré les quelque 14 m qui séparent ces deux séries de fragments, tous sont apparus à la même profondeur, entre 10,56 et 10,67 m d'altitude, soit à plus de 1,30 m sous le niveau de sol des galeries de la cour P, que l'on restitue à *ca* 12 m au-dessus du niveau de la mer.

Les couches de remblai de la cour P et de ses galeries ont livré cinq petites monnaies en bronze de la Ligue Eubéenne, dont quatre remontent à la seconde moitié du IV<sup>e</sup> siècle<sup>28</sup> et la cinquième aux années *ca* 298/7 à 286/5 selon l'étude de Marguerite Spoerri Butcher que nous remercions pour sa collaboration<sup>29</sup>. Le mobilier céramique mis au jour dans les couches de remblai des galeries P3 et P4<sup>30</sup> est caractéristique du IV<sup>e</sup> siècle, mais comprend également une série de tessons de la première moitié du III<sup>e</sup> siècle, parmi lesquels quelques fragments d'*unguentaria* à pâte grise, dont la production débute à la fin du IV<sup>e</sup> siècle<sup>31</sup>, et de vaisselle de table à décor *West Slope*, une technique qui apparaît à Érétrie au début du

26. D. KNOEPFLER, *La vie de Ménédème d'Érétrie de Diogène Laërce : contribution à l'histoire et la critique du texte des « Vies des philosophes »*, Bâle 1991, p. 13 et p. 183 n. 35.

27. Il s'agit notamment d'un pied de canthare de type classique appartenant à la fin de la période de production de cette série caractéristique du IV<sup>e</sup> s. à Érétrie (FK 893). Voir en dernier lieu G. ACKERMANN, *La céramique d'époque hellénistique. Une chrono-typologie au service de l'histoire d'une ville grecque entre la fin du IV<sup>e</sup> et le I<sup>er</sup> s. av. J.-C. (Eretria XXIV)*, Gollion 2020, I, p. 98.

28. Inv. N 2319 (FK 777-10), N 2320 (FK 767-4), N 2321 (FK 764-3) et N 2323 (FK 777-6).

29. Inv. N 2284 (FK 712-1).

30. FK 648, 650, 658, 700-701, 703, 705, 709, 712-713, 716, 761, 763-767, 771, 774, 777-779 et 885.

31. S. I. ROTROFF, *The Athenian Agora XXXIII: Hellenistic Pottery. The Plain Wares*, Princeton 2006, p. 140-151 ; G. ACKERMANN, *supra* n. 27, I, p. 62.

III<sup>e</sup> siècle<sup>32</sup>. Des *lopades* du type 2 défini par Susan I. Rotroff confirment ce premier *terminus post quem* au début du III<sup>e</sup> siècle<sup>33</sup> et quelques exemplaires du type 3 permettent même de le rabaisser aux environs de 285 si l'on suit la chronologie athénienne<sup>34</sup>. Une panse de canthare à profil angulaire<sup>35</sup> et quelques tessons de bols hémisphériques à décor interne en technique *West Slope*<sup>36</sup> suggèrent même une déposition plus tardive des remblais dans le deuxième quart du III<sup>e</sup> siècle, puisque ces deux types de vases à boire n'apparaissent à Érétrie qu'aux environs de 275. Deux tessons sont encore plus tardifs : il s'agit d'un pied d'*unguentarium* à pâte claire du type 4 défini par S. I. Rotroff, qui n'apparaît qu'à la fin du III<sup>e</sup> siècle<sup>37</sup>, et un bord de bol hémisphérique à ressaut et à décor interne caractéristique des vases à boire érétriens de la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle<sup>38</sup>. Sur les 5 169 quantifiés dans les remblais des galeries P3 et P4, ces deux tessons semblent toutefois constituer des intrusions stratigraphiques des couches supérieures<sup>39</sup>. Les sondages conduits sous le niveau de sol des galeries P1 et P2 ainsi que dans la cour P n'ont d'ailleurs pas livré de céramique postérieure aux premières années du III<sup>e</sup> siècle. La construction de la partie orientale de la palestre remonte ainsi au deuxième quart du III<sup>e</sup> siècle. Un programme d'extension de la palestre du gymnase sous la domination macédonienne après la prise de la ville par les troupes d'Antigone Gonatas en 269<sup>40</sup> semble moins vraisemblable qu'une construction initiée à la fin de la grande période de prospérité pour la cité d'Érétrie que constitue le « siècle de Ménédème » entre la fin de la guerre lamiaque en 322 et les événements de 269<sup>41</sup>.

Le contexte de découverte des six fragments fournit donc pour cette inscription un *terminus ante quem* au deuxième quart du III<sup>e</sup> siècle, ce que ne contredit pas l'analyse paléographique, comme nous le verrons.

---

32. G. ACKERMANN *ibid.*, I, p. 61-62.

33. S. I. ROTROFF, *supra* n. 31, p. 180 ; G. ACKERMANN, *supra* n. 27, I, p. 64 et 205.

34. S. I. ROTROFF, *supra* n. 31, p. 180-182 ; G. ACKERMANN, *supra* n. 27, I, p. 64 et 205.

35. G. ACKERMANN, *supra* n. 27, I, p. 102.

36. *Ibid.*, p. 112.

37. S. I. ROTROFF, *supra* n. 31, p. 150 et 154 ; G. ACKERMANN, *supra* n. 27, I, p. 62-63 et 166-167.

38. G. ACKERMANN, *supra* n. 27, I, p. 112.

39. Le niveau de circulation antique des galeries P3 et P4 a été entièrement oblitéré depuis l'abandon du gymnase, de sorte que le premier décapage sous l'humus a directement atteint les remblais de construction de l'édifice. Le risque de contamination des couches stratigraphiques par des tessons plus tardifs est donc particulièrement important dans ce secteur du monument.

40. Voir en dernier lieu G. ACKERMANN, *supra* n. 27, I, p. 37-38 et 235-237. Sur la date de la prise d'Érétrie, voir *infra* n. 60.

41. Voir en dernier lieu *ibid.*, I, p. 35-37 et 234-235.



LE SUPPORT DE L'INSCRIPTION  
(DELPHINE ACKERMANN ET GUY ACKERMANN)

Les fragments ne présentent aucune trace de remploi, ce qui tend à indiquer que la stèle se dressait à proximité immédiate de son lieu de découverte. La partie orientale de la palestra n'étant édifiée qu'au deuxième quart du III<sup>e</sup> siècle, notre inscription devait être exposée dans la partie occidentale du gymnase (fig. 2). Il n'est pas exclu que d'autres fragments aient été « semés » ailleurs, comme pour la base du bienfaiteur Théopompos<sup>42</sup>, mais les chances de les retrouver sont si minimes que nous n'avons pas jugé nécessaire de retarder la publication. Relevons que très rares sont les inscriptions de ce gymnase à avoir été trouvées *in situ* ou à peu près<sup>43</sup> : beaucoup ont été brisées et remployées dans des murs du gymnase ou dans d'autres structures extérieures à ce dernier, remplois tant antiques que modernes.

Seuls trois fragments inscrits sont conservés (M 1680-1682), auxquels s'ajoutent trois fragments anépigraphes non inventoriés :

- un petit fragment (a), qui recolle avec M 1681 et M 1682. Dimensions : 8,4 x 6,7 x 3,8 cm ;
- un plus grand fragment (b), travaillé sur la face antérieure et sur le côté droit, qui prenait probablement place au-dessus de M 1681. Dimensions : 10,2 x 8,2 x 8,7 cm ;
- un grand fragment (c) qui ne peut être raccordé aux autres, et dont seule la face arrière est conservée (c'est le seul fragment à avoir conservé une partie de la face arrière de la stèle). Dimensions : 18,4 x 15,5 x 6,6 cm.

Les traces d'outils révèlent que, parmi les trois fragments inscrits, l'un (M 1680) prenait place sur le bord gauche de la stèle (fig. 8). Les deux autres, jointifs, appartiennent à la partie supérieure droite (M 1681 [fragment supérieur] + 1682 [fragment inférieur]). Au-dessus de ces deux derniers fragments, la pierre est anépigraphie sur une dizaine de centimètres au moins : on a donc les premières lignes du texte. Si le fragment anépigraphie b se plaçait au-dessus de M 1681, le *vacat* serait de 19,9 cm au minimum, espace trop important pour avoir été vide<sup>44</sup>. On peut donc supposer la présence d'un motif sculpté en relief au-dessus du texte, probablement une couronne, sur le modèle des stèles érigées au gymnase d'Érétrie en l'honneur de gymnasiarques et de bienfaiteurs, toutes datées des environs de 100. Sur ces dernières, le *vacat* entre la première ligne de texte et la moulure sommitale mesure entre 18,5 et 30 cm

42. Sur les péripéties des divers fragments de cette base, voir D. KNOEPFLER, *supra* n. 1, p. 206-213. Voir aussi *infra* n. 66, avec d'autres exemples de remplois.

43. D. KNOEPFLER, *supra* n. 1, p. 231 n. 108 mentionne IG XII 9, 282, socle cubique portant une inscription agonistique trouvé « sans doute à peu près *in situ* » dans la pièce I, ou encore, p. 212, l'un des fragments de la base de Théopompos, trouvé dans la pièce K.

44. D. KNOEPFLER, *Décrets érétriens de proxénie et de citoyenneté (Eretria XI)*, Lausanne 2001, p. 134, relève que sur les stèles de son corpus, le texte commence tout près du sommet sauf s'il y a un fronton, un parasème ou une couronne.

environ<sup>45</sup>. Ces stèles sont également toutes pourvues d'un fronton, mais il n'en était peut-être pas de même pour la nôtre : si la stèle à fronton est, dans l'épigraphie publique d'Érétrie, une innovation de l'extrême fin du IV<sup>e</sup> siècle, la moulure horizontale sans fronton se rencontre encore par la suite, au gymnase comme ailleurs<sup>46</sup>.

L'inscription est gravée sur du marbre blanc-gris clair, probablement d'origine locale (fig. 6 et 7). À part des éclats qui s'échelonnent le long du bord gauche, ainsi que quelques petits éclats le long du bord droit, la face antérieure des fragments est bien conservée. On observe une patine beige à ocre partout. Les concrétions, beiges à ocres elles aussi, sont abondantes dans la cassure supérieure du fragment M 1680, sur le côté droit de la stèle et dans les cassures arrière, plus rares dans les cassures inférieures et sur le côté gauche de la stèle, très abondantes sur la face arrière. Des concrétions plus épaisses s'observent encore sur le côté droit de la stèle et surtout sur les deux faces travaillées du fragment anépigraphé b (face antérieure et côté droit).

La face antérieure est aménagée avec une fine ripe à dents. Les côtés sont travaillés au ciseau grain d'orge, sans ciselure proprement dite mais avec des traces d'une fine ripe à dents au-dessus des traces de ciseau grain d'orge. L'arrière est aménagé lui aussi au ciseau grain d'orge, un travail remarquablement fin pour une partie qui n'était probablement pas visible.

Les dimensions de M 1681, M 1682 et du fragment anépigraphé a sont de 26,2 x 12,9 x 9,2 cm. Si on place le fragment anépigraphé b au-dessus, il faut ajouter 9,6 cm à la hauteur. Ce dernier fragment mesure environ 8,5 cm d'épaisseur conservée. Les dimensions de M 1680 sont de 12 x 12,9 x 7,9 cm. L'épaisseur minimale de la stèle devait donc être d'environ 9 cm. D'après les proportions standards des stèles érétriennes inscrites calculées par William Wallace, la pierre mesurait peut-être au minimum 81-99 x 40,5-49,5 x 9 cm<sup>47</sup>.

45. 23,2 cm pour le décret pour le gymnasiarque Elpinikos (CURTY n° 5 ; E. MANGO, *supra* n. 7, fig. 64 p. 59) ; 18,5 cm pour le décret pour le gymnasiarque Mantidôros (CURTY n° 6 ; E. MANGO, *supra* n. 7, fig. 133 p. 118) ; 30,2 cm pour le décret pour le gymnasiarque anonyme fils de Boularchos (CURTY n° 7 ; D. KNOEPFLER, *supra* n. 1, fig. 35 p. 255). La stèle du décret pour Théopompos (*IG* XII 9, 236 + D. KNOEPFLER, *CRAI* 1988, p. 406-407 et fig. 11, exemplaire du gymnase) est brisée en haut, mais on voit le bas d'une couronne avec quelques lettres à l'intérieur. Sur la stèle des décrets d'une association (*synodos*) en rapport avec le gymnase pour Eukritos d'une part et quatre autres personnages d'autre part (*IG* XII 9, 239), quatre couronnes ont été sculptées pour ces derniers entre les deux décrets ; le haut de la stèle n'est pas conservé. D. KNOEPFLER, *supra* n. 44, p. 126 n. 127 suppose aussi la présence d'une couronne gravée pour le décret pour Hippothénès et son fils car les deux personnages ont été couronnés (*IG* XII 9, 237 + *SEG* XL 759, l. 5-6. Le haut de la stèle n'est pas conservé sur cet exemplaire provenant d'Amarynthos). Voir aussi la note suivante.

46. Voir D. KNOEPFLER, *supra* n. 44, p. 133 et p. 275 : le premier exemple de stèle à fronton dans l'épigraphie publique érétrienne à peu près sûrement daté serait son n° 10 (304-301). Exemples de stèles à moulure horizontale sans fronton : *Décrets érétriens* n° 7 (vers 300, fig. 23 p. 124. Une couronne est gravée au-dessus du texte. Distance entre la première ligne de l'inscription et la moulure : 27,5 cm) ; *Décrets érétriens* n° XXV (milieu du III<sup>e</sup> s., fig. 70 p. 329). Un exemple provient probablement du gymnase : il s'agit d'un décret honorifique inédit très abîmé, pourvu d'une couronne gravée au-dessus du texte (D. KNOEPFLER, *supra* n. 1, p. 237-238 et fig. 36).

47. W. WALLACE, « The Demes of Eretria », *Hesperia* 16, 1947, p. 121 n. 15 indique le rapport suivant : 1 : 4,5-5,5 : 9-11 (épaisseur-largeur-hauteur). Voir aussi *infra* n. 70. Plusieurs stèles érétriennes portant des décrets honorifiques sont de dimensions comparables : décrets de proxénie pour Hégélochos de Tarente et Hérakleitos de

ÉTUDE DE L'INSCRIPTION  
(DELPHINE ACKERMANN)

AGENCEMENT DU TEXTE

Le texte est gravé *stoichédon*. On observe nettement les lignes de réglage verticales, mais malgré cela, certaines lettres ne sont pas bien alignées (par exemple sur le fragment M 1682, l'*alpha* de la ligne 6 et l'*epsilon* de la ligne 7 sont décalés à droite – fig. 6). Aucune ligne n'étant conservée dans son intégralité et la largeur de la stèle étant inconnue, on ne peut *a priori* pas connaître le nombre de lettres par ligne. J'ai malgré tout tenté une estimation ci-dessous, afin, sinon de rétablir totalement le texte, du moins d'en comprendre la teneur.

Les dernières inscriptions publiques *stoichédon* à Érétrie sûrement datées remontent à 302 ou 301<sup>48</sup>. Il s'agit cependant d'un *stoichédon* particulier ici puisque la plupart du temps, les files ne sont pas remplies jusqu'à la fin, ce qui suggère que le graveur a respecté la coupe syllabique, parfois même la coupe des mots. On serait ainsi dans une phase de transition entre le *stoichédon*, qui ne respecte en principe pas la coupe syllabique, et le non *stoichédon*, qui applique généralement cette dernière. La combinaison de l'écriture *stoichédon* avec le respect de la coupe syllabique se rencontre à partir de 330 environ à Érétrie, et se traduit par des espaces plus ou moins longs laissés vides à la fin des lignes, ou par le resserrement des dernières lettres de la ligne. Le phénomène est très rare, et le dernier exemple connu avant la découverte de notre inscription datait de la dernière décennie du IV<sup>e</sup> siècle, peut-être du début du III<sup>e</sup> siècle<sup>49</sup>. Notre inscription serait donc la plus récente à témoigner de ce phénomène, ou l'une des plus récentes. Relevons que dans la cité voisine d'Oropos, on trouve le *stoichédon* avec coupe syllabique à partir du début du III<sup>e</sup> siècle, et on en a encore une attestation vers le

---

Tarente (*IG* XII 9, 187 A et B ; *Décrets érétriens* n<sup>os</sup> II-III, 411 ou 410 [A] et vers 370 [B]) : 110 (au moins) x 42,5-45 x 7, hauteur des lettres env. 1, 23-26 lettres par ligne. Décret pour Timothéos de Macédoine (*IG* XII 9, 196 ; *Décrets érétriens* n<sup>o</sup> VII, vers 318) : 105 x 45 x 8, hauteur des lettres 0,9-1,2, 21-28 lettres par ligne. Décret de proxénie et de citoyenneté pour Apollodôros de Macédoine (*IG* XII 9, 205 + 226 ; *Décrets érétriens* n<sup>o</sup> 5. Dernière décennie du IV<sup>e</sup> s., peut-être début du III<sup>e</sup> s.) : haut. cons. 57 x 43,2-44 x 10-12, hauteur des lettres 1,2-1,5, env. 26-32 lettres par ligne (sauf les deux dernières, beaucoup plus courtes). Décret pour le gymnasiarque Mantidôros (CURTY n<sup>o</sup> 6. Vers 100) : haut. cons. 55 x 41,5-43,5 x env. 10,5, hauteur des lettres 0,6-0,8, env. 44-57 lettres par ligne.

48. *Décrets érétriens* n<sup>os</sup> XIII-XIV. Elles ne respectent pas la coupe syllabique, ou alors très irrégulièrement pour la n<sup>o</sup> XIV.

49. D. KNOEPFLER, *supra* n. 44, p. 43-44. Le *stoichédon* avec coupe syllabique est très rare en Grèce propre et dans les îles avant le milieu du IV<sup>e</sup> s. À Érétrie, le plus ancien exemple est *Décrets érétriens* n<sup>o</sup> 2 (vers 330). L'exemple le plus récent jusqu'à la découverte de notre inscription était *IG* XII 9, 206 (*Décrets érétriens* n<sup>o</sup> XI), non daté avec certitude. Il est le jumeau du décret *IG* XII 9, 205 + 226 (*Décrets érétriens* n<sup>o</sup> 5), que D. Knoepfler propose de dater, avec grande prudence, de la dernière décennie du IV<sup>e</sup> s., mais p. 44 n. 99 il précise qu'il n'est pas exclu que ces décrets appartiennent déjà au III<sup>e</sup> s.

milieu du III<sup>e</sup> siècle<sup>50</sup>. On peut donc penser qu'à Érétrie aussi, des inscriptions aient pu être gravées dans ce style encore dans la première moitié du III<sup>e</sup> siècle<sup>51</sup>.

#### CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCRITURE, DE LA LANGUE ET DU FORMULAIRE ; DATATION

Les lettres sont gravées au ciseau gravelet. Elles sont fines, peu profondes, régulières, assez soignées mais les arrondis sont parfois maladroits et la matière n'est pas toujours bien enlevée dans les creux des lettres.

La paléographie indique le début du III<sup>e</sup> siècle<sup>52</sup> : on relève en particulier la présence d'épaississements marqués à l'extrémité des lettres, la barre courbe de l'*alpha*, le *pi* avec une haste horizontale dépassante et une haste verticale droite s'allongeant jusqu'aux deux tiers de la lettre. L'écriture est particulièrement proche du décret érétrien de citoyenneté pour Kratèsiklès (de Messène ?) (fig. 5), au point qu'il semble s'agir du même lapicide, or ce décret est daté de 300-285 environ<sup>53</sup>. La taille des lettres est par ailleurs assez petite, égale ou inférieure à un centimètre, ce qui ne contredit pas cette estimation<sup>54</sup>. Cette date concorde en outre avec les éléments de langue et de formulaire que l'on peut observer ou, plus exactement, supposer, étant donné le très faible nombre de lettres conservées<sup>55</sup> :

50. Respectivement *I. Oropos* 14 et 28. Voir D. KNOEPFLER, *supra* n. 44, p. 43 n. 92 et p. 44 n. 95.

51. Ce qui amènerait à nuancer l'affirmation de D. Knoepfler, selon lequel la gravure *stoichédon* « fournit un indice très sûr en faveur d'une datation avant le tournant du IV<sup>e</sup> au III<sup>e</sup> siècle » (D. KNOEPFLER, « La cité d'Érétrie et ses bienfaiteurs : réflexions en marge d'un récent recueil épigraphique », *CRAI* 145, 2001, p. 1369). Elle ne serait valable, jusqu'à preuve du contraire, que pour le *stoichédon* pur.

52. Lettres rondes plus petites, épaississements prononcés (par exemple *tau*, *sigma*, *nu*). *Epsilon* : haste horizontale centrale plus courte et détachée de la haste verticale. *Kappa* : hastes obliques plus courtes. *Upsilon* : parfois légères courbures. *Oméga* : légèrement fermé et arche outrepassant légèrement les hastes horizontales. *Sigma* : légèrement ouvert et courbures. *Thêta* : point central. *Pi* : haste verticale droite descendant aux deux tiers de la lettre et haste horizontale dépassante. *Nu* : légèrement déséquilibré. *Alpha* : barre arrondie (elle est droite une seule fois, sur le fragment M 1680). *Phi* : ovale aplati. La haste oblique droite est dépassante en haut pour l'*alpha* et le *lambda*, la haste oblique du *nu* est elle aussi souvent dépassante, ce qui relève du style du graveur ou de l'atelier (cf. D. KNOEPFLER, *supra* n. 44, p. 129 n. 134, p. 133 n. 165 et p. 171 n. 398, qui donne des exemples entre 320 et 250 environ).

53. *Décrets érétriens* n° 8 (les deux fragments sont perdus depuis longtemps) : on relève en particulier les dépassements au sommet des lettres triangulaires et parfois du *nu*, l'arche outrepassante de l'*oméga*, l'*alpha* parfois à barre courbe (*contra* D. KNOEPFLER, *supra* n. 44, p. 132), la finesse et la faible profondeur des lettres, la même volonté de respecter la coupe syllabique et la coupe des mots en ménageant un *vacat* en fin de ligne (cf. *ibid.*, p. 129 n. 134 et n. 136, p. 133 n. 165).

54. D. KNOEPFLER, *supra* n. 44, p. 114 n. 34, p. 206 n. 668 et p. 350 n. 541 observe que dans l'épigraphie publique d'Érétrie, l'écriture est plutôt grande jusque vers 300 (lettres supérieures à 1 cm), et plutôt petite (au-dessous de 1 cm) au III<sup>e</sup> s. Notre inscription se situe entre les deux, une date au début du III<sup>e</sup> s. semble donc convenir.

55. Cf. D. KNOEPFLER, *supra* n. 51, qui résume les critères de datation des décrets érétriens par l'écriture et la langue p. 1368-1374 et p. 1381. Sur les traits dialectaux dans l'épigraphie érétrienne, voir encore D. KNOEPFLER, *supra* n. 44, p. 28, 33-34, 44-45, 62, 82-83, 85, 98, 114-115, 153, 171, 199, et p. 71. Sur l'usage du patronyme, voir *infra* n. 78.





Figure 5 : estampage du décret érétrien de citoyenneté pour Kratèsiklès (de Messène ?), fragment A (*IG* XII 9, 217).  
 Crédits Archives des *Inscriptiones Graecae* (Berlin-Brandenburgische Akademie der Wissenschaften) – K. Hallof.

– il n’y a pas de trace du dialecte ionien ni du rhotacisme. Dans l’épigraphie érétrienne publique, le rhotacisme disparaît vers 340-335 ; on le trouve exceptionnellement jusqu’à la fin du IV<sup>e</sup> siècle, dans quelques toponymes notamment. Les désinences ioniennes s’éclipsent vers 325-315, par exemple la désinence -η pour -α de la première déclinaison. Enfin, vers 310-290, toutes les graphies non conformes à l’orthographe commune sont abandonnées, le dernier vestige du dialecte ionien étant l’abrègement de la diphtongue finale -ηι en -ει (l’abrègement de la diphtongue -ωι en -οι disparaît déjà vers 320)<sup>56</sup>. Quant aux textes érétriens en *koinè*, sans trace d’éléments ioniens, ils ne peuvent être placés beaucoup avant *ca* 320 ;

– on peut supposer avec un degré élevé de certitude l’usage du patronyme. Or, dans l’épigraphie érétrienne publique et privée, au III<sup>e</sup> siècle les noms commencent à être systématiquement accompagnés du patronyme.

Notre stèle peut donc être datée du début du III<sup>e</sup> siècle, une période de grande activité épigraphique à Érétrie ainsi que l’a constaté D. Knoepfler : « La fin du IV<sup>e</sup>-début du III<sup>e</sup> s. est une époque de grande prospérité pour la cité, comme cela ressort (entre autres indices) du nombre relativement élevé de stèles conservées [décrets de proxénie et de citoyenneté] »<sup>57</sup>. Ainsi, elle ne serait restée érigée que quelques décennies, voire quelques années, avant d’être remblayée. Visiblement fracassée à la masse, elle a eu une durée d’exposition étonnamment courte, mais cela n’est pas sans parallèle dans ce gymnase<sup>58</sup>. La construction de la cour orientale de la palestine et du portique A3, postérieure de quelques décennies à la cour occidentale, ne peut pas avoir mené à la destruction de la stèle : si elle s’était trouvée à un endroit gênant pour ces travaux d’extension de la palestine, on l’aurait certainement déplacée plutôt que détruite.

On pourrait alors envisager que la stèle ait été jetée suite à un défaut de la pierre ou une erreur de gravure du lapicide, donc avant d’être achevée, scénario probable pour une stèle de Minoa d’Amorgos honorant un gymnasiarque<sup>59</sup>. Mais on s’étonnerait que la stèle ait été réduite en petits fragments, au lieu d’être réutilisée pour un autre usage (la stèle de Minoa d’Amorgos n’a pas été détruite).

56. Voir cependant *infra* n. 160.

57. D. KNOEPFLER, *supra* n. 51, p. 1367.

58. Plusieurs fragments d’un bassin de la fin du II<sup>e</sup> s. dédié par deux bienfaiteurs ont été trouvés en remploi dans le mur sud (oblique) de la pièce m ; ce remploi a eu lieu dans la 1<sup>re</sup> moitié du I<sup>er</sup> s. (cf. E. MANGO, *supra* n. 7, p. 62-63 et n. 307 p. 62 + cat. E 15 ; D. KNOEPFLER, *supra* n. 1, p. 217). E. MANGO (*ibid.*, p. 135) n’exclut pas une destruction dans le cadre d’un pillage ou d’un démantèlement, peut-être en lien avec la première guerre mithridatique (88-86 av. J.-C.), qui expliquerait le remploi de deux chapiteaux du gymnase dans une tombe du milieu du I<sup>er</sup> s. dans les ruines de la Maison aux mosaïques (*ibid.*, p. 81-82). Les fouilles conduites entre 2015 et 2017 dans la partie orientale du gymnase n’ont toutefois pas livré de couches de destruction ou d’indices de déprédation au début du I<sup>er</sup> s. (voir en dernier lieu G. ACKERMANN, *supra* n. 27, I, p. 241).

59. CURTY n° 15, vers 100. Cette stèle a été abandonnée après que le lapicide a commis une grave erreur à la l. 14, qui s’interrompt brusquement (D. KNOEPFLER, *Gnomon* 60, 1988, p. 227, repris dans *SEG XXXVIII* 849). Il arrive que l’on trouve deux exemplaires gravés d’un même texte, l’un raté (et souvent inachevé), l’autre réussi, voir L. ROBERT, « Épigraphie et paléographie », *OMS* I, p. 592.



La manière avec laquelle la pierre a été concassée indique une action violente, qui pourrait être en lien avec la prise de la ville au printemps 269 par les troupes d'Antigone Gonatas à l'orée de la guerre de Chrémonidès. Certes, aucune trace de destruction n'a été relevée dans les fouilles du gymnase pour le III<sup>e</sup> siècle, et le siège ne s'est apparemment pas ensuivi de grandes destructions dans la ville d'après les données archéologiques<sup>60</sup>. Mais il ne paraîtrait pas absurde que les troupes macédoniennes aient pillé et vandalisé le gymnase (sans pour autant le détruire), lieu de formation militaire de la jeunesse érétrienne<sup>61</sup>. Après cet événement, la cité désormais assujettie se trouva en tout cas plongée dans de graves difficultés institutionnelles et économiques dont témoigne le décret de proxénie pour Prôtéas<sup>62</sup>.

Quelle qu'ait été sa triste fin, notre inscription est l'une des plus anciennes du monde grec à provenir d'un gymnase, et on ne peut que regretter que son état si lacunaire ne nous livre pas plus d'informations sur le fonctionnement de cette institution au début de l'époque hellénistique.

#### LECTURE DU TEXTE

Passons maintenant à l'établissement du texte. Disons-le d'emblée, le faible nombre de lettres conservées et l'incertitude planant sur la longueur des lignes rendent l'exercice des restitutions particulièrement périlleux. Je crois cependant pouvoir proposer un texte qui fasse sens, malgré le caractère hypothétique de la plupart des restitutions. Mais avant de le soumettre au lecteur, afin que ce dernier puisse se faire sa propre opinion sans être influencé par mes hypothèses, je fournis dans un premier temps une lecture purement factuelle du texte, sans proposer de restitutions ni d'interprétations.

---

60. Voir en dernier lieu G. ACKERMANN, *supra* n. 27, I, p. 235-236. L'auteur observe en revanche quelques indices de déprédation à proximité du gymnase (Quartier de la Maison aux mosaïques) résultant peut-être de la récupération de la ville par Gonatas en 245/4, après la révolte du vice-roi d'Eubée Alexandros fils de Cratère, du côté duquel Érétrie s'était probablement rangée. Sur la prise d'Érétrie par Gonatas, voir Diogène Laërce, *Vie de Ménédème*, 127, avec le commentaire de D. KNOEPFLER, « Les *kryptoi* du stratège Épicharès à Rhamnonte et le début de la guerre de Chrémonidès », *BCH* 117, 1993, p. 339-341 et *Id.*, « Les relations des cités eubéennes avec Antigone Gonatas et la chronologie delphique au début de l'époque étolienne », *BCH* 119, 1995, p. 144. Date à remonter au printemps 269 au lieu de 267, D. KNOEPFLER, « Le philosophe Ménédème d'Érétrie et les Ptolémées : une réalité historique derrière le récit légendaire des origines de la *Septante* chez les Pseudo-Aristée », *JS* 2021, p. 73-74 et 102-103.

61. D'une manière extrêmement violente, conforme à ses nombreux excès, Ptolémée VIII, lors de la prise d'Alexandrie en 127/6, massacra la jeunesse réunie au gymnase et incendia le bâtiment (Valère Maxime IX, 2 ext. 5) ; il voyait en elle une force d'opposition, cf. B. LEGRAS, *Néotés. Recherches sur les jeunes Grecs dans l'Égypte ptolémaïque et romaine*, Genève 1999, p. 234-236. Après la prise d'une ville, il arrive que les troupes d'occupation utilisent le gymnase pour s'y entraîner, au grand dam des citoyens (voir PH. GAUTHIER, *Nouvelles inscriptions de Sardes II*, Genève 1989, p. 37-38 ; M. WÖRRLE, « Epigraphische Forschungen zur Geschichte Lykiens X: Limyra in seleukidischer Hand », *Chiron* 41, 2011, p. 408-410).

62. *Décrets érétriens* n° 15 (*SEG* XLIX 1188), vers 260-255. Sur le contexte historique, voir D. KNOEPFLER, *supra* n. 44, p. 284-304 et *Id.*, « "Élire ses magistrats conformément aux lois" : les prétentions d'une vieille cité face au pouvoir macédonien (retour sur le décret d'Érétrie pour Prôtéas) » dans CHR. FEYEL *et al.* éd., *Communautés locales et pouvoir central dans l'Orient hellénistique et romain*, Nancy 2012, p. 117-138.

Hauteur des lettres : 0,9-1 cm (0,5-0,7 cm  $\Theta$ , O,  $\Omega$ ). Interligne : env. 0,6-0,8 cm.  
*M 1681 + M 1682* (fig. 6)



Figure 6 : fragments du côté droit de l'inscription (M 1681 et M 1682). Crédits ESAG – A. Skiadaressis.

Deux fragments jointifs de la partie supérieure droite de la stèle, brisés partout sauf à droite (haut. cons. 24,8 cm ; larg. cons. 12,5 cm ; épais. cons. 8,7 cm). Les lignes de réglage verticales du *stoichédon* sont distantes de 1,4 à 1,9 cm. *Vacat min. 10,3 cm*<sup>63</sup>

[- - - - -]η<sup>vvv</sup>  
 [- - - - -]μ<sup>ou</sup><sup>vvv</sup>  
 [- - - - -]οντο<sup>vv</sup>  
 4 [- - - - -]πανη<sup>v</sup>  
 [- - - - -]ισκους  
 [- - - - -]εστατη<sup>v</sup>  
 [- - - - -]καὶ ε<sup>vvv</sup>  
 8 [- - - - -]Ιακον  
 [- - - - -]υ?<sup>v</sup>[. vel <sup>v</sup>]  
 - - - - -

L. 2 : on distingue la haste oblique droite du *mu*. L. 3 : il manque un segment de la partie gauche de l'*omicron*. L. 6 : de l'*epsilon* on observe la haste horizontale inférieure (elle monte légèrement, ce qui est le cas pour les autres *epsilon* de l'inscription). L. 7 : du *kappa* on distingue l'extrémité de la haste oblique supérieure. L. 8 : avant l'*alpha*, on voit l'extrémité supérieure d'une haste verticale centrée qui pourrait être un *iota* ou un *phi*. Un *iota* est beaucoup plus probable, voir les notes critiques. L. 9 : à l'avant-dernière file, on distingue la haste verticale droite d'un *nu* ou d'un *êta*. Un *nu* est plus probable, car s'il s'agissait d'un *êta*, on devrait voir le sommet de la haste verticale gauche. À la dernière file, une lettre ou un *vacat* sont possibles.

#### M 1680 (fig. 7)

Fragment du bord gauche de la stèle, brisé partout sauf à gauche (haut. cons. 11,9 cm ; larg. cons. 12,5 cm ; épais. cons. 7,5 cm). Les lignes de réglage verticales du *stoichédon* sont distantes de 1,6 à 1,7 cm. Une série d'éclats court le long du bord gauche, qui aurait pu faire disparaître la première lettre de chaque ligne ; mais la distance entre la première ligne de réglage verticale et le bord gauche n'est que de 0,8 cm, ce qui est trop faible par rapport à la largeur standard des colonnes du *stoichédon*. Il n'y avait donc pas de lettre avant la première ligne de réglage verticale.

63. En réalité, le *vacat* devait être de 19,9 cm minimum, voir *supra*.



Figure 7 : fragment du côté gauche de l'inscription (M 1680). Crédits ESAG – A. Skiadaressis.

-----  
 [.]ε![- -----]  
 γειοις [- -----]  
 θεῖς οπ[- -----]  
 4 τῶν νεω[τ-----]  
 τᾶλλα τὰ[- -----]  
 [.]υσιαν τ[- -----]  
 [. . .]εν φ[- -----]  
 -----

L. 1 : à la troisième file, on voit les deux tiers inférieurs d'une haste verticale centrée ; on dirait un *iota*, mais un *tau*, un *upsilon* ou un *psi* sont aussi possibles. L. 2 : à la première file, on distingue l'extrémité inférieure de la haste gauche et l'angle inférieur du *nu*. Du *sigma* n'est conservée que la moitié inférieure. L. 4 : à la septième file, la lettre a disparu dans la cassure, mais le fait qu'il n'y en ait aucune trace dans la partie de la file conservée ne laisse que peu de possibilités : *tau*, *iota*, *upsilon*, *psi*. Ces trois dernières lettres ne font pas sens, il doit donc s'agir d'un *tau*. L. 6 : on voit la haste oblique gauche de l'*upsilon*. L. 7 : à la quatrième file, on distingue l'extrémité supérieure d'une haste qui semble oblique. Il pourrait s'agir d'un *upsilon*, d'un *psi* ou d'un *chi*. À la cinquième file, seule la partie supérieure de l'*epsilon* est conservée (haste horizontale supérieure et angle supérieur).

#### PROPOSITIONS DE RESTITUTIONS ET INTERPRÉTATION

##### *Nature du texte*

Une vingtaine d'inscriptions érigées autrefois au gymnase d'Érétrie ont été trouvées, dans les fouilles archéologiques menées sur le site à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ou en remploi dans divers secteurs de la ville<sup>64</sup>. Elles se divisent en cinq catégories : les décrets honorifiques, les inscriptions honorifiques, les dédicaces, les inscriptions agonistiques, les graffitis sur des bancs. À cela s'ajoutent quelques épitaphes remployées dans le bâtiment<sup>65</sup>. Notre inscription fait clairement partie de la première catégorie, à en juger par le support (une assez grande stèle de marbre), la longueur du texte, la petite taille des lettres, la présence probable d'une couronne sculptée au-dessus du texte. Certes, il pourrait s'agir d'un remploi : la stèle proviendrait alors d'un autre endroit de la ville et aurait été réutilisée dans le gymnase, comme cela a été le cas pour les stèles funéraires. Il n'est pas rare que les pierres voyagent, et à l'inverse, quelques inscriptions du gymnase ont été trouvées en remploi à quelque distance de là<sup>66</sup>. Mais nous avons vu que les fragments ne présentaient aucune trace de remploi. Surtout, quelques mots qui se laissent restituer sur la stèle montrent que nous sommes dans le contexte du gymnase : les *néaniskoi*, les *agéneioi*, les *néôtéroï*. Nous pouvons donc avec confiance partir du principe qu'il s'agit d'un décret honorifique qui concerne le gymnase. Les décrets honorifiques du gymnase d'Érétrie trouvés jusqu'à présent honorent des bienfaiteurs de l'établissement, parmi

---

64. E. MANGO, *supra* n. 7, cat. E, à compléter par D. KNOEPFLER, *supra* n. 1. On trouve chez E. MANGO, *ibid.*, p. 116-117 un plan du gymnase sur lequel elle a indiqué le lieu de découverte des inscriptions et statues (fig. 132/1), et sur une deuxième figure (fig. 132/2), elle a proposé les emplacements originels (parfois contestés par D. Knoepfler).

65. E. MANGO, *supra* n. 7, E 24-29.

66. Ainsi à environ 150 m du gymnase, dans la fouille du terrain OT740 par P. G. Thémélis en 1977 (il s'agit de remplois antiques) : un fragment de la base de Théopompos, un bloc de frise dorique portant deux inscriptions agonistiques, deux fragments d'un banc avec dédicace et inscriptions éphébiques. Des remplois ont aussi eu lieu dans le secteur du sanctuaire d'Apollon (deux fragments de la base de Théopompos, remployés dans une maison moderne ; un troisième fragment du banc mentionné ci-dessus, remployé dans une tombe paléochrétienne).



lesquels les gymnasiarques figurent en bonne place. Ceux dont le texte est suffisamment bien conservé pour pouvoir le dire émanent toujours de la cité, sauf une exception<sup>67</sup>.

Il faut souligner qu'il s'agit à ce jour de la plus ancienne inscription érigée au gymnase, si l'on excepte peut-être la dédicace de ce que D. Knoepfler interprète comme un monument hésiodique<sup>68</sup>. La très grande majorité des inscriptions du gymnase se situe aux II<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> siècles, avec une concentration vers 100.

Ces généralités posées, voyons si nous pouvons parvenir à une meilleure compréhension du texte, malgré son état extrêmement lacunaire. En prenant en considération le module de la stèle, l'espacement des lignes de réglage verticales du *stoichédon*<sup>69</sup>, l'agencement du texte et le contenu probable de la première ligne, je propose un *stoichédon* de 26 lettres. En tenant compte de la marge gauche de 0,8 cm (la marge droite est négligeable), et d'une largeur de file moyenne entre 1,6 et 1,7 cm, on obtient ainsi une largeur de stèle d'environ 42,4-45 cm, ce qui n'est pas sans parallèle dans l'épigraphie érétienne (fig. 8)<sup>70</sup>. La reconstitution d'un *stoichédon* à 26 files, si elle a de grandes chances d'être correcte, reste hypothétique, tout comme le sont les restitutions qui en découlent. Dans ces conditions, je ne prétends évidemment pas parvenir à retrouver exactement le texte originel, mais à en saisir la teneur. Plutôt que d'accompagner tous les mots restitués de signes de doute, ce qui serait de bonne méthode mais gênerait la lisibilité de la transcription, je compte sur la sagacité du lecteur pour faire la part des vraisemblances et des certitudes énoncées dans les notes critiques.

---

67. Voir *supra* n. 45. IG XII 9, 239 (vers 100) émane d'une *synodos*. Il s'agit probablement des *néoi*, cf. C. A. FORBES, *Neoi. A Contribution to the Study of Greek Associations*, Middletown 1933, p. 38 et B. DREYER, « Die Neoi im hellenistischen Gymnasium » dans D. KAH, P. SCHOLZ édés., *Das hellenistische Gymnasium*, Berlin 2004, p. 233).

68. D. KNOEPFLER, *supra* n. 1, p. 219-223 et fig. 18-19. Il date l'inscription de la haute époque hellénistique d'après la paléographie, « pas beaucoup après 300 ». Dans *JS* 2019, p. 322 n° 195, il dit qu'elle remonte sans doute au IV<sup>e</sup> s.

69. D'après les estimations de W. WALLACE (*supra* n. 47) sur les dimensions des stèles érétiennes, en enlevant les 0,8 cm de marge gauche, on obtient une largeur de stèle inscrite entre 39,7 et 48,7 cm au minimum. Avec une largeur de file moyenne entre 1,6 et 1,7 cm, cela donne un nombre de files minimal entre 23,35 et 30,43.

70. Toujours selon les estimations de W. WALLACE (*supra* n. 47) l'épaisseur de la stèle serait alors de 7,7-10 cm et la hauteur de 69,38-110 cm. En combinant cela avec ce qui a été dit plus haut (p. 424), on obtient une stèle de 81-110 x 42,4-45 x 9-10. Pour des dimensions semblables, voir *supra* n. 47.



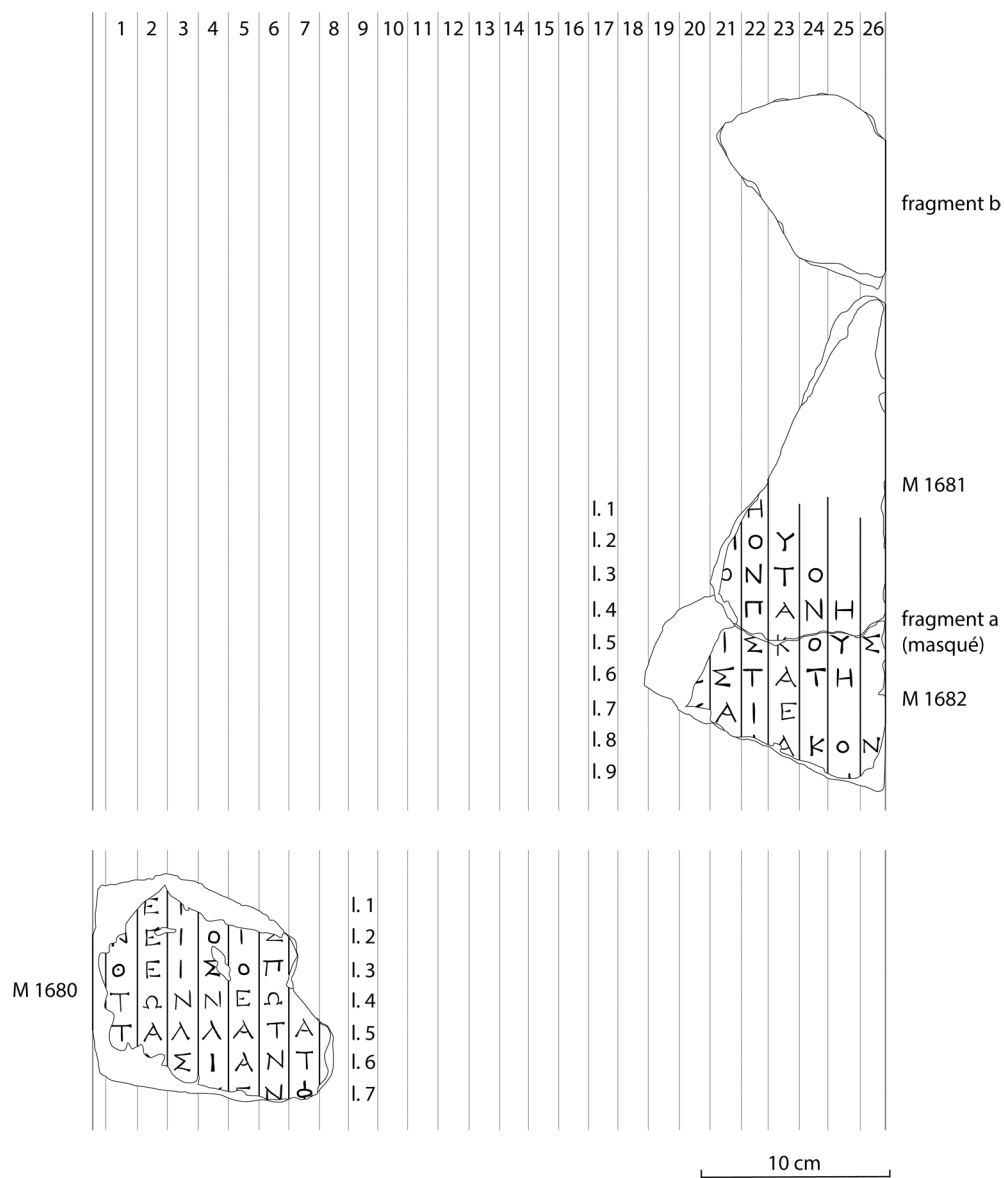


Figure 8 : reconstitution de l'inscription. Crédits ESAG – G. Ackermann.

M 1681 + M 1682 (fig. 6)

*Stoichédon 26 ?*

- [Οἱ πρόβουλοι εἶπαν *vel* εἶπον· ἐπειδ]ῆ<sup>vvvv</sup>  
 [. . . . .<sup>20</sup>. . . . .]μου<sup>vv</sup>  
 [ὁ γυμνασίαρχος τὸ στάδι]ον τὸ<sup>vv</sup>  
 4 [καινὸν κατασκευάσας ἐδα]πάνη-<sup>v</sup>  
 [σε παρ'αὐτοῦ, τοὺς δὲ νεαν]ίσκουσ  
 [ἐπεβλέψεν καὶ αὐτῶν ἐπ]εστάτη-<sup>v</sup>  
 [σε καλῶς καὶ φιλοτίμως,]καὶ ἐ-<sup>vvv</sup>  
 8 [φρόντισε διαδρομῶν καὶ δ]ιακον-  
 [τισμῶν . . . . .<sup>18</sup>. . . . .]γ?[. *vel* v]  
 -----

*Les probouloi ont fait la proposition. Attendu qu'untel fils de ... (-mou), le gymnasiarque, ayant construit le nouveau stade a fait les dépenses de sa poche, qu'il a surveillé les néaniskoi et les a dirigés comme il convient et avec zèle, et qu'il s'est occupé des courses et des concours de lancer de javelot...*

#### Notes critiques

L. 1 : la présence de quatre *vacat* à la fin de la ligne indique que celle-ci se terminait par un mot entier. Les décrets honorifiques érétriens commencent en principe directement par la mention du proposant (et même par la formule de sanction pour les plus anciens), précédée parfois d'une invocation aux dieux<sup>71</sup>. S'ensuivent les considérants, introduits comme il se doit par *épeidè* (« attendu que »). C'est probablement cette conjonction qu'il faut restituer à la fin de la ligne, conjonction dont on n'aurait conservé que l'*éta* final<sup>72</sup>.

71. D. KNOEPFLER, *supra* n. 44, p. 150, p. 206 et p. 278 : l'invocation aux dieux est bien attestée dans les décrets érétriens jusqu'à la fin du IV<sup>e</sup> s., et elle occupe à chaque fois une ligne entière. En revanche, il n'y en a aucun exemple datant sûrement du III<sup>e</sup> s. Rien ne nous oblige donc à la restituer ici.

72. On trouve plusieurs parallèles d'*épeidè* à la fin de la première ligne d'un décret dans le corpus de D. Knoepfler, par exemple IG XII 9, 195 (*Décrets érétriens* n° IX, vers 310), IG XII 9, 201 (*Décrets érétriens* n° XVI, vers 300), *Décrets érétriens* n° 14 (vers 290-280).

La mention du proposant devait figurer immédiatement avant. Quel pouvait-il être ? Les décrets érigés dans les gymnases grecs émanent de la cité ou, plus rarement, d'un groupe fréquentant le gymnase, par exemple les *néoi*<sup>73</sup>. Dans le premier cas, le proposant est soit un citoyen, soit un collège de magistrats. Dans le second cas, le proposant est un ou plusieurs membres du groupe qui a voté la décision, ou le groupe entier. Nous avons vu que la majorité des décrets honorifiques des gymnases émanent de la cité, et Érétrie ne fait pas exception ; nous avons donc probablement affaire à un décret civique. À Érétrie, les décrets de la cité sont proposés soit par un citoyen, soit par un collège de magistrats (les *probouloi*), soit par deux collèges ensemble (les *probouloi* et les stratèges). On pourrait alors restituer dans notre texte οἱ πρόβουλοι εἶπαν/εἶπον<sup>74</sup>, ou οἱ πρόβουλοι καὶ οἱ στρατηγοὶ εἶπαν/εἶπον, ou encore le nom d'un citoyen. Si cette dernière option est envisageable, puisque la grande majorité des décrets érétriens ont été proposés par un particulier<sup>75</sup>, il faut relever que les décrets érétriens honorant un gymnasiarque ou un bienfaiteur du gymnase ont tous été proposés par les *probouloi* seuls<sup>76</sup>. Il est donc tentant de supposer qu'il en a été de même dans notre décret, ce qui m'a incitée à proposer un *stoichédon* de 26 lettres, en gardant bien sûr à l'esprit qu'il ne s'agit que d'une hypothèse. On peut rejeter fermement en revanche l'idée d'associer les stratèges aux *probouloi*, car on aboutirait à une ligne trop longue (40 lettres) par rapport aux dimensions de la stèle et à l'espacement entre les lettres<sup>77</sup>.

L. 2 : en ménageant quatre *vacat* à la fin de la ligne 1 et trois à la fin de la ligne 2, le graveur a visiblement voulu mettre en évidence et éviter de couper les mots qui figuraient à la deuxième ligne. Il devait donc s'agir du nom du personnage honoré, dont on n'aurait que la fin du patronyme (*-mou*)<sup>78</sup>. Les possibilités sont évidemment nombreuses. Il s'agit sans doute

---

73. Sur la distinction entre les décrets civiques et les décrets gymnasiarques, voir Ph. GAUTHIER, « Bienfaiteurs du gymnase au Létôon de Xanthos », *REG* 109, 1996, p. 1-34 ; O. CURTY, *Gymnasiarchika : recueil et analyse des inscriptions de l'époque hellénistique en l'honneur des gymnasiarques*, Paris 2015, p. 10-11 et p. 282-291. Ce dernier constate que dans son corpus, les décrets civiques sont bien plus nombreux. Selon lui, cela s'explique par la mainmise de la cité sur le gymnase à l'époque hellénistique, et par le fait qu'un décret gymnasiarcal a moins de chances d'avoir été gravé qu'un décret civique (la cité ayant bien plus de moyens).

74. Sur le passage de εἶπον à εἶπαν dans les décrets érétriens, voir D. KNOEPFLER, *supra* n. 44, p. 115-116. Les deux formes sont en concurrence de la dernière décennie du IV<sup>e</sup> s. au milieu du III<sup>e</sup> s.

75. La chose est très visible dans le corpus de D. KNOEPFLER, *supra* n. 44, tableau récapitulatif fig. 101 p. 426-427.

76. *IG* XII 9, 236, l. 1 ; CURTY n° 5, l. 1 ; CURTY n° 6, l. 1. Les *probouloi* sont restitués sur ces modèles dans CURTY n° 7, l. 1.

77. La stèle mesurerait alors environ 64,8-68,8 cm de large, un record (voir *supra* n. 47 et p. 424).

78. Sur l'usage du patronyme et du démotique dans les décrets érétriens, voir D. KNOEPFLER, *supra* n. 44, p. 95, 103, 150, 168 n. 375, 214, 235, et surtout p. 309-310. L'auteur constate que dans son corpus, la formule onomastique complète, avec nom, patronyme et démotique, se rencontre dès 330-320 environ et jusqu'au milieu du III<sup>e</sup> s. (il a publié depuis un décret de proxénie des alentours de 200 comportant la formule onomastique complète, cf. *REA* 119, 2017, p. 440), mais qu'elle est loin d'être systématique : « (...) les rédacteurs des décrets, à Érétrie, se sont montrés très peu formalistes sur ce point, pouvant se contenter parfois du simple nom, sans patronyme ni

d'un citoyen, car il n'y a pas de place pour un ethnique à la ligne 3, et la fonction de l'individu ne pouvait être remplie par un étranger, comme on le verra.

L. 3-5 : d'après le formulaire des décrets honorifiques grecs, après la mention du personnage honoré suivent en principe des qualités qui lui sont reconnues s'il s'agit d'un bienfaiteur, ou sa fonction dans le cas d'un magistrat. Notre personnage était-il un bienfaiteur du gymnase, ou y exerçait-il une magistrature ? D'après les actions que l'on peut restituer dans le décret, et notamment le verbe *épestatésé* aux lignes 6-7, il doit s'agir d'un magistrat. On peut en effet difficilement concevoir qu'un individu ait pu « diriger » quoi que ce soit au gymnase sans avoir été pourvu d'une *archè*. Devait donc figurer à la ligne 3 la fonction que le personnage honoré a occupée. Naturellement, la première fonction gymnasiale qui vient à l'esprit est la plus importante, celle de gymnasiarque. Dans les décrets honorifiques, au début des considérants, le gymnasiarque est en principe désigné par un participe exprimant le fait qu'il a été choisi, désigné, institué, nommé, élu à ce poste (αἰρεθείς, χειροτονηθείς, κατασταθείς, προχειρισθείς, ἀποδιχθείς, γενόμενος + γυμνασίαρχος), parfois en précisant par qui il l'a été (par exemple ὑπὸ τοῦ δήμου)<sup>79</sup>. On peut encore simplement le dire gymnasiarque, sans verbe (ὁ γυμνασίαρχος), très rarement avec un participe exprimant son élection (ὁ αἰρημένος γυμνασίαρχος, « le gymnasiarque élu »)<sup>80</sup>. Le participe de γυμνασιαρχεῖν (« exercer la gymnasiarchie ») est également attesté (γυμνασιαρχῶν, γυμνασιαρχήσας, γεγυμνασιαρχηκώς) ; il est très fréquent dans les décisions des décrets honorifiques, dans les inscriptions honorifiques et dans les dédicaces, mais rare dans les considérants, et quand il y figure il est le plus souvent suivi d'une indication temporelle (année de l'exercice), ou du nombre de gymnasiarchies exercées (à partir de la basse époque hellénistique), ou de la manière dont le personnage honoré a exercé la gymnasiarchie, ce qui pourrait difficilement être le cas ici faute de place<sup>81</sup>. La restitution ὁ γυμνασίαρχος offre la longueur appropriée dans un *stoichédon* 26.

Si l'hypothèse d'un gymnasiarque a ma préférence, elle n'est pas la seule que l'on puisse envisager. En effet, on trouve parfois à la tête du gymnase non pas un gymnasiarque mais un épimélète ou un épistate. C'est le cas notamment dans une inscription de Chalcis, voisine

démotique, et cela encore une génération après [330] » (p. 103). Il ajoute qu'« un décret en *koinè* où le *rogator* porte un patronyme mais pas de démotique a toutes chances d'appartenir seulement au III<sup>e</sup> s. » (p. 168 n. 375). Le nom seul est rare, et ne se rencontre plus après 300 ; le nom avec démotique seul est sans exemple.

79. Sur la manière dont on désigne le gymnasiarque dans les décrets, voir O. CURTY, *supra* n. 73, annexe B p. 327-330.

80. A. BERNARD, *La prose sur pierre dans l'Égypte hellénistique et romaine I*, Paris 1992, 15 (Thèbes [Égypte], 221-205 ou 205-180), l. 3-4 : ἐπειδὴ Βοΐδας Δημητρίου Πέρσης ὁ γυμνασία[ρ]χος ; CURTY n° 10 (Amphipolis, 106/5 ?), l. 3-4 : ἐπεὶ Φίλιππος [- -]ου ὁ γυμνασίαρχ[ος] ; CURTY n° 9 (Amphipolis, fin II<sup>e</sup> ou début I<sup>er</sup> s.), l. 2-3 : ἐπεὶ Ἀδαῖος Φιλιά<γ>ρου ὁ γυμνασίαρχος ; IG XIV 256 (Phintias [Sicile], I<sup>er</sup> s.), l. 8-9 : ἐπειδὴ ὁ αἰρημένος γυμνασίαρχος.

81. E.g. CURTY n° 18 (Ténos, II<sup>e</sup> s.), l. 4-6 : γυμνασιαρχῶν τε ἐν τ[ῶ]ι παρεληλυθότι ἐνια[υ]τῶι ; IG XII 4, 3911 (Patmos, début du I<sup>er</sup> s.), l. 8 : [γ]εγυμνασιαρχηκώς ἐπτάκι ; IG Bulg I<sup>2</sup> 390 (Apollonia du Pont, II<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> s. [avant 72]), l. 14-16 : γυμνασιαρχήσας δὲ τελείως καὶ ἀ[μέμπτως].

d'Érétrie, où est mentionné au début du I<sup>er</sup> siècle un « épimélète du gymnase »<sup>82</sup>. Ainsi que l'a précisé Louis Robert, « on nommait un épimélète ou épistate du gymnase pour remplir les fonctions du gymnasiarque, lorsqu'on n'avait pu trouver personne pour être gymnasiarque ou lorsqu'un dieu était gymnasiarque ou un défunt qui avait laissé de l'argent pour cet usage ou dont les parents en fournissaient en son nom »<sup>83</sup>. Mais les termes *épimélèès* et *épistatès* ne sauraient avoir été utilisés sans le complément *tou gymnasίου*, restitution qui prend sans doute trop de place sur la pierre.

Ainsi, notre décret serait à ce jour le plus ancien du monde grec à honorer un gymnasiarque et, plus généralement, l'un des premiers documents épigraphiques sur cette magistrature<sup>84</sup>. Il s'agirait aussi du plus ancien décret érétrien honorant un citoyen, mis à part un exemplaire inédit récemment découvert à Amarynthos<sup>85</sup>.

À la fin de la ligne 4, figurent les lettres ΠΑΝΗ, suivies d'un *vacat*. Les mots grecs comportant cette suite de lettres sont très rares, c'est pourquoi il convient de commencer par là avant de s'attaquer au reste du passage. Dans le contexte d'un décret honorifique, on peut penser à *δαπάνη* (« la dépense »). La seule possibilité serait que le mot soit au nominatif singulier, en raison de la coupe syllabique et du *vacat* en fin de ligne, mais on ne voit pas bien comment s'articulerait la phrase avec « la dépense » pour sujet. Les dérivés de ce terme ne conviennent pas non plus, pour d'autres raisons : l'adverbe *δαπανηρῶς* (« à grands frais ») n'est attesté qu'en Lycie à l'époque impériale ; l'adjectif *δαπανηρός* (« dépensier, prodigue ») ne figure jamais dans les décrets honorifiques en tant que qualité de l'*honorandus* ; *δαπάνημα* ne semble pas utilisé dans ces derniers pour désigner les dépenses de la personne honorée avant

82. IG XII 9, 952, l. 2 (catalogue agonistique des *Hèracleia*, vers 90-80) : ἐπιμελητῆς γενόμενος τοῦ γυμνασίου. Notons que dans le catalogue agonistique des *Hermaia* de Chalcis, postérieur peut-être de seulement trois ans au précédent, la restitution [γυμνασιαρχῶν] est proposée par D. Knoepfler (*SEG* XXIX 806, l. 1).

83. L. ROBERT, « Études sur les inscriptions et la topographie de la Grèce centrale », *BCH* 59, 1935, p. 449 (= *OMS* I, p. 290). Voir aussi *Id.*, « Recherches épigraphiques », *REA* 62, 1960, p. 294-296 (= *OMS* II, p. 810-812), *Id.*, « Sur des inscriptions d'Éphèse. Fêtes, athlètes, empereurs, épigrammes », *RPh* 41, 1967, p. 43 (= *OMS* V, p. 383), D. KNOEPLER, « Contributions à l'épigraphie de Chalcis », *BCH* 103, 1979, p. 171-172. Dans le décret de Samos pour Boulagoras, ce dernier a été élu épistate du gymnase pour remplacer le gymnasiarque qui avait fait défaut (*IG* XII 6, 11, l. 23-24, après 243/2).

84. Les décrets de Trézène honorant des gymnasiarques (CURTY n<sup>os</sup> 2-3) sont aujourd'hui datés pas avant le milieu du III<sup>e</sup> s. (A. S. CHANKOWSKI, *L'éphébie hellénistique : étude d'une institution civique dans les cités grecques des îles de la mer Égée et de l'Asie mineure*, Paris 2010, p. 165-166). Viennent ensuite, si l'on ne retient que les exemples à peu près sûrs pour le contenu et la date, un décret d'Érésos (CURTY n<sup>o</sup> 22, 209-204) et un décret de la Confédération ilienne (CURTY n<sup>o</sup> 31, dernier tiers du III<sup>e</sup> s.). Sur les premières attestations de la gymnasiarchie en tant que magistrature, voir *infra* n. 169.

85. D. KNOEPLER, *supra* n. 51, p. 1356 et n. 4 relevait qu'à Érétrie, il n'existait pas de décrets honorifiques pour des citoyens avant la basse époque hellénistique (voir aussi *Id.*, *supra* n. 44, p. 126 et 313). La situation a changé depuis, avec un nouveau décret exhumé en 2019 dans la fouille du sanctuaire d'Artémis *Amarysia* honorant des citoyens, peut-être des taxiarques (vers 310-300). Sur la chronologie des décrets honorant des citoyens, voir F. R. FORSTER, *Die Polis im Wandel. Ehrendekrete für eigene Bürger im Kontext der hellenistischen Polisgesellschaft*, Göttingen 2018, p. 45-50, et p. 191-192 sur Érétrie.



l'extrême fin du III<sup>e</sup> siècle<sup>86</sup>, et son usage demeure rare. Reste le verbe *δαπανῶ* (« dépenser »), accompagné d'une somme ou d'une quantité d'argent ou de la source du financement, formule éventuellement complétée par *εἰς* + acc. pour préciser à quoi l'argent a servi. Il est vrai que ce verbe et son dérivé *προσδαπανῶ* ne sont pas très fréquents dans les inscriptions, et les exemples antérieurs au II<sup>e</sup> siècle sont rares<sup>87</sup>. Mais a-t-on une autre possibilité, avec cette suite de lettres ? On pourrait envisager la mention d'une panégyrie, puisque plusieurs décrets mentionnent la participation de gymnasiarques à un tel événement, que soient désignés par ce mot les *Hermaia* (la fête de fin d'année du gymnase) ou une fête civique<sup>88</sup>. À Érétrie même, vers 100, le gymnasiarque Elpinikos est honoré notamment pour avoir fourni de l'huile à ses propres frais lors de la panégyrie des *Artémisia* : ἔν τε τῆι πανηγύρει τῶν Ἀρτεμεισίων συνετέλει τὸ ἄλειμμα ἐκ τοῦ ἰδίου, τὴν δαπάνην ἐπιδεχόμενος οὐ μόνον εἰς τοὺς πολίτας ἀλλὰ καὶ εἰς τοὺς λοιποὺς τοὺς εἰς τὴν πανήγυριν παραγενομένους καὶ μετέχοντας τῶν κοινῶν ξένους<sup>89</sup>. À cette époque, le gymnasiarque s'apparente de plus en plus à un évergète, dont la munificence s'étend à toutes les catégories de la population, alors qu'au temps de notre décret, le gymnasiarque est encore fondamentalement un magistrat, dont les bienfaits éventuels se limitent au gymnase et à ceux qui le fréquentent<sup>90</sup>. Qui plus est, à ma connaissance, la mention d'une panégyrie ne figure jamais au début des considérants, sauf dans deux décrets de la Confédération ilienne (Curty n<sup>os</sup> 31-32) ; il s'agit là d'un cas particulier, car ces gymnasiarques ont été nommés exprès pour cet événement et ne sont remerciés que pour leur action durant la panégyrie. Quant aux *Hermaia*, dans les décrets honorant les gymnasiarques, les observations sur cette fête de clôture de l'année gymnasiale viennent en principe à la fin des considérants, nous y reviendrons.

86. Par exemple CURTY n<sup>o</sup> 22, l. 21-22 (Érésos, 209-204) ; IG XII 8, 640, l. 13 (Péparethos, après 197 ?).

87. CURTY n<sup>o</sup> 22 (Érésos, 209-204), l. 17-19 (gymnasiarque) : δαπανάσαις ἐκ τῶν [ἰ]δίων καὶ πλείονα εἶς τε ὄπλα καὶ διαδρόμαις καὶ κ[ρε]ανομαίαις καὶ εἰς τὰν ἄλλαν χοραγίαν ; IG XII 5, 600 (Ioulis de Kéos, III<sup>e</sup> s.), l. 19 (médecin) : [κ]αὶ πολλὰ μὲν δαπανήσ[αντα] ; IG XII 5, 601 + p. 333 (Karthaiia de Kéos, III<sup>e</sup> ou II<sup>e</sup> s.), l. 7-9 (stéphanéphore) : τῶν πολ[ι]τ[ῶν] π[ά]ντων ἐπιμ[ε]λέ[η]ται [ἐκ τῶν ἰδίων] δαπανήσας ; V. CHANKOWSKI, BCH 122, 1998, p. 216-226 (cf. SEG XLVIII 1039. Délos, 174 av. J.-C.), A l. 97 (hiéropes) : καὶ ὧι πλέον ἐδαπανήσαμεν εἰς τὰ ἔργα Ι<sup>α</sup> ; I. Eleusis 229 (165/4 ?), l. 10-11 (démarque) : καὶ τῶν ἱερείων προσδαπανήσας εἰς ταῦτα πάντα οὐκ ὀλίγα (sic) ἐκ τῶν ἰδίων ; IG II<sup>2</sup> 968 (Athènes, vers 140 ?), l. 53-54 (agonothète) : [καὶ ἐδα]πάνησεν καὶ εἰς [ταῦτα διά]φορα πλείονα ; CURTY n<sup>o</sup> 4 (Salamine, 131/0), l. 8-10 (gymnasiarque) : προ[σε]δαπάνησε δὲ καὶ πρὸς τὸ μερισθὲν αὐτῶι εἰς τὸ ἔλαιον ἐκ τῶν ἰδίων.

88. CURTY n<sup>o</sup> 39 (Odessos, II<sup>e</sup> s.), l. 22-23 (panégyrie des *Hermaia*) ; CURTY n<sup>os</sup> 31-32 (Confédération ilienne, dernier tiers du III<sup>e</sup> s. et 1<sup>re</sup> moitié du II<sup>e</sup> s. respectivement, panégyrie des petites et des grandes Panathénées à Pion) ; I. Priene<sup>2</sup> 68 (années 60 ?), l. 87-92 (panégyrie des Panathénées). Sur les *Hermaia*, voir *infra* « La fête de fin d'année du gymnase ».

89. « Lors de la panégyrie des *Artémisia*, il assurait l'onction d'huile à ses frais, prenant à sa charge la dépense non seulement pour les citoyens, mais aussi pour les autres qui sont venus à la panégyrie, ainsi que pour les étrangers participant aux *koina* » (CURTY n<sup>o</sup> 5, l. 23-28, trad. Curty). Cette fête des *Artémisia*, la plus importante du calendrier érétrien, et même eubéen, se déroulait dans le sanctuaire de la déesse à Amarynthos, situé à une dizaine de kilomètres à l'est d'Érétrie et récemment exhumé par les fouilles de l'École suisse d'archéologie (voir en dernier lieu P. DUCREY, T. KRAPP, K. REBER, D. KNOEPFLER, « Séance du 1<sup>er</sup> juin célébrant la découverte et la fouille du sanctuaire d'Artémis *Amarysia* à 60 stades de la ville d'Érétrie (Eubée, Grèce) », CRAI 2018, p. 845-953).

90. Voir *infra* « La gymnasiarchie à Érétrie au début du III<sup>e</sup> siècle ».

Retenons donc le verbe *δαπανῶ*, qui semble être la meilleure solution. Nous avons vu qu'il s'accompagne dans les inscriptions de la précision de la source de financement ou du montant ou de la quantité d'argent dépensée. Pour cette dernière, on pourrait penser à *πολλά*, attesté avec ce verbe ou son synonyme *ἀναλίσκω*<sup>91</sup>, mais les restitutions sont trop courtes : [*σε(ν) πολλά, τοὺς δὲ νεαν]ίσκους* (23-24 lettres) ; [*σε(ν) πολλά, καὶ τοὺς νεαν]ίσκους* (24-25 lettres). On trouve par ailleurs l'expression sensiblement identique *οὐκ ὀλίγα/οὐκ ὀλίγον*<sup>92</sup> ; la seule restitution possible dans un *stoichédon* 26 est [*σε οὐκ ὀλίγα, τοὺς δὲ νεαν]ίσκους*, mais l'absence de *nu* éphelecytique avant la négation surprend. Il faut peut-être songer alors à la source du financement, qui serait les fonds propres du gymnasiarque. L'expression *ἐκ τῶν ἰδίων* est trop longue dans tous les cas, en revanche son synonyme *παρ' αὐτοῦ* convient : on le trouve assez fréquemment à partir de la fin du IV<sup>e</sup> siècle (aussi sous la forme *παρ' ἑαυτοῦ*)<sup>93</sup>. Il n'y a pas suffisamment de place pour un complément avec *εἰς*, même sous sa forme la plus courte *εἰς πάντα* ou, mieux encore car bien plus fréquemment attestée et plus anciennement, *εἰς ταῦτα*. Ce n'est pas gênant car le complément avec *εἰς* est facultatif, alors que la précision de la source de financement ou du montant ou de la quantité dépensée est nécessaire.

Sur quoi auraient pu porter les dépenses du gymnasiarque honoré, dépenses qui ont été jugées suffisamment importantes pour figurer au tout début des considérants ? Je dois à D. Knoepfler (*per litt.*) l'hypothèse selon laquelle le gymnasiarque serait récompensé dans ces lignes pour avoir fait construire quelque chose dans le gymnase, en raison de la probable mention de dépenses à la ligne 4. Il arrive en effet dans les décrets qu'un gymnasiarque soit récompensé notamment pour avoir contribué financièrement à des travaux de construction, de réfection ou d'embellissement qui touchent une partie du gymnase (porche d'entrée, portique,

91. Voir l'exemple de Ioulis de Kéos *supra* n. 87 et de Xanthos *infra* n. 94. Pour une formule plus développée, voir *OGIS* 5 = Welles, *Royal Correspondence*, 1 (Skepsis [Troade], 311 av. J.-C., lettre d'Antigone le Borgne aux Skepsiens), l. 34 : [*κ]α[ι] χρήματα πολλά ἀνηλώκαμε[ν]*.

92. *I. Eleusis* 211 (vers 209), l. 36-37 : *καὶ εἰς ταῦ[τ]α οὐκ ὀλίγα ἐκ τῶν ἰδίων ἀναλίσκων* ; *CURTY* n° 4, l. 8 (Salamine, 131/0) : *ἀναλώσας εἰς ταῦτα οὐκ ὀλίον (sic)* ; voir encore l'exemple d'Éleusis *supra* n. 87. Pour une formule plus développée, voir *IG* II<sup>3</sup> 1, 1160 (Athènes, vers 215), l. 3-4 : *προανήλωσεν [κ]αὶ [ἐκ τῶν ἰδίων οὐ]κ ὀλίγα χρήματα*, et l. 7 : *προσανήλωσεν οὐκ ὀλίγα χρήματα* ; *CURTY* n° 17 (Délès, 147/6), l. 25-26 : *καὶ εἰς ταῦτα διάφορον ἀνήλωσεν ἐκ τῶν ἰδίων οὐκ ὀλίγον* ; *FD* III 2, 47, l. 31 (Delphes, 138 av. J.-C.) : *δ[ε]δαπαν[η]κέναι τὰν σύνοδον τῶν τεχνιτῶν χρήματα οὐκ ὀλίγα* ; *IG* XII 8, 52 (Imbros, II<sup>e</sup> s.), l. 7-8 : *ἐκ τῶν ἰδίων προ[σ]ανήλωσεν ἀργύριον οὐκ ὀλίον (sic)*.

93. *I. Eleusis* 101 (fin du IV<sup>e</sup> s.), l. 8-10 : *καὶ [τ]ὴν θυσίαν τῷ Διονύσῳ ὑπὲρ ὕγι[ε]ας καὶ σωτηρίας τῶν δημοτῶν παρ' αὐτοῦ ἔθυσεν* ; *IG* II<sup>3</sup> 1, 877 (Athènes, 283/2), l. 24-25 : *καὶ ἐφόδια δοῦς παρ' ἑαυτοῦ* ; *IG* XII 7, 22 (Arkésiné d'Amorgos, III<sup>e</sup> s.), l. 16-18 : *καὶ παρ' αὐτοῦ ἀνάλωσεν εἰς τὰ ἱερεῖα πρὸς τῷ ἐκ τῆς πόλεως ἔλαβε δραχμὰς πεντακοσίας*. Dans le contexte de constructions ou de réparations : *I. Eleusis* 95 (321/0 ?), l. 21-23 : *γέ[φυρα]ν [λ]ιθίνην κατασκευάζει [παρ' ἑαυ]το[ῦ] χρήματα [ννν] ἀναλί[σκων]* ; *IG* II<sup>2</sup> 1215 (dème d'Érikeia ?, début du III<sup>e</sup> s.), l. 12-13 : *προαναλίσκων τοῖς δημόταις παρ' ἑαυτοῦ ἐπὶ τεῖ ἐπαρχεῖ*. Avec le verbe *δαπανῶ* : *SEG* XXV 501 (Tanagra, vers 85), l. 56 : *δεδαπανηκέναι παρ' ἑαυτοῦ* ; *I. Priene*<sup>2</sup> 67 (90-88 ?), l. 176-177 : *ἔδαπάνησεν δὲ παρ' ἑαυτοῦ (idem dans I. Priene*<sup>2</sup> 72 [I<sup>er</sup> s. ?], l. 15). Dans un décret pour un gymnasiarque : *CURTY* n° 35 (Thémisionion ou Érizza, 67/6 ?), l. 16-17 : *ἔθηκε [δὲ] καὶ ἄ[λ]εμμα (sic) παρ' ἑαυτοῦ*.

exèdre, salles diverses, etc.), voire le gymnase tout entier<sup>94</sup>. À Éréttrie même, le gymnasiarque Elpinikos a consacré dans le gymnase un banc de marbre et un *hermès*<sup>95</sup>. Il est donc concevable que notre gymnasiarque ait financé la construction d'un élément du gymnase, auquel cas il faudrait chercher un mot neutre en *-on* à la ligne 3. Il est tentant de penser au stade, dont la présence immédiatement au sud du gymnase, longtemps supposée, est désormais avérée par des sondages récents<sup>96</sup>. La structure en elle-même était certes modeste, comme on l'a souligné plus haut, mais son aménagement a sans doute coûté de nombreuses heures de travail, lesquelles devaient constituer le principal poste de dépenses<sup>97</sup>. Diogène Laërce mentionne par ailleurs, on l'a vu, un *archaion stadion* à Éréttrie, situé par D. Knoepfler en bordure occidentale de l'agora. Le stade du gymnase est donc plus récent et devait être distingué du plus ancien dans les sources antiques, soit en indiquant qu'il s'agissait du « nouveau stade », soit en apportant une précision géographique, par exemple τὸ πρὸς τῷ γυμνασίῳ, mais cette dernière restitution semble trop longue. L'adjectif *kainos* est très fréquemment utilisé dans les inscriptions et dans la littérature dans le sens de « nouveau », appliqué à des objets très divers, notamment des bâtiments<sup>98</sup>. Il s'impose par rapport à son synonyme *néos* car la première syllabe de ce dernier mot aurait dû figurer à la fin de la ligne 3 à la place des deux *vacat*.

---

94. De nombreux exemples ont été donnés par F. QUASS, *Die Honoratiorenschicht in den Städten des griechischen Ostens*, Stuttgart 1993, p. 206-208 et PH. GAUTHIER, « Notes sur le rôle du gymnase dans les cités hellénistiques » dans M. WÖRRLE, P. ZANKER éd., *Stadt und Bürgerbild im Hellenismus*, Munich 1995, p. 1-11 (= *Choix d'écrits*, Genève 2011, p. 2 et n. 11. E.g. avec le verbe κατασκευάζω restitué ici : CURTY n° 33 (Xanthos, 196 av. J.-C.), l. 12-16 : αἰρεθείς τε γυμνασίαρχος τῆς τε περὶ τὸ γυμνάσιον ἐπιμελείας καὶ κατασκευῆς προέστη μετὰ πάσης ἐκτενείας καὶ πολλὰ τῶν ἰδίων εἰσανηλώσας ἐκόσμησεν (construction ou réfection du gymnase, voir le commentaire de PH. GAUTHIER, *supra* n. 73, p. 15-16). CURTY n° 19 (Andros, milieu du II<sup>e</sup> s.), l. 6 : κατασκευάσας πλῶνα λίθου λευκοῦ (portail de marbre blanc). CURTY n° 30 (Sestos, 133-120), l. 33-34 : κατεσκεύασεν δὲ τὸν τε λουτρῶνα καὶ τὸν ἐ[φε]ξῆς οἶκον (bain et local attenant). CURTY n° 35 (Thémisonion ou Érizza, 67/6 ?), l. 22-24 : ἐπ[ηγγείλ]ατο κατασκευάσαι ἐν τῷ γυμνασίῳ[ι] ἐξέδραν (exèdre).

95. CURTY n° 5 (Éréttrie, vers 100), l. 34-35. Sur le bassin de la fin du II<sup>e</sup> siècle dédié par un père et son fils au gymnase (*SEG* LIX 986), voir D. KNOEPFLER, *supra* n. 1, p. 216 et *BE* 2011, 332.

96. Voir *supra* p. 420-421. D. Knoepfler m'a suggéré l'idée du stade *per litt.*, parmi d'autres propositions ; il considère que l'inscription, vu son lieu de trouvaille, pourrait s'être dressée sur le flanc nord du stade du gymnase. Pour des exemples de gymnasiarques ayant financé la construction d'un stade, voir *I. Estremo Oriente Greco* 207, l. 5-6 (Suse, vers 50 ?) et *SEG* L 428 (Messène, I<sup>er</sup> s.). Je dois ces références à P. Fröhlich.

97. Ainsi à Athènes, Eudémos de Platées a été récompensé par la cité notamment pour avoir financé mille journées de travail de bœufs pour la construction du stade panathénaïque (*IG* III 1, 352, l. 15-18, 330/29). Ce dernier était évidemment bien plus luxueux que celui d'Éréttrie.

98. E.g. *IG* XII 7, 1 (Arkésiné d'Amorgos, V<sup>e</sup> s. ?), l. 3 : [πρὸς τὸ καινὸ οἶκο ; *ID* 440 (Délès, 198-180), l. 72-73 : εἰς τὴν ὄροφην [τ]οῦ οἴκου τοῦ καινοῦ τοῦ πρὸς τῷ Σαραπιείῳ ; *I. Beroia* 7 (fin I<sup>er</sup>-début II<sup>e</sup> s.), CD l. 17 (dans le cadre d'un gymnase) : ἀποτάσσω εἰς τὴν τοῦ καινοῦ βαλανείου ἐπι[μέλειαν (?)] ; *I. Ephesos* 3066 (I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> s.), l. 15-17 (inscription honorifique pour un bienfaiteur qui a été gymnasiarque entre autres) : δόντα δὲ κ[αὶ] εἰς τὴν κατασκευὴν τοῦ καινοῦ γυμνα[σίου].

Il semble donc que le gymnasiarque de notre inscription ait été récompensé en premier lieu pour avoir fait construire à ses frais un stade alors qu'il aurait pu puiser dans la caisse publique ou dans celle des *néoi*<sup>99</sup>. Érétrie traversait-elle alors un moment critique ? C'est plutôt l'image d'une cité prospère qui ressort du « siècle de Ménédème », jusqu'à la prise de la ville par Gonatas en 269<sup>100</sup>. Cette prospérité a cependant pu être provisoirement mise à mal durant la période de tutelle de Démétrios Poliorcète (vers 298-286), durant laquelle la cité a dû au moins à une reprise verser une somme colossale au roi pour financer l'effort de guerre de ce dernier<sup>101</sup>. Mais l'action de notre gymnasiarque résulte peut-être tout simplement de sa volonté de se distinguer par rapport à ses prédécesseurs<sup>102</sup>.

L. 5 : les mots en *-iskos* sont rares. Dans une inscription concernant le gymnase, il n'y a guère que [veav]ίσκοις qui fasse sens. Ainsi que l'ont montré Philippe Gauthier et Miltiade B. Hatzopoulos dans leur étude de la loi gymnasiarchique de Béroia, dans les contextes gymnasial et agonistique les *néaniskoi* sont un synonyme des *néoi*, c'est-à-dire les jeunes gens majeurs qui fréquentent le gymnase<sup>103</sup>. On relève que les *néoi* apparaissent pour la première

99. Une caisse des *néoi* est bien attestée à Béroia, où le gymnasiarque ne manie pas d'argent public, bien que la cité ait pris le contrôle du gymnase (PH. GAUTHIER, M. B. HATZOPOULOS, *La loi gymnasiarchique de Beroia*, Athènes-Paris 1993, p. 124-128). P. FRÖHLICH, « Les activités évergétiques des gymnasiarques à l'époque hellénistique tardive : la fourniture de l'huile » dans O. CURTY éd., *L'huile et l'argent. Gymnasiarchie et évergétisme dans la Grèce hellénistique*, Fribourg 2009, p. 60-63 identifie plusieurs sources de financement possibles pour l'onction d'huile dès le III<sup>e</sup> s. : usage du propre fonds du gymnase, générosité des individus, générosité royale. À Érétrie, le décret pour Théopompos suggère qu'avant que ce bienfaiteur n'établisse une fondation vers 100, l'huile était financée par la cité (*IG XII 9*, 236, l. 23-24 : « pour que le peuple soit soulagé de cette dépense »), pourtant des gymnasiarques contemporains (Elpinikos et Mantidôros) ont payé pour l'huile toute l'année. Cette fondation a peut-être davantage soulagé les gymnasiarques que la cité elle-même selon P. FRÖHLICH, *ibid.*, p. 65.

100. Voir *supra* p. 422.

101. Diogène Laërce, *Vie de Ménédème*, 140 (150 talents). Selon D. KNOEPFLER, *supra* n. 26, p. 197 n. 71, c'était là une contribution de guerre tout à fait exceptionnelle, à mettre en relation avec les préparatifs militaires des années 289-288.

102. P. FRÖHLICH, *supra* n. 99, p. 64 relève que les largesses du gymnasiarque pour la fourniture de l'huile se situent presque toujours en dehors de toute situation critique pour la cité, en tout cas cette situation critique n'apparaît pas dans les textes. Il cite une exception, un décret d'Amphipolis pour Philippos (CURTY n° 10, 106/5 ?) dans lequel on lit que les usagers du gymnase avaient réuni une souscription (les fonds manquaient donc), que Philippos avait refusé d'utiliser. Ajoutons le décret pour Ménas de Sestos (CURTY n° 30, l. 53-58, 133-120) : il y est rappelé que le gymnasiarque a endossé la gymnasiarchie pour la seconde fois alors que la cité traversait une période de crise due à des incursions thraces et à la disette. Sur la signification des décrets honorant des gymnasiarques qui ont été gravés sur la pierre, entre volonté du citoyen de se distinguer par rapport à ses congénères et volonté de la cité d'afficher l'image du citoyen idéal ou de montrer sa loyauté envers un roi hellénistique, voir F. R. FORSTER, *supra* n. 85, p. 191-202 sur Érétrie.

103. PH. GAUTHIER, M. B. HATZOPOULOS, *supra* n. 99, *passim*. Sur les *néoi-néaniskoi* dans le contexte du gymnase, voir C. A. FORBES, *supra* n. 67, p. 61-67 ; B. DREYER, *supra* n. 67 ; A. S. CHANKOWSKI, *supra* n. 84, p. 253-265 ; N. M. KENNELL, « Who were the Neoi ? » dans P. MARTZAVOU, N. PAPAZARKADAS éd., *Epigraphical Approaches to the Post-Cassical Polis: Fourth Century BC to Second Century AD*, Oxford 2012, p. 217-232. *Néaniskoi* peut avoir un sens plus militaire, celui de « jeunesse armée de la cité », ou même désigner les soldats en général, voir R. VAN BREMEN, « Neoi in Hellenistic Cities: Age Class, Institution, Association? » dans P. FRÖHLICH, P. HAMON éd., *Groupes et associations dans les cités grecques (III<sup>e</sup> siècle av. J.-C.-II<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.)*, Genève 2013,

fois dans les textes grecs dans les premières décennies du III<sup>e</sup> siècle ; le mot n'était peut-être pas encore en usage à Érétie à l'époque de notre inscription<sup>104</sup>.

Les termes *néoi-néaniskoi* peuvent s'appliquer aux jeunes après l'éphébie, âgés de 20 à 30 ans environ ; dans ce cas, ils n'incluent pas les éphèbes<sup>105</sup>. Mais les *néoi-néaniskoi* sont souvent mis en opposition avec les *païdes*, jeunes garçons qui fréquentent eux aussi le gymnase mais qui ne sont pas encore majeurs, *grosso modo* les 12-17 ans ; dans ces cas-là, ces termes englobent aussi les éphèbes, les 18-19 ans<sup>106</sup>. Notons que dans la même inscription, on peut trouver les deux sens pour *néoi-néaniskoi*, inclusif et exclusif<sup>107</sup>. Dans quelques cas enfin,

p. 31-58 ; B. DREYER, *supra* n. 67, p. 214-216 ; N. M. KENNEL (*ibid.*) ; A. S. CHANKOWSKI, *supra* n. 84, p. 366-379 ; G. SACCO, « Sui νεανίσκοι dell'età ellenistica », *RFIC* 107, 1979, p. 39-49 ; B. LEGRAS, *supra* n. 61, p. 195-217. D'après E. CANTARELLA, « 'Neaniskoi' : classi di età e passaggi di 'status' nel diritto ateniese », *MEFRA* 102/1, 1990, p. 37-51, dans la littérature de l'époque classique, le terme *néaniskos* n'a pas de sens institutionnel précis et peut s'appliquer à des jeunes entre 15 et 25 ans environ suivant le contexte.

104. Pour des références au III<sup>e</sup> s., voir P. FRÖHLICH, « Les groupes du gymnase d'Iasos et les *presbytéroï* dans les cités à l'époque hellénistique » dans P. FRÖHLICH, P. HAMON édés., *supra* n.103, p. 64 n. 20 ; parmi les inscriptions à peu près sûrement datées, on relève *I. Ilion* 31, l. 9-10 (281 av. J.-C.), *OGIS* 748, l. 16 (Cyzique, 277/6 ?), *Souscriptions publiques*, n° 77 (Halicarnasse, 275-250 ?). A. S. CHANKOWSKI, *supra* n. 84, p. 228 ajoute Héraclée du Latmos, peut-être vers 281 (*SEG XXXVII* 859 ; voir son commentaire p. 188-189).

105. *Néaniskoi* : e.g. *ID* 1501, l. 9 (Délos, 148/7) ; à Athènes au II<sup>e</sup> s., lors des *Théséïa*, la course aux flambeaux est disputée par les *païdes*, les éphèbes et les *néaniskoi* (*IG* II<sup>2</sup> 956, l. 61-69 ; 957, l. 46-53 [où on a *andres* à la place de *néaniskoi*] ; 958, l. 60-66 ; 960, l. 25-32 ; 961, l. 25-33) ; D. ROUSSET, « Considérations sur la loi éphébarchique d'Amphipolis », *REA* 119, 2017, p. 52-59 (Amphipolis, 24/3), l. 60-61 (l. 70 on a *andres* à la place de *néaniskoi*). *Néoi* : e.g. *SEG* LV 1251 (Colophon-sur-Mer, fin III<sup>e</sup>-début II<sup>e</sup> s.) ; Curty n° 27, l. 25 (Éphèse, pas avant le milieu du II<sup>e</sup> s.) ; Curty n° 30, l. 31, 36-37, 41, 76, 79, 95 (Sestos, 133-120) ; *MDAI(A)* 32, 1907, p. 273-278 n° 10, l. 5-6, 19, 45 (Pergame, 133-130) ; *MDAI(A)* 32, 1907, p. 311-312 n° 34, l. 5-6 (Pergame, fin du II<sup>e</sup> s.). En contexte agonistique, c'est parfois le terme *andres* qui est utilisé à la place de *néoi-néaniskoi*, voir *supra* pour les *Théséïa* à Athènes et la loi éphébarchique d'Amphipolis, et note suivante. Cela peut être le cas aussi en contexte non agonistique, cf. *IG* XII 9, 904 et suppl. p 192 (Chalcis, II<sup>e</sup> s.), l. 9-10 (la bonté du gymnasiarque s'est exercée envers les éphèbes et les *andres*).

106. C'est souvent le cas en contexte agonistique : *I. Beroia* 1, B l. 59, 73-74 et 82-84 (*païdes* et *néaniskoi* dans la course aux flambeaux des *Hermaïa*. Voir aussi B l. 13-14, où cette opposition se retrouve, dans un contexte non agonistique) ; *Syll.*<sup>3</sup> 694 (*IGR* IV 1692), l. 55-58 (Élaïa, 129 av. J.-C., concours des *païdes* et des *néoi* pour célébrer l'amitié avec Rome) ; *IG* XI 2, 287, A l. 132 (250 av. J.-C., *païdes* et *néaniskoi* dans la lampadéromie des *Apollônia* à Délos. Les *néaniskoi* peuvent être appelés aussi *andres*, cf. *IG* XI 2, 203, A l. 65, 269 av. J.-C.). Dans CURTY n° 16, l. 18-19 (Délos, 157/6), le gymnasiarque est dit avoir veillé au bon ordre des *néaniskoi* ; ce terme englobe les éphèbes, cf. A. S. CHANKOWSKI, *supra* n. 84, p. 209-210. On retrouve l'opposition *païdes-néaniskoi* dans la littérature, par exemple chez Polybe, IV 20, 7.

107. Dans le décret en l'honneur de Métrodôros de Pergame (*MDAI(A)* 32, 1907, n° 10 p. 273-278, 133-130 av. J.-C.), le terme *néoi* exclut les éphèbes aux l. 5-6, 19, 40, 45, 47, les inclut l. 25 et est remplacé dans son sens inclusif par *néaniskoi* l. 21-22. Même chose dans le décret de Sestos pour le gymnasiarque Ménas (CURTY n° 30, 133-120), à part que c'est le terme *néotéroï* qui remplace à un endroit *néoi* dans son sens inclusif (voir *infra* p. 454 sur les *néotéroï*). Dans le décret d'Éphèse pour le gymnasiarque Diodôros (CURTY n° 27, pas avant le milieu du II<sup>e</sup> s.), le terme *néoi* englobe les éphèbes aux l. 6, 12, 16, 19, les exclut aux l. 3 et 25.



les termes *néoi-néaniskoi* peuvent désigner les éphèbes seuls<sup>108</sup>. En revanche, ils n'incluent jamais les *paides*, contrairement à ce qu'a pensé Andrzej S. Chankowski, sur la base d'une restitution erronée dans le décret d'Érétrie pour Mantidôros<sup>109</sup>.

Dans les exemples cités dans les notes ci-dessus, on constate que c'est le terme *néoi* qui est le plus souvent opposé à celui d'éphèbes, alors que le terme *néaniskoi* a, dans la grande majorité des occurrences épigraphiques, un sens inclusif. En conséquence, on peut raisonnablement penser que dans notre décret, le terme *néaniskoi* englobait les éphèbes.

L. 6 : il faut restituer ici un verbe suivi de l'accusatif, exprimant l'action du personnage honoré vis-à-vis des jeunes du gymnase. Les possibilités sont en réalité très peu nombreuses. Certains verbes sont trop courts ou trop longs dans un *stoichédon* 26, et/ou trop tardifs dans leur usage, comme ἤλειψεν (« il distribua de l'huile »), ἤγαγεν (« il conduisit », dans le cadre d'une procession), ὠφελήσεν (« il fut utile à »), εὐεργέτησεν (« il rendit des services à »), εἰστίασεν (« il régala »), ὑπεδέξατο (« il accueillit »). Dans le décret de Sestos pour le gymnasiarque Mênas, on trouve aux lignes 38-39 προτρεπόμενος εἰς ἄσκησιν καὶ φιλοπονίαν τοὺς νέους, « exhortant les *néoi* à l'entraînement et à l'exercice »<sup>110</sup> ; mais le verbe demande un complément introduit par εἰς ou πρὸς, que l'on ne peut restituer ici faute de place. Une tournure avec un adjectif + περί, comme [εὐνους ὑ]πάρχων περὶ τοὺς νέους] que l'on rencontre à Cos<sup>111</sup>, est elle aussi trop longue.

Le verbe κατέλεξεν (« il inscrivit [sur une liste] ») conviendrait dans le *stoichédon* et il est attesté dans le cadre du gymnase, par exemple à Cos : ὁ δὲ παιδονόμος μετὰ τοῦ ἱερέως τοῦ Ἑρμᾶ καὶ τοῦ ἀγωνοθέτα καταλεξάτω παῖδας ἐκ τῶν παραβαλλόντων ἐς τὰς παλαίστρας, τὸν ἴσον ἀριθμὸν ὃς καὶ ἐπὶ τῶν τρεχόντων τῆι δεκάται τοῦ Ἀλσειοῦ ἐν τῶι νόμῳ γέγραπται<sup>112</sup>. Mais on est dans le cadre d'une course aux flambeaux lors d'une fête civique, course pour

108. Plus couramment dans la littérature que dans les inscriptions, voir *supra* n. 103. Pour les sources épigraphiques, voir A. S. CHANKOWSKI, *supra* n. 84, p. 105 n. 230, p. 120-122, p. 162-163, p. 214-215, p. 256-257 et p. 262 (par ex. dans les inscriptions éphébiques athéniennes du IV<sup>e</sup> s. ou dans les cités faisant partie de l'*epikrateia* syracusaine). C'est à tort en revanche qu'il invoque la loi éphébarchique d'Amphipolis, encore inédite à son époque, où on lit d'après lui que l'éphébarque « (a fait voter) une loi éphébarchique pour les *neoi* » (p. 257), donc pour les éphèbes d'Amphipolis. En réalité, la stèle est consacrée par l'éphébarque aux *néoi*, qui sont les jeunes du gymnase dans leur ensemble, éphèbes et *néaniskoi* (ces deux termes figurent en effet dans la loi, cf. D. ROUSSET, *supra* n. 105, p. 52-59, l. 3 et 60-61, 24/3).

109. Erreur déjà signalée par D. KNOEPFLER, *BE* 2012, 227. A. S. CHANKOWSKI, *supra* n. 84, p. 256 estime qu'à la l. 10 de *IG* XII 9, 235, les *néoi* désignent tous ceux qui sont énumérés ensuite aux l. 12-13, « à la fois les éphèbes, les *paides* et tous les autres, bref tous ceux qui fréquentent le gymnase ». Mais c'est *néοις* qu'il faut restituer à la l. 12, et non *παισίν* (la correction, due à L. ROBERT, *REG* 49, 1936, p. 236 n. 2 [= *OMS* I, p. 672 n. 2], a été intégrée dans *IG* XII Suppl. p. 179). On trouve encore cette fausse restitution chez N. GIANNAKOPOULOS, *Θεσμοί και λειτουργία των πόλεων της Εύβοιας: κατά τους ελληνοιστικούς και τους αυτοκρατορικούς χρόνους*, Thessalonique 2012, p. 309, ce qui le conduit à occulter les *néοι* à Érétrie : il déclare que les catégories de base des élèves du gymnase d'Érétrie sont les *paides* et les éphèbes.

110. CURTY n° 30 (133-120). Même expression l. 70-71, avec πρὸς.

111. *IG* XII 4, 64, l. 2, vers 150-100.

112. *IG* XII 4, 298, l. 53-57 (250-200, *diagraphè* de la vente de la prêtrise d'Hermès *Énagónios*).

laquelle le pédonome et ses acolytes doivent choisir des participants parmi les *paides*. On ne voit pas comment on pourrait introduire un tel contexte dans notre inscription.

Une autre solution serait de voir dans cet accusatif le sujet d'une proposition infinitive qui viendrait compléter la phrase précédente, introduite par ὥστε (« pour que »), comme dans un décret pour un pédonome trouvé à Hydai dans le territoire de Mylasa : ὥστε τοὺς παῖδας προθυμότερους γεγ[ονέ]ναι, « pour que les garçons aient plus d'ardeur »<sup>113</sup>. Cela donnerait : [ἐδα]πάνη[σεν πολλὰ, ὥστε τοὺς νεαν]ίσκους [. . . . .? . . . καὶ αὐτῶν ἐπ]εστάτη[σε καλῶς καὶ φιλοτίμως], « il dépensa beaucoup d'argent, pour que les *néaniskoi* . . . et il les dirigea comme il convient et avec zèle ». Il faudrait alors trouver au début de la ligne 6 un verbe à l'infinitif présent, qui aurait le sens de « s'entraîner », « s'exercer », *vel sim.* Τρέχειν (« courir ») est trop court et sans doute trop spécifique ; ἀγωνίζεσθαι (« concourir ») est trop long, tout comme γυμνάζεσθαι (« s'exercer »). Ἀσκεῖσθαι (« s'exercer ») entre en revanche bien dans le *stoichédon* 26, mais on attendrait peut-être un adverbe venant qualifier cette action ou un complément indiquant sur quoi porte l'entraînement, or il n'y a pas de place pour cela. Je n'ai par ailleurs pas trouvé de parallèle pour de telles formules.

La restitution finalement proposée ici, ἐπεβλέψεν, « il surveilla [les *néaniskoi*] », est tirée de la loi gymnasiarchique de Béroia : προβαλεῖται ἄνδρας τρεῖς, οἵτινες χειροτονηθέντες καὶ ὁμόσαντες τὸν ὑπογεγραμμένον ὄρκον συνεπιβλέψονται τοὺς [νεωτέρ]ους καθὼς ἂν πρὸς [α]ὐτοὺς τάξωνται, « il (le gymnasiarque) proposera la candidature de trois hommes, qui, une fois élus par un vote à main levée et ayant prêté le serment ci-dessous, surveilleront avec lui les jeunes gens selon l'affectation qu'ils auront reçue auprès d'eux »<sup>114</sup>. La surveillance des jeunes fait partie des tâches essentielles du gymnasiarque et il n'existe pratiquement aucun décret honorifique ne mentionnant la discipline qu'il a su faire régner au gymnase en général ou lors d'événements particuliers<sup>115</sup>. Cette restitution suppose un *nu* épheleystique suivi d'une consonne, phénomène attesté à la ligne 7 du second fragment<sup>116</sup>.

On doit passer ensuite à une autre action de l'*honorandus*, exprimée par le verbe à la fin de la ligne 6, que je propose de restituer [ἐπε]στάτη[σε], « il a dirigé, présidé, supervisé ». Cette restitution a le mérite de respecter la coupe syllabique et le *vacat* en fin de ligne, et elle fait sens dans le contexte d'un décret honorant un personnage qui a été à la tête du gymnase. Le verbe ἐπιστατῶ se retrouve en effet dans des décrets honorifiques pour désigner l'action générale du gymnasiarque en tant que directeur de l'établissement, action qui peut s'appliquer au gymnase lui-même ou à ses habitués : ainsi, à propos des éphèbes et des *néoi*, ἐπεστ[άτηκε

113. *I. Mylasa* 909 (basse époque hellénistique), l. 5-6.

114. *I. Beroia* 1, A l. 36-38 (trad. PH. GAUTHIER, M. B. HATZOPOULOS, *supra* n. 99).

115. Voir *infra* « La gymnasiarchie à Érétrie au début du III<sup>e</sup> siècle » et n. 123 pour des exemples. Chez Aristote, *Pol.* VI 8, 22 (1322 b 38-1323 a 1), la gymnasiarchie est vue comme le propre des cités qui ont davantage de loisirs que les autres, qui sont prospères et qui se soucient du bon ordre (ταῖς σχολαστικωτέραις καὶ μᾶλλον εὐημερούσαις πόλεσιν, ἔτι δὲ φροντιζούσαις εὐκοσμίας).

116. L'alternance entre présence et absence du *nu* épheleystique se constate notamment dans des décrets érétriens du début du III<sup>e</sup> siècle, cf. D. KNOEPFLER, *supra* n. 44, p. 164 et p. 265 ; voir aussi p. 111 n. 12.

δὲ καὶ αὐτῶ]ν δικαίως, « il les a dirigés avec équité »<sup>117</sup>. Cette restitution permet du même coup de rejeter l'hypothèse selon laquelle le personnage honoré est un bienfaiteur et non un magistrat, car on verrait mal un simple bienfaiteur diriger les jeunes du gymnase.

Relevons que le verbe ἐπιστατῶ peut avoir le sens d' « entraîner » dans un contexte agonistique et gymnique, mais cela ne doit pas être le cas ici car ce sont les maîtres, des professionnels donc, qui entraînent les jeunes du gymnase, et non les gymnasiarques<sup>118</sup>. Ce verbe peut aussi s'appliquer à des travaux, auquel cas nous serions toujours dans les considérations liées aux dépenses du gymnasiarque pour une construction, et il faudrait restituer quelque chose comme [τοῦ ἔργου *vel* τῶν ἔργων ἐπ]εστάτη[σε]. Mais cette action semble plutôt convenir à un architecte ou à une commission responsable des travaux<sup>119</sup>.

L. 7 : on attend dans la lacune des adverbess qualifiant la manière dont le personnage a dirigé les jeunes du gymnase tout au long de l'année. Il existe de nombreuses possibilités<sup>120</sup>. Le couple d'adverbess choisis ici, « comme il convient et avec zèle », est l'un des plus fréquents dans les décrets honorifiques, et ce depuis le IV<sup>e</sup> siècle<sup>121</sup>.

L. 7-9 : les trois *vacat* à la fin de la ligne 7 impliquent une très longue syllabe de 4 lettres au moins d'un mot commençant par *epsilon*, auquel cas on peut penser à καὶ ἐ[φροντίσε]. On entrerait donc dans une autre action du personnage honoré, après celle qui a consisté à bien surveiller et diriger les jeunes tout au long de l'année. Le verbe φροντίζω (« se préoccuper de, se soucier de, s'occuper de, veiller à ce que ») ou des synonymes peuvent s'appliquer à diverses choses dans le cadre du gymnase. Dans les décrets honorant les gymnasiarques ou dans les inscriptions honorifiques les concernant, on les trouve le plus souvent soit pour la

117. CURTY n° 2, l. 6-7 (Trézène, pas avant le milieu du III<sup>e</sup> s.). On trouve également dans le même sens les verbes προστατῶ (CURTY n° 11, l. 4-7, l. 19-21, l. 33-36, Théra, 153/2) et προϊστήμι (CURTY n° 15, l. 3-4, Minoa d'Amorgos, vers 100 ; IG XII 9, 904 et suppl. p 192, l. 4-7, Chalcis, II<sup>e</sup> s.).

118. Voir J.-Y. STRASSER, « Inscriptions agonistiques d'Athènes et de Delphes », BCH 142, 2018, p. 268-269. Sur le terme *epistatês* au sens de « maître de gymnastique », voir L. ROBERT, « Un citoyen de Téos à Bouthrôtos d'Épire », CRAI 118, 1974, p. 520-529 (= OMS V, p. 687-696).

119. Cf. IG II<sup>2</sup> 1282 (Athènes, 262/1, décret d'un thiasse pour une commission chargée, avec l'épimélète, d'une construction dans le sanctuaire d'Ammon), l. 7-9 : τό τε ἔ[ρ]γον καλόν καὶ [ἄ]ξιον τ[ο]ῦ [θε]οῦ ἐποίησαν κ[α]ὶ ἐπεστάτησα[ν] καλῶς καὶ φ[ι]λ[ο]τιμῶς ; IScMI 65 (Istros ?, vers 300-250, décret pour un architecte), l. 20-21 : ἐπικληθεὶς ὑπὸ τῶν συνέδρων ἐπεστάτησε συμφερόντως.

120. Voir *supra* n. 81 et p. 446-447. À ces exemples, on peut ajouter CURTY n° 18 (Ténois, II<sup>e</sup> s.), l. 6-7 : καλῶς καὶ εὐσχημό[ν]ως τὰ κατὰ τὴν ἀρχὴν διεξή[γ]αγεν πάν[τα], « il a mené comme il fallait et de manière digne tout ce qui concernait sa magistrature » (trad. Curty) ; CURTY n° 30 (Sestos, 133-120), l. 97-98 (même formule l. 99-100) : γυμνασιαρχήσαντα δις καλῶς κα[ὶ] φιλοδόξως, « qui a été deux fois gymnasiarque comme il convient et avec libéralité » (trad. Curty).

121. Pour rester dans le contexte des décrets honorant des gymnasiarques, on le trouve par exemple dans CURTY n° 30 (Sestos, 133-120), l. 32-33 : τῆς τε ἄλλης εὐσχημοσύνης τῆς κατὰ τὸ γυμνάσιον ἀντελάβετο καλῶς κα[ὶ] φιλοτιμῶς ; I. Priene<sup>2</sup> 68 (années 60 ?), l. 5-7 : γυμνασι[αρχήσαντα] τῶν νέ[ων] καλῶς καὶ δικαίως καὶ [φιλοτιμῶς] et l. 143-145 : [γυμνασι]αρχήσαντα τῶν νέ[ων] καλῶς κα[ὶ] δικαίως καὶ φιλο[τιμῶς]. Dans le contexte de l'éphébie, voir par exemple IG II<sup>2</sup> 1156, II l. 33-34 (Athènes, 334/3. Le sujet est ici un sophroniste) : ὅτι καλῶς καὶ φιλοτιμῶς ἐπεμελή[θη] τῶν ἐφήβων τῆς Κεκροπίδος φυλῆς.

fourniture de l'huile au gymnase tout au long de l'année<sup>122</sup>, soit pour la discipline (*eutaxia*) ou le bon ordre (*eukosmia*) des jeunes gens ou du gymnase en général<sup>123</sup>. Plus rarement, ces verbes se rapportent aux concours, à l'éducation des jeunes gens, à la bonne forme de ces derniers, à leur décence, à leur tempérance, ou peuvent encore être appliqués directement au public du gymnase<sup>124</sup>. On trouve à une seule reprise le verbe φροντίζω à propos de la générosité du gymnasiarque<sup>125</sup>.

À la fin de la ligne 8, on peut lire ΙΑΚΟΝ ou ΦΑΚΟΝ, mais aucun mot comprenant ce dernier élément ne convient. Il faut plutôt chercher un mot comprenant l'élément *iakon*. Dans le contexte du gymnase, deux possibilités se présentent : le chiffre trente (τριακοντα) ou le concours de lancer de javelot (διακοντισμός, διακοντισία, éventuellement ἀκοντισμός précédé de καί).

On trouve le chiffre trente dans l'expression οἱ ἕως τριάκοντα ἐτῶν dans la loi gymnasiarchique de Béroia pour désigner les participants à trois concours des *Hermaia*<sup>126</sup>. Trente ans est l'âge maximal des jeunes gens qui fréquentent le gymnase, c'est-à-dire la limite d'âge supérieure de la classe des *néoi*. On pourrait donc penser que le gymnasiarque a veillé à

122. CURTY n° 16 (Délos, 157/6), l. 20-21 : πεφροντικένας δὲ καὶ τῆς τοῦ ἐλαίου θέσεως ; CURTY n° 27 (Éphèse, pas avant le milieu du II<sup>e</sup> s.), l. 11 : ἐλαίου θεσεως ἐπεμελήθη ; *IG XII 6*, 133 (Samos, II<sup>e</sup> s.), l. 10-11 : [τῆς τε τοῦ ἐλαίου θέσεως προενοήθη καθηκόντως] ; CURTY n° 5 (Érétrie, vers 100), l. 12-13 : ἐφρόντισεν δὲ καὶ τοῦ ἐλαίου.

123. *E.g.* *IG XII 6*, 11 (Samos, après 243/2), l. 24-25 : ἕως κ[αὶ] καλῶς προέστη τῆς τῶν ἐφήβων καὶ τῶν νέων εὐκοσμίας ; CURTY n° 31 (Confédération ilienne, dernier tiers du III<sup>e</sup> s.), l. 9-11 : προστάς ο[ὐ] μόνον τῆς τῶν νέων καὶ τῆς τῶν ἀθλητῶν εὐταξίας ἐπιμελῶς καὶ δεόντως ; CURTY n° 16 (Délos, 157/6), l. 18-20 : ἐπιμεμελήσθαι δὲ καὶ τῆς τῶν νεανίσκων εὐκοσμίας καὶ τῶν ἄλλων τῶν εἰς τὸ γυμνάσιον καθηκόντων ; CURTY n° 30 (Sestos, 133-120), l. 30-31 : τῆς τε εὐταξίας τῶν ἐφήβων καὶ τῶν νέων προενοήθη ; CURTY n° 5 (Érétrie, vers 100), l. 6-7 : προενοήθη τῆς εὐταξίας αὐτῶν [*paides*, éphèbes, et les autres (jeunes gens) relevant de son autorité] ; CURTY n° 6 (Érétrie, vers 100), l. 6-7 : προέστη τῆς εὐταξίας τῆς ἐν τῷ τόπῳ ; *I. Priene*<sup>2</sup> 69 (Priène, années 60 ?), l. 26 : ἐφρόντισεν εὐκοσμίας (même expression déjà chez Aristote, voir *supra* n. 115).

124. Concours : CURTY n° 22 (Érésos, 209-204), l. 8-9 : ἐπιμελήθεις τῷ ἄγωνος ὄν [συν]τέλει ὁ δᾶμος τῷ βασίλει ὄρθως καὶ δικαίως. Éducation : CURTY n° 30 (Sestos, 133-120), l. 76 : ἐπεμελήθη δὲ καὶ τῆς τῶν ἐφήβων καὶ νέων παιδείας. Éducation et décence : *MDAI(A)* 33, 1908, p. 375-379 n°1 (Pergame, 138-133), l. 11-12 : [ἐπεμελήθη τῆς τῶν] ἐφήβων καὶ νέων [ἀγωγῆς καὶ κο]σμιότητος. Vigueur : CURTY n° 27 (Éphèse, pas avant le milieu du II<sup>e</sup> s.), l. 15-16 : προ[ενό]ησεν δὲ καὶ τῆς τῶν νέων εὐανδρίας. Tempérance : CURTY n° 34 (Pergè, II-I<sup>er</sup> s.), l. 24-27 : καὶ τῆς τῶν ἐφήβων καὶ [νέων] σωφροσύνης προέστη ὡς βέλτ[ιστον]. *Presbyteroi* : *MDAI(A)* 32, 1907, p. 273 n° 10 (Pergame, 133-130), l. 7 : ἐφρόντισεν [δὲ καὶ τῶν] πρεσβυτέρων.

125. *I. Priene*<sup>2</sup> 70 (années 60 ?), l. 16-17 : οὐτε τῆς εἰς το[ὺς παῖ]δας φιλοδοξίας ἡφροντίστησεν.

126. *I. Beroia* 1, B l. 47 : le gymnasiarque doit établir trois concours (*euexia*, *eutaxia*, *philoponia*) pour les moins de 30 ans (τοῖς ἕως τριάκοντα ἐτῶν). On trouve la même expression l. 56 à propos de l'*eutaxia* et l. 57 à propos de la *philoponia*. PH. GAUTHIER, M. B. HATZOPOULOS, *supra* n. 99, p. 99-102, pensent qu'à Béroia, les *paides* ne participent pas à ces trois concours (*contra* D. KNOEPFLER, *supra* n. 83, p. 174-175), l'expression désignerait donc les éphèbes et les *néoi*. Voir aussi, dans la même inscription, l'expression synonyme οἱ ὑπὸ τὰ τριάκοντα ἔτη (B, l. 1).

quelque chose pour les jeunes adultes du gymnase : fourniture d'huile<sup>127</sup>, bon ordre, discipline, concours, éducation, etc. Mais restituer l'expression οἱ ἕως τριάκοντα ἔτων ne s'impose pas, pour deux raisons : elle n'est attestée que dans la loi gymnasiarchique de Béroia, dans un contexte législatif donc ; cette mention des jeunes du gymnase sous une forme différente de celle utilisée à la ligne 5 (*néaniskoi*) et alors que le pronom αὐτός aurait suffi, serait surprenante.

Toujours dans l'hypothèse du chiffre trente, il pourrait s'agir d'une somme d'argent (30 mines par exemple, soit 3 000 dr.) donnée par le personnage honoré pour financer quelque chose, comme des prix pour les concours ou des équipements pour le gymnase<sup>128</sup>. Cependant, la mention d'une somme d'argent serait difficile à construire avec le verbe φροντίζω, qui ne commande pas ce genre d'action.

C'est pourquoi l'option du concours de javelot semble préférable. Le lancer de javelot faisait partie de l'entraînement des jeunes dans les gymnases grecs, et des concours étaient organisés par le gymnasiarque dans cette discipline, lors des *Hermaia* mais aussi régulièrement au long de l'année. On remarque que dans les inscriptions, le lancer de javelot est toujours couplé avec le tir à l'arc, parfois aussi avec la course, le combat en armes et le tir à la catapulte<sup>129</sup>. Sur ces modèles, je propose de restituer ἐ[φροντίσε διαδρομῶν καὶ δ]ιακον[τισμῶν] (« il s'est occupé des courses et des concours de lancer de javelot »). Le tir à l'arc pouvait être mentionné à la suite dans la longue lacune de la ligne 9. Le gymnasiarque honoré a probablement organisé ces

127. Cela n'impliquerait pas un don d'huile toute l'année de la part du personnage honoré, geste prématuré à cette époque, mais le soin pris à s'assurer de la disponibilité de ce précieux liquide. Comme le relève O. CURTY, *supra* n. 73, p. 244-246, le gymnasiarque peut être honoré pour avoir simplement fait en sorte qu'il y ait de l'huile en quantité suffisante au gymnase. En revanche, il paraît difficile de penser que le chiffre trente se rapporte dans notre inscription au nombre de jours durant lesquels le personnage honoré a fourni l'huile à ses frais, car ce genre de libéralités ne se rencontre que bien plus tard dans les décrets honorant les gymnasiarques.

128. Voir *infra* « La gymnasiarchie à Érétie au début du III<sup>e</sup> siècle ».

129. E.g. à Sestos, dans le cadre des *Hermaia* : ἔθηκεν δὲ καὶ παισὶν ἄθλα καὶ ὀπλομαχί[α]ς θέματα ἐφήβοις τε καὶ ἀνδράσιν, ὁμοίως δὲ καὶ διατοξείας καὶ διακοντισμοῦ, « il [le gymnasiarque] proposa aussi des prix pour les garçons et des récompenses en argent pour les éphèbes et les hommes pour les épreuves du combat en armes, du tir à l'arc et du lancer du javelot » (CURTY n° 30, l. 81-82, 133-120 av. J.-C. Trad. Curty, modifiée) ; au long de l'année : διαδρομὰς ἐτίθει τοῖς τε ἐφήβοις καὶ τοῖς νέοις, συνετέλει δὲ καὶ ἀκοντισμοὺς καὶ τοξείας, « il instituait des courses pour les éphèbes et les *néoi* ; qu'il organisait des lancers de javelot et des tirs à l'arc » (*ibid.*, l. 36-37) ; ἐπετέλεσεν δὲ καὶ διαδρομὰς καὶ θέσεις ἀκοντισμοῦ καὶ τοξείας, « qu'il organisa aussi des courses et des concours de lancers de javelot et de tirs à l'arc » (*ibid.*, l. 64) ; τιθεὶς ἀκοντισμοὺς τε καὶ τοξείας καὶ διαδρομὰς ἐπιτελῶν, « instituant des lancers de javelot et des tirs à l'arc, organisant des courses » (*ibid.*, l. 68-69). À Cos, le gymnasiarque devra faire des sacrifices « avec l'argent qui lui a été donné pour les concours de tir à l'arc et de lancer de javelot » (ἀπὸ τοῦ ἀργυρίου τοῦ διδομένου αὐτοῖς ἐς τὰς διατοξεύσεις καὶ διακοντισίας) (IG XII 4, 298, l. 39-40, 250-200 av. J.-C.) ; dans le cadre d'une fondation pour honorer la mémoire d'un disparu, le gymnasiarque doit établir des concours de tir à l'arc et de lancer de javelot pour les éphèbes (τιθέ[μεν αὐτὸν καὶ ἀγῶνας δι]ατοξείας καὶ διακον[τισμοῦ τοῖς ἐφήβοις], IG XII 4, 351, l. 8-10, I<sup>er</sup> s.). À Korésia de Kéos, le gymnasiarque devra faire sortir les *néotéroï* trois fois par mois pour les entraîner au javelot, à l'arc et à la catapulte (IG XII 5, 647 [Syll.<sup>3</sup> 958], l. 24-25, fin III<sup>e</sup>-début II<sup>e</sup> s.). À Amphipolis, les éphèbes doivent apprendre chaque jour le tir à l'arc, le lancer du javelot, le tir à la fronde, le lancer de pierre, l'équitation et le lancer du javelot à cheval (D. ROUSSET, *supra* n. 105, p. 52-59 [24/3], l. 25-28, 56-58, 67-68). On a un bon aperçu de la diversité des épreuves disputées lors des concours gymnasiarques dans les listes de vainqueurs de Samos, concours dont certains sont mensuels (IG XII 6, 179-183, vers 200-150).



épreuves régulièrement au long de l'année : le fragment M 1680 concernant, semble-t-il, la fête de fin d'année du gymnase, je ne pense pas que nous soyons déjà arrivés ici aux considérations sur cette fête.

M 1680 (fig. 7)

*Stoichédon* 26 ?

-----  
 [.]ε[.] . τοῖς ἐφήβοις καὶ τοῖς ἀγε]-  
 νείοις [καὶ τοῖς ἀνδράσι, προ<sup>vv</sup>]-  
 θεῖς ὄπ[λα τοῖς ἀγωνισαμένοις<sup>v</sup>]  
 4 τῶν νεω[τέρων . . . .<sup>12</sup>. . . . . καὶ]  
 τᾶλλα τὰ [περὶ τὸν ἀγῶνα καὶ τὴν<sup>v</sup>]  
 [θ]υσίαν τ[ῶι Ἑρμεί καὶ Ἡρακλεῖ πα]-  
 [ρέσχ]εν φ[ιλοτίμως . . . . .<sup>11</sup>. . . . .]  
 -----

... pour les éphèbes, les agéneioi et les andres, ayant proposé des armes (comme prix) aux compétiteurs parmi les néotéroï..., et qu'il a pourvu avec zèle aux autres choses concernant le concours et le sacrifice pour Hermès et Héraclès...

#### Notes critiques

L. 1-4 : les six premières lettres de la ligne 2 doivent faire partie du même mot. On aurait ainsi la fin d'un nom au datif pluriel. On pourrait penser à une fête en *-neia* à laquelle les jeunes du gymnase participeraient, mais aucune parmi celles attestées ou potentiellement existantes à Érétrie ne convient<sup>130</sup>.

On peut écarter de même la mention de bains chauds ([βαλα]νείοις), car Jean Delorme a bien montré que gymnase et bains chauds sont deux entités séparées à cette époque<sup>131</sup>. Le gymnase d'Érétrie tel que révélé par les fouilles n'était d'ailleurs pas équipé de bains chauds,

130. Des *Antigoneia*, fête en l'honneur d'Antigone Gonatas, sont très probables à Érétrie, car elles sont attestées à Histiée et à Chalcis, mais leur instauration est plus tardive que notre inscription (cf. D. KNOEFLER, « Des honneurs suprêmes à la *damnatio memoriae*. Athènes au temps des derniers Antigonides (261-199 av. J.-C.) : nouvelles interprétations et restitutions épigraphiques », *MediterrAnt* 22, 2019, p. 113-153 [spéc. p. 147 et p. 150, où il argumente en faveur d'une date vers 244]).

131. J. DELORME, *supra* n. 5, p. 245-247. Sur les différents bains publics à Érétrie construits à l'époque hellénistique, voir S. KATSALI, « Ο υδάτινος κόσμος της Ερέτριας. Τα λουτρά της αρχαίας πόλης: παλαιά και νέα δεδομένα » dans S. ΟΙΚΟΝΟΜΟΥ éd., *Αρχαιολογικές συμβολές. Τόμος Γ, Βοιωτία και Εύβοια*, Athènes 2015,

mais d'une étuve (*pyriatèrion*), construite dans la 2<sup>e</sup> moitié du II<sup>e</sup> siècle<sup>132</sup>. Il arrive certes dans les décrets honorant un gymnasiarque que ce dernier soit remercié pour avoir fourni de l'huile aromatisée et des onguents (*épaleimma*) au bain, mais ce dernier mot est toujours au singulier, et ces inscriptions sont bien plus tardives que la nôtre, issues d'une époque à laquelle, sous l'influence romaine, s'observe la tendance des gymnases à se transformer en thermes<sup>133</sup>.

La restitution [δα]νείσις (« prêts à intérêt, créances, dettes ») est envisageable. Le gymnasiarque aurait alors prêté de l'argent à intérêt pour assurer le bon fonctionnement de l'établissement ou aurait aidé à rembourser des dettes liées à son exploitation, mais ce genre de service financier n'est pas habituel de la part d'un gymnasiarque, en tout cas pas à cette haute époque.

Il me semble bien plus probable que nous ayons affaire ici à la mention de la classe d'âge des *agéneioi* (« imberbes »), mention qui serait tout à fait à sa place dans un cadre agonistique et plus particulièrement dans un concours gymnique<sup>134</sup>. Il serait alors question d'un concours organisé par le personnage honoré pour les jeunes du gymnase, rangés par classe d'âge, et ce concours a toutes chances d'être celui qui clôturerait l'année, puisque nous devons arriver à la fin des considérants. À cet égard, le parallèle avec la cité voisine de Chalcis est éclairant : dans la partie de la fête de fin d'année du gymnase appelée les *Hèrakleia*, on célébrait un concours pourvu de nombreuses disciplines essentiellement gymniques et impliquant plusieurs classes d'âge, parmi lesquelles celle des *agéneioi*<sup>135</sup>. Il est possible que les deux cités aient choisi un programme semblable pour la fête de fin d'année dans leurs gymnases respectifs. Les *Hèrakleia* et le « concours pour Héraclès » sont par ailleurs bien attestés dans le gymnase

p. 235-244 ; Th. THEURILLAT, G. ACKERMANN, S. ZURBRIGGEN, « From Hellenistic Loutron to Roman Thermae: The Romanization of Baths at Eretria » dans V. DI NAPOLI *et al.* éd., *What's New in Roman Greece? Recent Work on the Greek Mainland and the Islands in the Roman Period*, Athènes 2018, p. 249-262.

132. Voir *supra* p. 416. J. DELORME, *supra* n. 5, p. 312-315, rappelle que c'était une pièce très chaude dans laquelle on pratiquait un bain de vapeur et où on pouvait s'enduire d'huile, à ne pas confondre avec les bains chauds, différents architecturalement et fonctionnellement. Voir aussi E. MANGO, *supra* n. 7, p. 123-126.

133. Le plus ancien gymnase auquel on a ajouté des bains chauds est la Palestre du Lac à Délos, vers 125 selon J. DELORME, *supra* n. 5, p. 157-159 et p. 247-248. Il ajoute que le gymnasiarque Zôsimos à Priène semble être le premier à avoir étendu sa compétence au bain (*I. Priene*<sup>2</sup> 68, années 60 ?, l. 64 et 87-92) ; voir aussi P. FRÖHLICH, *supra* n. 99, p. 67-68.

134. Les *agéneioi* ont entre 18 et 20 ans aux *Sébastas* de Naples au II<sup>e</sup> s. apr. J.-C., d'après une restitution de N. B. CROWTHER, « The Sebastan Games in Naples (IvOl. 56) », *ZPE* 79, 1989, p. 100-102 (*SEG* XXXVII 356, l. 11). Il ajoute p. 101 n. 8 que l'âge des *agéneioi* varie de fête en fête en fonction de l'âge des *paides*. Comme le précise P. FRISCH, « Die Klassifikation der παῖδες bei den griechischen Agonen », *ZPE* 75, 1988, p. 179-185, c'est le développement corporel (taille, force) qui détermine à quelle classe d'âge l'athlète appartient, car l'âge était difficile à déterminer précisément en l'absence de document d'identité.

135. Lors des *Hèrakleia* de Chalcis concourent cinq classes d'âge (*IG* XII 9, 952, vers 90-80) : les *paides panpaides* (« enfants pleinement enfants »), les *paides*, les éphèbes, les *agéneioi*, les *andres*. Les épreuves pour les deux premières classes sont la course longue (*dolichos*), le stade, la course double (*diaulos*), la lutte, le pugilat, le pancrace ; pour les éphèbes, il y a un double *diaulos* en plus ; pour les *agéneioi*, les épreuves sont le stade, le pentathlon, la lutte, le pugilat, le pancrace ; pour les *andres*, les mêmes épreuves que pour les *paides panpaides* et les *paides*, avec en plus le pentathlon et la course en armes. La course double à cheval s'exerce sans distinction de catégories d'âge.

d'Érétrie<sup>136</sup>. Si l'on suit dans notre inscription les classes d'âge agonistiques des *Hērakleia* de Chalcis, avant les *agéneioi* doivent figurer les éphèbes<sup>137</sup> et après les *agéneioi* les *andres*. Il n'est en revanche pas certain que les *paides* doivent être restitués avant les éphèbes : les traces de lettres observées au début de la ligne 1 ne vont pas dans ce sens, et si les trois classes d'âge « gymnasiales » (*paides*, éphèbes, *néoi*) sont bien présentes au gymnase d'Érétrie vers 100, à l'époque de notre inscription il semble que les *paides* fréquentaient habituellement un autre bâtiment, la palestre Sud<sup>138</sup>. Il est même envisageable que notre gymnasiarque ait créé une catégorie d'âge supplémentaire dans le concours de la fête de fin d'année. En Grèce, dans les concours, la division la plus ancienne est celle entre les *paides* et les *andres*, et au moins dès la première moitié du V<sup>e</sup> siècle on trouve une classe supplémentaire, celle des *agéneioi*. Ces divisions supplémentaires visent à donner davantage de chances de victoire aux plus jeunes car elles évitent qu'un athlète, placé dans une catégorie pour laquelle il est en réalité trop âgé, ne remporte une victoire trop facile<sup>139</sup> ; elles permettent également de donner plus d'éclat au concours, en allongeant sa durée et en multipliant les prix décernés.

Au début de la ligne 3 figure ce qui semble être le participe aoriste de *τιθέναι*, *θείς*, ou la terminaison d'un de ses composés (le participe présent *τιθείς* est aussi possible)<sup>140</sup>. Dans les inscriptions, on trouve souvent le verbe *τιθέναι* ou ses composés (*προτιθέναι*, *ἐκτιθέναι*) appliqué à des prix (*ῥπλα* ou *ἄθλα*) proposés par le gymnasiarque<sup>141</sup> ou à des concours (*ἀγών*

136. Voir *infra* « La fête de fin d'année du gymnase ».

137. Dans les concours gymnasiaux, les éphèbes apparaissent en principe en tant que tels, alors que dans les concours civiques ou panhelléniques, ils sont confondus avec d'autres classes d'âge, cf. A. S. CHANKOWSKI, *supra* n. 84, p. 90-99, 201-202 et 213. C'est pourquoi, si nous sommes bien dans le contexte de la fête de fin d'année du gymnase, les éphèbes doivent venir s'ajouter aux *agéneioi*.

138. Voir *infra* « Les deux établissements à vocation gymnique d'Érétrie et leurs classes d'âge ».

139. Cf. P. FRISCH, *supra* n. 134 ; W. PETERMANDL, « Überlegungen zur Funktion der Altersklassen bei den griechischen Agonen », *Nikephoros* 10, 1997, p. 135-147, qui ajoute qu'on rencontre des divisions en plus de trois classes d'âge à partir du III<sup>e</sup> s.

140. Une autre restitution possible est *[ἐπιμελή]θεις* (« s'étant occupé de »), verbe qui peut s'appliquer à maintes choses dans le gymnase et notamment à la fourniture de l'huile ou des onguents et aux concours, voir *supra* n. 122, 123 et 124. Je ne vois pas de possibilité avec un nom se terminant par *-θεις*.

141. E.g. CURTY n° 5 (Érétrie, vers 100), l. 16-18 : *τό τε διδόμενον ἄθλον ὑπὸ τ[οῦ] δήμου τῶι νικήσαντι τὸν ἀπὸ τοῦ Ἡρακλείου δρ[ό]μον αὐτὸς προέθηκεν ἐκ τοῦ ἰδίου* ; *SEG XXIX 806* (Chalcis, vers 90-80), l. 1-2 : *[γυμνασιάρχων] ἄθλα προέθηκεν* ; *IG XII 9, 952* (Chalcis, vers 90-80), l. 2-3 : *ἄθλα προέθηκεν ἐν τῶι ἀγῶνι τῶν Ἡρακλείων* ; *I. Priene*<sup>2</sup> 68 (Priène, années 60 ?), l. 110-111 : *ἔθη[κε]ν δὲ καλλιοπλίας τοῖς ἐφήβοις ἄθλον* ; *I. Priene*<sup>2</sup> 70 (Priène, années 60 ?), l. 21-22 : *αὐτοῖς τε το[ῖς παισὶ]ν θεις ἄθλα διαπρε[π]ῆ καὶ τοῖς παιδευταῖς δοῦς ἄθλα ἔμψυχα* (le sujet est un pédonome) ; voir aussi *supra* n. 129, *infra* n. 144 et n. 146. Sur le sens technique de l'expression *προτιθέναι ῥπλα/ἄθλα*, « proposer des armes/des prix », voir D. KNOEFLER, *supra* n. 83, p. 173 et Ph. GAUTHIER, M. B. HATZOPOULOS, *supra* n. 99, p. 98 et n. 1. « Proposer » peut signifier sans payer de sa poche (*I. Beroia* 1, B l. 46-47. La loi prescrit en effet pour toutes les dépenses que le gymnasiarque puise dans les revenus des *néoi*, cf. Ph. GAUTHIER, M. B. HATZOPOULOS, *supra* n. 99, p. 98 n. 1), ou financer les prix par ses propres moyens (voir l'exemple d'Érétrie ci-dessus).

ou un mot plus spécifique comme διαδρομή [« course »]) organisés ou créés par lui<sup>142</sup> pour tous les jeunes du gymnase ou pour une catégorie d'entre eux. Ces verbes se rencontrent aussi à propos de l'huile ou des onguents fournis par le gymnasiarque<sup>143</sup>. J'opte pour la proposition de prix lors de la fête de fin d'année, car la restitution des armes (ὄπλα) convient bien à la ligne 3 (plutôt que la conjonction ὅπως), type de prix courant dans les concours gymnasiarques<sup>144</sup>. L'*hoplon* est l'arme lourde, de type bouclier, casque ou lance, qui entre dans l'équipement de l'hoplite. Ce genre de prix n'est pas décerné aux *paides* mais aux jeunes adultes, éphèbes ou *néoi*, ainsi que l'ont rappelé Ph. Gauthier et M. B. Hatzopoulos<sup>145</sup>. Cela viendrait confirmer que les *paides* ne sont pas à restituer plus haut. Par ailleurs, dans les inscriptions concernant des gymnasiarques, il est courant de trouver la proposition des prix juste après la mention de l'organisation d'un concours<sup>146</sup>.

142. E.g. CURTY n° 18 (Ténos, II<sup>e</sup> s.), l. 8-9 : τίθησί τε ἀγῶνα τοῖς γέοις ; CURTY n° 39 (Odessos, II<sup>e</sup> s.), l. 21-22 : τῶι τε Ἑρμεί καὶ τῶι Ἡρ[ακλεῖ τοὺς ἀγῶνας] ἔθηκεν ἀξίως τῆς [πόλεως] ; voir aussi *supra* n. 129 et *infra* n. 146. O. CURTY, *supra* n. 73, p. 110 et p. 169 n. 329 explique que dans les inscriptions de son corpus, quand il est question de concours, συντελεῖν ou ἐπιτελεῖν signifie « organiser un concours déjà existant », alors que τιθέναι veut dire « instituer un nouveau concours ». Pourtant ce dernier verbe peut s'appliquer à des concours déjà existants, par ex. *I. Eleusis* 207, l. 9 : [τοὺς] ἀγῶνας ἔθηκε τοὺς τε κ[αθή]κοντας (voir le commentaire de E. CULASSO GASTALDI, « La ginnasiarchia ad Atene. Istituzioni, ruoli e personaggi dal IV sec. all'età ellenistica » dans O. CURTY éd., *L'huile et l'argent. Gymnasiarchie et évergétisme dans la Grèce hellénistique*, Fribourg 2009, p. 124-125 sur ce passage).

143. CURTY n° 30 (Sestos, 133-120), l. 37-39 et 77-78 ; CURTY n° 6 (Érétrie, vers 100), l. 8-9 ; CURTY n° 29 (Magnésie du Sipyle, I<sup>er</sup> s. ?), l. 9-10 ; *I. Priene*<sup>2</sup> 68 (Priène, années 60 ?), l. 61 et 63-65 ; CURTY n° 35 (Thémisonion ou Ériza, 67/6 ?), l. 16-21.

144. Lors des *Hermaia* à Béroia, le gymnasiarque « proposera en prix une arme [pour la course longue ?] et trois autres de prestance, de discipline et d'endurance pour les moins de trente ans » (προτιθέτω ὄπλον <μακροῦ δρόμου > καὶ ἄλλα τρία εὐεξίας καὶ εὐταξίας καὶ φιλοπονίας τοῖς ἔως τριάκοντα ἐτῶν, *I. Beroia* 1, B l. 46-47, trad. PH. GAUTHIER, M. B. HATZOPOULOS, *supra* n. 99. L'ajout de la course longue a été proposé par D. KNOEFLER, *supra* n. 83, p. 173 n. 28). Voir aussi *infra* n. 146.

145. PH. GAUTHIER, M. B. HATZOPOULOS, *supra* n. 99, p. 100-101.

146. CURTY n° 11 (Théra, 153/2), l. 21-26 : τοὺς τε τῶι Ἑρμεί καὶ Ἡρακλεῖ τιθεμένους ὑπὲρ τοῦ βασιλέως γυμνικῶς ἀγῶνας συνευκοσμών κατὰ τὴν αὐτοῦ δύναμιν κα[τ'] ἰδίαν ἐκτιθεῖς ἄθλα τὰ καθήκοντα τοῖς ἀγωνιζομένοις, « en contribuant selon ses moyens à embellir les concours gymniques institués pour Hermès et Héraclès au nom du roi et en proposant à ses frais les prix qui convenaient pour les concurrents » (trad. Curty, modifiée) ; CURTY n° 30 (Sestos, 133-120), l. 78-83 : συνετέλεσεν δὲ καὶ ἀγῶνα τῶι Ἑρμεί καὶ Ἡρακλεῖ ἐν τῶι Ὑπερβερεταίῳ μ[ηνί], τιθεῖς ἄθλα πάντων τῶν ἀθλημάτων τοῖς τε νέοις καὶ τοῖς ἐφήβοις ὄπλα ἐπίσημα ἐνδεδεμένα ἐν ὀπλοθήκαις (...), ἔθηκεν δὲ καὶ δευτερεῖα θέματα, ἔθηκεν δὲ καὶ παισὶν ἄθλα καὶ ὀπλομαχία[ς] θέματα ἐφήβοις τε καὶ ἀνδράσιν, ὁμοίως δὲ καὶ διατοξείας καὶ διακοντισμοῦ· ἔθηκεν δὲ κα[τ'] ὄπλα μακροῦ δρόμου καὶ εὐταξίας καὶ φιλοπονίας καὶ εὐεξίας, « il organisa un concours pour Hermès et Héraclès en Hyperbérétaïos, proposant comme prix pour toutes les épreuves des *néoi* et des éphèbes des armes gravées, attachées dans leur fourreau (...) ; il proposa aussi des deuxième prix ; il proposa aussi des prix pour les garçons et des récompenses en argent pour les éphèbes et les hommes pour les épreuves du combat en armes, du tir à l'arc et du lancer du javelot ; il proposa aussi des armes (comme prix) de la course longue, (des épreuves) de discipline, d'endurance et de prestance » (trad. Curty, modifiée) ; *I. Priene*<sup>2</sup> 68 (Priène, années 60 ?), l. 92-96 : ἀγῶνα τε σκιλλομαχίας καὶ γυμνικῶν ἐν εἵμασι [τιθεῖς] τοῖς τε ἐφήβοις καὶ τοῖς νέοις ἔδωκεν μὲν [ἐκάστωι τῶ]ν νικησάντων τὴν πυγμ[η]ν χρυσοῦν τα[νίδιον, οἱ τὰ τ]ῆς πόλεως ἐσεμνοποίη[σ]εν ἔθιμα, τάγμα [δὲ καὶ τῶι ἐφή]βῳι σκιλλομαχίας ἔθηκε μόσχον, « [instituant] un concours

Que peut-on proposer pour les lignes 3 et 4 ? Nous avons vu qu'il devait s'agir d'un *tau* à la septième file de la ligne 4. Dans le contexte du gymnase, la restitution τῶν νεῶ[τέρων] s'impose<sup>147</sup>. *Néotéroï* est un synonyme de *néoi-néaniskoi* : ainsi, on passe dans la même phrase de *néoi* à *néotéroï* (dans le même sens) dans le décret de Sestos pour le gymnasiarque Ménas<sup>148</sup>. Tout comme les termes *néaniskoi* et *néoi*, celui de *néotéroï* peut englober les éphèbes ou non<sup>149</sup>. Par ailleurs, les *néotéroï* peuvent évidemment être mis en opposition aux *presbytéroï*<sup>150</sup> ; en contexte agonistique, les deux termes servent également à distinguer deux années à l'intérieur d'une classe d'âge, éphèbes ou *paides*, mais c'est là un phénomène assez tardif<sup>151</sup>. Enfin, à Thespies, le terme peut désigner les éphèbes seuls<sup>152</sup>.

Mais ne serait-il pas gênant que les jeunes du gymnase apparaissent sous le vocable *néaniskoi* dans la première partie des considérants du décret et sous celui de *néotéroï* dans la seconde partie ? Non puisque, on l'a vu, *néoi* et ses différents synonymes peuvent être utilisés dans la même inscription, parfois dans la même phrase<sup>153</sup>.

de *skillomachia* et un concours gymnique en habits pour les éphèbes et les *néoi*, il donna à chacun des vainqueurs à la lutte une bandelette dorée par laquelle il rendit vénérables les traditions civiques ; il proposa comme prix pour l'éphèbe vainqueur de la *skillomachia* un veau » (trad. CURTY n° 24, modifiée). Voir encore *infra* p. 455.

147. L'orthographe avec *oméga* est beaucoup plus fréquente qu'avec *omicron* et elle est la seule attestée à Érétrie : ἐξέστω δὲ πένπειν καὶ - - - τοῖς νεωτέροις τῶν ἐπὶ τὰ ἐτῶν, « qu'il soit interdit ... aux moins de sept ans de participer à la procession » (*IG XII 9*, 194, l. 5-6, fin IV<sup>e</sup>-début III<sup>e</sup> s., à propos de la procession pour Asclépios).

148. CURTY n° 30 (Sestos, 133-120), l. 67-72 ; voir aussi CURTY n° 9 (Amphipolis, fin II<sup>e</sup> ou début I<sup>er</sup> s.), l. 1, 5, 14-15. Sur les *néotéroï*, voir A. S. CHANKOWSKI, *supra* n. 84, p. 162-163 et p. 265-266 ; C. A. FORBES, *supra* n. 67, p. 60-61. Sur les *néotéroï* en Égypte ptolémaïque, voir B. LEGRAS, *supra* n. 61, p. 229-231.

149. Éphèbes inclus : *IG XII 5*, 647 (*Syll.*<sup>3</sup> 958. Korésia de Kéos, fin III<sup>e</sup>-début II<sup>e</sup> s.), l. 23, 25-26 (dans l'énumération des prix l. 27 et suiv., les *néotéroï* sont appelés *andres*) ; *I. Beroia 1* (1<sup>er</sup> tiers du II<sup>e</sup> s.), A. l. 12 et l. 38 ; CURTY n° 30 (Sestos, 133-120), l. 70-72. Éphèbes exclus : *IG XII 7*, 515 (Aigialè d'Amorgos, fin du II<sup>e</sup> s.), l. 47 (en revanche, aux l. 84-86, le terme paraît englober les éphèbes) ; *SEG XXIX 806* (Chalcis, vers 90-80) ; CURTY n° 40 (Géla, I<sup>er</sup> s.), l. 11-14 ; *IG XIV 256* (Phintias [Sicile], I<sup>er</sup> s.), l. 11-14 ; peut-être *SEG XXVI 1055* (Acragas [Sicile], I<sup>er</sup> s. ?), si la restitution est correcte.

150. CURTY n° 9 (Amphipolis, fin II<sup>e</sup> ou début I<sup>er</sup> s.), l. 14-15. Sur le gymnasiarque des *néotéroï* et le gymnasiarque des *presbytéroï* à Rhodes, voir D. KAH, « The Gymnasiarchia from the Hellenistic Age to the Roman Empire: the Example of Rhodes » dans U. MANIA, M. TRÜMPER édés., *Development of Gymnasia and Graeco-Roman Cityscapes*, Berlin 2018, p. 273-300.

151. Ex. pour les *paides* : à Éphèse (*I. Ephesos IV 1101*, après 188), à Thespies (*IG VII 1765*, II<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> s.), à Cnide (*SEG XLIV 902*, fin de l'époque hellénistique). Pour les éphèbes : à Chios (*Syll.*<sup>3</sup> 959, II<sup>e</sup> ou 1<sup>er</sup> moitié du I<sup>er</sup> s.), à Halicarnasse (*SEG XVI 652* et *653*, pas avant le I<sup>er</sup> s. apr. J.-C. ; E. HULA, E. SZANTO, *SBWien 132*, 1895, p. 29 n° 2, non daté), à Héraclée du Pont (*I. Heraclea Pontica 60*, époque impériale).

152. Dans les plus anciens catalogues militaires de Thespies, le terme *néotéroï* désigne les éphèbes, puis le terme *éphèboï* le remplace après la réforme de l'armée béotienne vers le milieu du III<sup>e</sup> s. (P. ROESCH, *Études béotiennes*, Paris 1982, p. 340-345 ; A. S. CHANKOWSKI *supra* n. 84, p. 158 et 162-163).

153. Voir *supra* p. 444-445 et n. 107, et n. 148. Dans la loi gymnasiarchique de Béroia, les *néoi* sont appelés *néoi*, *néaniskoi*, *néotéroï*, *phoïtontes*, « les moins de 30 ans », *hoi ek tou topou* (*I. Beroia 1*, A, l. 12-14 et 30-31, B l. 13-14, 59, 79-80, 82-84, 88 et 95) ; PH. GAUTHIER, M. B. HATZOPOULOS, *supra* n. 99, p. 77 soulignent bien que dans cette inscription, les termes *néoi*, *néotéroï* et *néaniskoi* sont « rigoureusement synonymes » (voir aussi *ibid.*, p. 177). Relevons que parmi les *néoi*, les moins de 22 ans sont individualisés à un endroit de l'inscription : ils



Comment relier alors la mention des *néotéroί* à ce qui précède ? On attend après la mention des armes proposées en guise de prix par le gymnasiarque la précision des personnes concernées par ces dernières, au datif. En contexte agonistique, on peut trouver un participe substantivé au datif désignant les compétiteurs<sup>154</sup> ou les vainqueurs<sup>155</sup>. La mention des vainqueurs (τοῖς νικῶσιν/τοῖς νικήσασιν) est trop courte, c'est pourquoi j'ai choisi les compétiteurs. On aurait ainsi une tournure assez semblable à celle qui figure dans un décret de soldats athéniens pour un stratège qui a été gymnasiarque à la fin du III<sup>e</sup> siècle : κ[αὶ τοὺς] ἀγῶνας ἔθηκε τοὺς τε κ[αθή]κοντας καὶ [ἰ]δίαι [τῶι] βασιλεῖ Πτολ[ε]μαίωι, προθεῖς [ἄ]θλα τοῖς ἀγ[ω]νίζεσ[θαι] βου]λομένοις τῶν νεανίσκων, « et il institua les concours qui conviennent et en particulier pour le roi Ptolémée, ayant proposé des prix pour ceux des *néaniskoi* qui voulaient concourir »<sup>156</sup>. Contrairement à cet exemple cependant, on ne peut songer dans notre inscription à des prix décernés à ceux des jeunes gens qui ont voulu participer au concours : on imagine mal la participation au concours de la fête de fin d'année du gymnase se faire sur la base du volontariat. L'inscription d'Éleusis se situe dans un contexte différent, celui d'un concours extraordinaire organisé à l'initiative du gymnasiarque en l'honneur de Ptolémée III.

Pour désigner les compétiteurs, j'ai restitué un participe aoriste plutôt qu'un participe présent (ἀγωνιζομένοις) puisque j'ai proposé qu'un participe aoriste commande cet élément de phrase (προθεῖς), mais l'exemple d'Éleusis ci-dessus montre qu'un participe présent serait envisageable. Dans ce parallèle et dans ceux indiqués dans les notes 154 et 155, on voit qu'on trouve parfois après le participe substantivé un complément du nom venant préciser à quel groupe les compétiteurs ou les vainqueurs appartiennent (citoyens/ethnique, classe d'âge). Ce complément serait ici les *néotéroί* ; ce terme engloberait les catégories agonistiques énumérées

---

s'entraînent au tir à l'arc et au javelot, avec les éphèbes. PH. GAUTHIER, M. B. HATZOPOULOS, *ibid.*, p. 70 pensent que ces jeunes, « une fois sortis de l'éphébie, restaient astreints, sans doute pendant deux ans, à un entraînement militaire quotidien » ; voir aussi *ibid.*, p. 77-78.

154. Exemple pour un gymnasiarque : CURTY n° 11 (Théra, 153/2), l. 25-26 : ἐκτιθεῖς ἄθλα τὰ καθήκοντα τοῖς ἀγωνιζομένοις. À propos de l'agonothète des *Théséia* à Athènes : IG II<sup>2</sup> 958 (vers 155/4), l. 8 : [ἔ]θηκεν] δὲ καὶ ἄ[θλ]α τοῖς ἀγωνισα[μέν]οις. Dans les comptes des hiéropes à Délos : IG XI 2, 287 A (250 av. J.-C.), l. 133 : τὸ δὲ λοιπὸν ἔδομεν δραχμὰς ΔΔΔΗΗΗΗΠ μετὰ τοῦ ἄρχοντος ἄθλα τοῖς ἀγωνισαμένοις. À propos d'un concours panhellénique : FD III 3, 215 (Delphes, 248-246), l. 16-18 : [εἶναι δ]ὲ καὶ τοῖς ἀγωνισαμένοις τῶμ πολιτῶν καὶ νικήσασι τὸν ἀγῶνα τῶν Σ[ω]τηρίων ὅσαπερ καὶ τ]οῖς Πύθια καὶ Νέμεα νικήσασι ἐν τῶι νόμωι γέγραπται.

155. À propos de concours du gymnase ou impliquant des jeunes du gymnase : IG XII 4, 298 (Cos, 2<sup>e</sup> moitié du III<sup>e</sup> s.), l. 68-69 : ἄθλον δίδοσθαι τοῖς νικῶσι ἀπὸ τοῦ ἐκκειμένου ἀργυρίου δραχμῶν ΔΔΔ ; IG XII 6, 179 (Samos, vers 200), l. 2-3 : [γ]υμνασιαρχῶ[ν] ἄθλον νέοις τοῖς [νικῶ]σιν (voir aussi IG XII 6, 181, l. 3) ; ABSA 61, 1966, p. 206 n° 11 (Chios, II<sup>e</sup> s.) : Ἄλκακος Δημητρίου καὶ Νικήρατος Ἄλκαίου τὰ τεθέντα ὑφ' αὐτῶν ἄθλα τοῖς νικῶσι τῶν ἐφρήβων ἐν τῶι [ἀ]γῶνι τῶν Ἑρμαίων [Ἑρ]μεῖ καὶ Ἡρακλεῖ. À propos de concours panhelléniques : I. Thesp. 157 (vers 215-208), l. 5-7 : τὰ δὲ ἄθλα τοῖς νικῶ]σιν Ἀθηναίων τὰ Μουσεῖα ὑπάρ]χουν ὅσα] καὶ τοῖς τὰ Πύθια νικῶσιν ; I. Magnesia 47 (Chalcis, 207 av. J.-C.), l. 22-24 : καὶ τοῖς νικήσασιν Χαλκ[ι]δ[έ]ων τ]ὸν ἀγῶνα τοῦτον δίδονται τὰ ἄθλα, ὅσαπερ κ[αὶ] τοῖς τ]ὰ Πύθια νικήσασιν ἐκ τοῦ νόμου καθήκε[ι] δίδοσθ[αι] ; voir aussi l'exemple de Delphes à la note précédente.

156. I. Eleusis 207 (216 ou peu après), l. 8-11. Les *néaniskoi* désignent ici les jeunes adultes des gymnases athéniens dont Théophrastos a eu la responsabilité quand il a été gymnasiarque en 224/3, cf. E. CULASSO GASTALDI, *supra* n. 142, p. 124-125.

au-dessus (éphèbes, *agéneioi*, *andres*), et serait donc l'équivalent des *néoi-néaniskoi* au sens inclusif (éphèbes compris).

L. 5-7 : nous devons toujours être dans la section consacrée à la fête de fin d'année du gymnase. Deux choses sont sûres : la mention d'un sacrifice (θύσιαν) à la ligne 6 et celle des « autres choses » (τᾶλλα τά) à la ligne 5. Après avoir évoqué l'organisation du concours pour les jeunes du gymnase et la proposition de prix pour les compétiteurs, le rédacteur concluait peut-être en disant que le gymnasiarque a pourvu (παρέσχεν) à tout ce qu'il fallait pour le reste du concours et le sacrifice aux dieux du gymnase. Il est vrai que le verbe παρέχω peut aussi accompagner la fourniture de l'huile<sup>157</sup>, mais je ne vois pas où se placerait cette mention dans ces lignes.

La formule τᾶλλα τὰ pourrait aussi introduire une considération générale, du type τᾶλλα τὰ [κατὰ τὸ γυμνάσιον], « les autres choses qui se rapportent au gymnase »<sup>158</sup>, mais une telle restitution entraînerait une ligne trop longue, et surtout il serait surprenant que le décret comportât cette considération générale au milieu du passage sur la fête de fin d'année du gymnase.

La restitution des deux dieux du gymnase par excellence est la plus probable dans la lacune de la ligne 6. Il est rare en effet que d'autres dieux soient expressément nommés dans les décrets honorant des gymnasiarques<sup>159</sup>. Un sacrifice à Hermès, accompagné peut-être d'Héraclès, est attesté à Érétrie dans le cadre du gymnase : on trouve dans le décret pour Mantidōros, aux lignes 13-14, [συντελείει δὲ καθ' ἕκ]αστον μ[ῆνα] θυσίαν τῶι τε Ἑρμεῖ [καὶ τῶι Ἑρακλεῖ], « et il accomplissait chaque mois un sacrifice pour Hermès et Héraclès »<sup>160</sup>. Visiblement, à Érétrie comme ailleurs, les gymnasiarques sacrifiaient aux dieux du gymnase régulièrement tout au long de l'année, en plus du sacrifice accompli lors de la fête de fin d'année. Ainsi, le

157. CURTY n° 38 (Istros, début du I<sup>er</sup> s.), l. 4-5 : καὶ παρέσχεν ἔλαιον]. Voir aussi le décret pour Mantidōros (CURTY n° 6, vers 100), l. 10-11 : παρ[έ]σχεν ἐκ τοῦ ἰδίου Ὀμ[η]ρικὸν φιλόλογον, « il engagea à ses frais un philologue homérisant ».

158. IG XII 5, 647 (Syll.<sup>3</sup> 958. Korésia de Kéos, fin III<sup>e</sup>-début II<sup>e</sup> s.), l. 23-24 : τᾶλλα ἐπιμέλεσθαι τὰ κατὰ τὸ γυμνάσιον, « qu'il prenne soin des autres choses qui concernent le gymnase » ; CURTY n° 40 (Géla, I<sup>er</sup> s.), l. 14-16 : τά τε ἄλλα τὰ κατὰ τὸ γυμνάσιον καλῶς διαπεπραγμένος ἐστί, « et qu'il a géré comme il convient les autres choses qui concernent le gymnase ».

159. Dans CURTY n° 19 (Andros, milieu du II<sup>e</sup> s.), l. 11, le gymnasiarque a fait un sacrifice à Asclépios, Hygie, Hermès et Héraclès pour la santé et le salut du roi Eumène II ; dans CURTY n° 33 (Xanthos, 196 av. J.-C.), l. 40-47, il est question de construire deux autels dans le gymnase, l'un à Zeus *Sôter* et l'autre à Lysôn (le gymnasiarque honoré). Par ailleurs, nous sommes sans doute trop haut dans le temps pour avoir déjà la prise en compte de sacrifices à des évergètes dans le gymnase : PH. GAUTHIER, *supra* n. 73, p. 20-21 rappelle que le culte des bienfaiteurs au gymnase est fréquent à la basse époque hellénistique, et le plus ancien exemple qu'il donne se situe dans les années 220 (Diogénès à Athènes). Sur l'importance d'Hermès et d'Héraclès au gymnase, voir O. CURTY, *supra* n. 73, p. 249-260. Cédric Pernet prépare une thèse à l'Université de Lausanne sur les cultes dans les gymnases ; il a bien voulu échanger avec moi sur son sujet d'étude, ce dont je le remercie vivement.

160. CURTY n° 6. L'abréviation du premier élément de la diphtongue finale -ηι, phénomène propre au dialecte ionien d'Eubée (voir *supra* p. 428), et que l'on trouve par exemple dans Ἑρμεῖ, est caractéristique des inscriptions érétriennes du IV<sup>e</sup> s. et disparaît vers 280 selon D. Knoepfler, bien plus précocement qu'à Athènes et Oropos, où on n'en trouve presque plus de trace après 100 (D. KNOEPFLER, *supra* n. 44, p. 98 et 114-115). Il en existe cependant

gymnasiarque Elpinikos est récompensé notamment pour avoir fait un sacrifice à Hermès à chaque course longue<sup>161</sup>. Dans le décret pour le fils de Boularchos, on dit que le gymnasiarque a organisé le sacrifice pour Hermès, sans que la périodicité soit mentionnée. Le rédacteur doit avoir eu en tête ici le sacrifice mensuel au dieu, puisque les *Hērakleia* sont mentionnés plus loin dans l'inscription, après la mention de l'institution de plusieurs courses longues (au long de l'année probablement)<sup>162</sup>. Quoi qu'il en soit, le sacrifice dont il est question dans notre inscription est à distinguer des sacrifices récurrents aux dieux du gymnase qui s'égrenaient tout au long de l'année ou qui marquaient l'entrée ou la sortie de charge du gymnasiarque<sup>163</sup>. Il s'agit du sacrifice de la fête de fin d'année, qui s'adressait probablement aux deux dieux du gymnase, comme on le voit dans des inscriptions d'autres cités. C'est d'ailleurs à Hermès et à Héraclès que sont vouées les dédicaces au gymnase d'Érétrie<sup>164</sup>. Précisons pour terminer que l'article devant Ἡρακλεῖ n'est pas nécessaire, comme on le voit dans plusieurs exemples<sup>165</sup>.

Les considérants du décret seraient ainsi agencés de la manière suivante : le bienfait le plus extraordinaire, et le plus coûteux, en premier, pour bien le mettre en évidence<sup>166</sup> ; les tâches courantes ensuite ; l'action du gymnasiarque lors de la fête de fin d'année en dernier car c'est la plus récente<sup>167</sup>.

---

encore des attestations à Érétrie vers 100, ainsi dans les décrets pour les gymnasiarques Elpinikos, Mantidōros et le fils de Boularchos (CURTY n° 5, l. 16, 20, 28 ; 6, l. 14 ; 7, l. 7), précisément pour les divinités du gymnase Hermès et Héraclès.

161. CURTY n° 5, l. 15-16 : συνετέλει δὲ καὶ θυσίαν καθ' ἕκαστον δόλιχον τῷ Ἑρμεί.

162. CURTY n° 7, l. 7-10 : [καὶ τῷ] Ἑ[ρμ]εῖ τὴν θυσίαν συνετέλεσεν, ἔ[τι δὲ καὶ πλείονας δολ]ίχους ἔθηκεν εἰς ἅπαντα ταῦτ[α πλείονας δαπάν]ας προσδεξάμενος· προέστη [δὲ καὶ τῶν συνελθόντων εἰς τὰ] Ἡράκλεια [φιλοτ]ίμως.

163. CURTY n° 30 (Sestos, 133-120), l. 61-68 : εἰσελθὼν γὰρ εἰς τὴν ἀρχὴν τῆι νομηνίαι, συνετέλεσεν μὲν θυσίας τῷ τε Ἑρμεί καὶ τῷ Ἡρακλεῖ [τ]οῖς καθιδρυμένοις ἐν τῷ γυμνασίῳ θεοῖς, ὑπὲρ τῆς τοῦ δήμου καὶ τῆς τῶν νέων σωτηρίας (...), τῆι δὲ ἔχομι[έ]νηι καλλιερήσας ἐκάλεσεν ἐπὶ τὰ ἱερά οὐ μόνον τοὺς μετέχοντας τοῦ ἀλείμματος, ἀλλὰ καὶ τοὺς λοιποὺς πάντας (...), καθ' ἕκαστόν τε μῆνα ἐπιτελῶν τὰς πρεπούσας θυσίας ὑπὲρ τῶν νέων τοῖς προεστηκόσιν τοῦ γυμνασίου θεοῖς, « qu'étant entré en charge, il accomplit le premier jour des sacrifices à Hermès et à Héraclès, les dieux qui sont érigés dans le gymnase, pour le salut du peuple et des *néoi* (...), que le dernier jour, lors du sacrifice, il invita aux *hiéra* non seulement ceux qui participaient à l'onction, mais aussi tous les autres (...), qu'accomplissant chaque mois les sacrifices qui conviennent au nom des *néoi* pour les dieux qui président au gymnase ». À Milet (*infra* n. 165), un sacrifice à Hermès et Héraclès se déroule en Thargéliōn, deuxième mois de l'année dans cette cité, donc ce n'est pas à l'occasion des *Hermaia*.

164. SEG LIX 986 et 988, fin du II<sup>e</sup> s., avec les commentaires de D. KNOEPFLER, *supra* n. 1, p. 217 et p. 225-226. Pour des exemples dans d'autres cités, voir *infra* note suivante (Sestos) et n. 182.

165. CURTY n° 11 (Théra, 153/2), l. 21-23 : τοὺς τε τῷ Ἑρμεί καὶ Ἡρακλεῖ τιθεμένους ὑπὲρ τοῦ βασιλέως γυμνικῶς ἀγῶνας ; CURTY n° 30 (Sestos, 133-120), l. 78 : συνετέλεσεν δὲ καὶ ἀγῶνα τῷ Ἑρμεί καὶ Ἡρακλεῖ ἐν τῷ Ὑπερβερεταίῳ μ[ηνί] ; CURTY n° 23 (Milet, fin du I<sup>er</sup> s.), l. 9-10 : τὴν γεινομένην ἐν τῷ μηνί τῷ Θαργηλιῶνι τῷ τ[ε] Ἑρμεί καὶ Ἡρακλεῖ θυσίαν.

166. Sur l'ordonnancement des bienfaits selon leur importance financière décroissante, cf. O. CURTY, *supra* n. 73, p. 37 n. 19, p. 40-41 et p. 241.

167. Sur l'ordre chronologique dans l'énumération des bienfaits du gymnasiarque, cf. O. CURTY, *supra* n. 73, p. 40, avec par exemple son n° 22, d'Érésos : les *Hermaia* apparaissent à la fin, après les bienfaits accomplis par le gymnasiarque lors des *Ptolémaia*.

Malgré l'état très lacunaire de cette inscription et le caractère hypothétique des restitutions que j'ai proposées, l'étude de ce nouveau document permet d'éclairer quelques aspects jusque-là obscurs ou inconnus de l'histoire érétienne et vient apporter sa contribution à la connaissance de la gymnasiarchie à la haute époque hellénistique. Nous allons le voir à travers trois petites synthèses sur la gymnasiarchie à Érétrie au début du III<sup>e</sup> siècle, la fête de fin d'année du gymnase, la répartition des différentes classes d'âge entre le gymnase et la palestre Sud.

### LA GYMNASIARCHIE À ÉRÉTRIE AU DÉBUT DU III<sup>e</sup> SIÈCLE (DELPHINE ACKERMANN)

Les sources indiquent que la gymnasiarchie est loin de correspondre à une même réalité suivant les époques et les lieux. Olivier Curty distingue trois sortes de gymnasiarchies successives<sup>168</sup> : à l'époque classique, ce serait une liturgie temporaire, qui consiste à parrainer une équipe d'athlètes s'entraînant pour une course aux flambeaux, notamment en leur fournissant l'huile nécessaire à l'exercice. Elle n'est attestée qu'à Athènes, mais O. Curty suppose qu'elle devait exister dans l'ensemble du monde grec. À l'époque hellénistique, dès les années 330 en tout cas, ce serait une magistrature annuelle à laquelle est élu un citoyen pour s'occuper de la direction et de l'administration d'un gymnase<sup>169</sup>. Le troisième type de gymnasiarchie serait celui de la basse époque hellénistique et de l'époque impériale : le gymnasiarque serait un évergète munificent, dont l'activité consiste surtout à offrir de l'huile pendant une année à ceux qui fréquentent le gymnase mais aussi à l'ensemble de la population d'une cité (ce qui n'empêche pas que la gymnasiarchie soit encore considérée comme une magistrature [*archè*]). Cette catégorisation de la gymnasiarchie et la conception d'une évolution linéaire sont bien sûr trop schématiques, et ne rendent pas complètement compte d'une réalité plus complexe : ainsi, l'existence de gymnasiarchies-liturgies à l'époque hellénistique, qui coexistent avec une

---

168. O. CURTY, *supra* n. 73, p. 5-7, 12, 293-299, et son annexe E p. 337-349. Voir aussi CHR. SCHULER, « Die Gymnasiarchie in hellenistischer Zeit » dans D. KAH, P. SCHOLZ éd.s., *Das hellenistische Gymnasion*, Berlin 2004, p. 163-192, en particulier p. 171, qui parle de « liturgisches Modell » pour le premier type de gymnasiarchie et de « magistratisches Modell » pour le deuxième type. À Athènes, la gymnasiarchie hellénistique est quelque peu différente : elle consiste essentiellement à organiser les concours des jeunes gens et offrir les prix aux vainqueurs ; c'est le cosmète qui a les pouvoirs et l'autorité de celui qu'on appelle le gymnasiarque dans les autres cités (voir E. CULASSO GASTALDI, *supra* n. 142). Sur la gymnasiarchie à l'époque impériale, voir P. SCHOLZ, « Städtische Honoratioren herrschaft und Gymnasiarchie in der Kaiserzeit » dans P. SCHOLZ, D. WIEGANDT éd.s., *Das kaiserzeitliche Gymnasion*, Berlin-Boston 2015, p. 79-96 ; F. QUASS, *supra* n. 94, p. 317-323.

169. La première attestation épigraphique assurée de la gymnasiarchie-magistrature est la liste des gymnasiarques de Phères (CHR. HABICHT, « Hellenistische Gymnasiarchenliste aus Pherai » dans V. MILOJICIC, D. THEOCHARIS éd.s., *Demetrias I*, Bonn 1976, p. 181-197 ; B. HELLY, G. J. TE RIELE, J. A. VAN ROSSUM, « La liste des gymnasiarques de Phères pour les années 330-189 av. J.-C. » dans B. HELLY éd., *La Thessalie*, Lyon 1979, p. 224-227. La liste débute en 330/329 selon ces derniers, en 334/3 selon Habicht, suivi par PH. GAUTHIER, *supra* n. 94, p. 7 n. 51). Pour les sources littéraires, voir Aristote, *Pol.* VI 8, 22 (1322 b 38-1323 a 1). Sur la *gymnasiarchikè politeia* de Rhégion, peut-être établie peu après 351/0, voir G. CORDIANO, *La ginnasiarchia nelle « Poleis » dell'Occidente mediterraneo antico*, Pise 1997, p. 114-117.

gymnasiarchie-magistrature dans la même cité ; ou encore le fait que les gymnasiarques, dans leur grande majorité, n'étaient pas des évergètes et accomplissaient leur tâche modestement<sup>170</sup>.

Malgré ces réserves, il est indéniable que beaucoup de cités ont, à partir de la seconde moitié du IV<sup>e</sup> siècle pour les plus précoces, réformé l'éducation de leurs jeunes en instaurant une gymnasiarchie-magistrature. Ce changement est la conséquence de la mainmise progressive des cités sur l'institution gymnasiale, qui jusque-là devait être privée. Cette mainmise concorde avec la monumentalisation architecturale des complexes gymniques, ce qui se vérifie à Érétrie avec la construction du gymnase vers 330-320<sup>171</sup>. Outre les nouveaux besoins induits par la monumentalisation des gymnases, Christof Schuler avance encore deux facteurs ayant favorisé la transformation de la gymnasiarchie-liturgie en gymnasiarchie-magistrature : le développement considérable des fêtes civiques (avec leurs processions et concours auxquels les jeunes de la cité sont invités à participer) et l'essor de l'éphébie<sup>172</sup>. On peut relever par ailleurs qu'à Béroia, le préambule de la loi gymnasiarchique donne deux objectifs à la création d'un gymnasiarque élu par la cité : que les jeunes obéissent mieux à leur chef et que leurs revenus ne soient pas dilapidés<sup>173</sup>. Quoiqu'il en soit, l'existence à Érétrie d'un gymnase en pierre à partir de 330-320 environ et de l'éphébie au moins depuis les années 310<sup>174</sup> indique qu'à l'époque de notre inscription, le gymnase était géré par la cité depuis quelques années,

170. Voir CHR. SCHULER, *supra* n. 168, p. 177-178 et 188.

171. Voir *supra* p. 415. Sur ce phénomène, voir en particulier J. DELORME, *supra* n. 5, p. 395-418 ; W. RAECK, « Archäologische Randbemerkungen zum griechischen Gymnasion » dans D. KAH, P. SCHOLZ édés., *Das hellenistische Gymnasion*, Berlin 2004, p. 365-366 ; CH. WACKER, « Die bauhistorische Entwicklung der Gymnasien. Von der Parkanlage zum 'Idealgymnasion' des Vitruv » dans D. KAH, P. SCHOLZ édés., *Das hellenistische Gymnasion*, Berlin 2004, p. 352-354 ; R. VON DEN HOFF, « Hellenistische Gymnasia: Raumgestaltung und Raumfunktionen » dans A. MATTHAEI, M. ZIMMERMANN édés., *Stadtbilder im Hellenismus*, Berlin 2009, p. 245-275 ; B. EMME, *supra* n. 5, p. 154-158.

172. CHR. SCHULER, *supra* n. 168, p. 172-174. O. CURTY, *supra* n. 73, p. 345-348, conteste le lien entre les éphèbes et la naissance de la gymnasiarchie, car d'après les inscriptions de son corpus, ce sont les *néoi* qui jouent un rôle déterminant dans le gymnase : les éphèbes n'y apparaissent jamais seuls, alors que les *néoi* oui. Pourtant, comme il le reconnaît lui-même, le terme *néoi* peut englober les éphèbes (voir *supra* p. 444-445), ce qui rend ces derniers moins visibles dans les décrets honorifiques étudiés par lui.

173. *I. Beroia* 1, A l. 11-16. Ph. GAUTHIER, *supra* n. 94, p. 8, énumère les circonstances qui ont pu déterminer l'Assemblée d'une cité à contrôler le gymnase : « À la suite de désordres et de malversations [à Béroia]. Ailleurs, la construction, la reconstruction ou la restauration d'un gymnase, l'attribution de fonds royaux ou l'affectation de revenus provenant de fondations privées, la création ou la réorganisation de panégories ». À Korésia de Kéos, c'est « la création ou la réorganisation d'une grande fête annuelle, comportant divers concours ouverts aux jeunes gens et aux garçons » (*ibid.*, p. 7).

174. La première mention des éphèbes à Érétrie figure dans le contrat de la cité avec Chairéphanès (*IG* XII 9, 191, A l. 44 [rest.] et l. 47, vers 315). A. S. CHANKOWSKI, *supra* n. 84, p. 144-158 propose une date de peu postérieure à 319/8 (date du *diagramma* de Polyperchôn) pour la création de l'éphébie dans cette cité, ce qui en ferait la première à s'être pourvue de cette institution après Athènes et peut-être Alexandrie (*ibid.*, p. 227-229). Mais son raisonnement repose sur l'absence de la mention d'éphèbes dans le règlement des *Artémisia* (*IG* XII 9, 189 [cf. P. J. RHODES, R. OSBORNE, *Greek Historical Inscriptions, 404-323 BC*, Oxford 2003, n° 73], vers 340-330), absence qui peut s'expliquer autrement que par l'inexistence de l'institution éphébique (voir le compte rendu de P. FRÖHLICH, *Topoi* 18, 2013, p. 524).



ce que viennent confirmer les tuiles du bâtiment estampillées au nom des Érétriens<sup>175</sup>. À notre connaissance, Érétrie semble donc être une des premières cités grecques à avoir pris en main l'éducation de ses jeunes gens par l'entremise d'un gymnase public, et en conséquence, l'une des premières à avoir construit un gymnase de pierre, à avoir institué l'éphébie et à avoir érigé des stèles honorant ses gymnasiarques.

Ainsi que le révèlent les décrets honorifiques, le gymnasiarque est responsable de la bonne marche du gymnase en général, et est amené à accomplir de multiples tâches, qui varient évidemment suivant le lieu et l'époque<sup>176</sup> : maintenir la discipline, veiller à l'éducation des jeunes, s'assurer de l'approvisionnement en huile, organiser régulièrement des examens et des concours pour les jeunes ainsi que la fête du gymnase à la fin de l'année, accomplir des sacrifices tout au long de l'année, consacrer les offrandes au gymnase, etc. Par ailleurs, de nombreux gymnasiarques sont actifs lors de fêtes civiques qui n'ont pas lieu au gymnase mais dans lesquelles les jeunes qu'ils supervisent ont un rôle à jouer<sup>177</sup>. Malgré la diversité des activités du gymnasiarque de cités en cités et d'époque en époque, un point commun demeure : les dépenses que la charge entraîne, qu'elles soient obligatoires pour celui qui l'endosse (le gymnasiarque-liturge) ou facultatives (le gymnasiarque-magistrat, qui se mue en évergète s'il consent à donner de sa poche). Chr. Schuler avait déjà souligné que la gymnasiarchie-magistrature s'accompagnait souvent, et ce dès ses débuts, de lourdes exigences financières ; selon lui, c'est un facteur expliquant que le gymnasiarque soit autorisé dans certaines cités à désigner un adjoint parmi les membres de sa famille<sup>178</sup>. Dans la quarantaine de décrets honorifiques retenus dans le corpus d'O. Curty, on constate que les gymnasiarques honorés le sont surtout

---

175. E. MANGO, *supra* n. 7, cat. A 2, 17, 24, 25, 51, 53, 61, 68. Pour la plupart, l'auteure hésite à les attribuer à la première phase de construction du gymnase ou à une phase ultérieure (p. 87). Les fouilles conduites entre 2015 et 2017 ont livré une dizaine de tuiles estampillées supplémentaires, qui appartiennent à la toiture de la partie orientale de la palestra.

176. CHR. SCHULER, *supra* n. 168 ; O. CURTY, *supra* n. 73, p. 239-247.

177. Pour des exemples, voir O. CURTY, *supra* n. 73, p. 258-259. Sur la participation de la jeunesse érétrienne à la fête des *Artémisia* à Amarynthos, et l'existence probable à cet endroit d'un gymnase ou du moins d'installations sportives, voir D. KNOEPFLER, *supra* n. 19, p. 255-256 surtout ; *Id.*, *supra* n. 1, p. 224-225 ; *Id.*, *La patrie de Narcisse. Un héros mythique enraciné dans le sol et dans l'histoire d'une cité grecque*, Paris 2010, p. 141-142, 179-180 et 185-186. Voir aussi *supra* p. 440 sur le gymnasiarque Elpinikos. N. GIANNAKOPOULOS, *supra* n. 109, p. 312 suppose la participation des jeunes du gymnase d'Érétrie aux concours de Tamynai dans l'Érétriade, concours dont on a conservé des listes de vainqueurs du I<sup>er</sup> s. (*IG XII 9*, 91-95 a).

178. CHR. SCHULER, *supra* n. 168, p. 178-179. Il déclare : « Zwar scheinen die 'Wohltaten' von Gymnasiarchen parallel zur allgemeinen Entwicklung des Euergetismus im 2. und 1. Jh. zuzunehmen [...], grundsätzlich aber ist dieser Aspekt bereits in den frühhellenistischen Dekreten aus Troizen und damit gewissermaßen 'von Anfang an' präsent » (p. 187). Dans l'un des décrets de Trézène dont il parle [CURTY n° 2, pas avant le milieu du III<sup>e</sup> s.], il est dit à la ligne 9 que le gymnasiarque a accru les moyens qui lui avaient été confiés). Dans le même sens, voir encore F. QUASS, *supra* n. 94, p. 286-291 ; P. FRÖHLICH, *supra* n. 99 ; E. CULASSO GASTALDI, *supra* n. 142, p. 123 ; P. SCHOLZ, *supra* n. 168. Cf. PH. GAUTHIER, *Les cités grecques et leurs bienfaiteurs*, Athènes 1985, p. 118-119 sur le rapprochement progressif en matière d'honneurs entre liturgies et magistratures, perceptible dès l'époque classique, rapprochement qu'il explique par la diversification des tâches et des responsabilités des magistrats et par le caractère dispendieux de certaines magistratures. Cela est d'autant plus vrai pour les liturgies devenues

pour avoir soulagé le budget de la cité en pourvoyant à certaines dépenses de leur poche : travaux de construction, de réparation ou d'embellissement du bâtiment, fourniture de l'huile, traitement des maîtres, prix à donner aux vainqueurs des concours, achat de matériel pour les exercices, achat de victimes sacrificielles et distribution de viande, organisation de banquets, etc. Cependant, contrairement à un liturge, le gymnasiarque-magistrat n'est pas contraint par la loi de financer quoi que ce soit de sa poche<sup>179</sup>, même si les attentes pour qu'il le fasse pouvaient être fortes de la part de ceux qui l'avaient choisi. Cela signifie que si un gymnasiarque est honoré, il a fait plus que ce qui était exigé de lui par la loi. Ainsi que le souligne Chr. Schuler, les fonds publics ne suffisaient probablement qu'à assurer le fonctionnement minimal du gymnase, et des coupes dans le budget ont dû se produire en cas de crise provoquée par une guerre ou une disette par exemple<sup>180</sup>.

Il va de soi que notre gymnasiarque érétrien a dû accomplir sa tâche de manière exceptionnelle pour avoir mérité un décret honorifique gravé sur la pierre. Sa générosité, caractéristique du magistrat évergète, sort de l'ordinaire on l'a vu, mais elle reste de l'ordre du raisonnable, bien loin d'atteindre la munificence des gymnasiarques de la basse époque hellénistique et de l'époque impériale, qui donnent l'huile sans limite de temps et élargissent le cercle des bénéficiaires de leurs largesses bien au-delà du petit monde du gymnase.

#### LA FÊTE DE FIN D'ANNÉE DU GYMNASÉ (DELPHINE ACKERMANN)

Dans les gymnases grecs, la fête de fin d'année est le moment culminant du calendrier<sup>181</sup>. Plusieurs savants pensent qu'elle portait différents noms suivant les cités (*Hermaia*, *Hèrakleia*, *Hermaia kai Hèrakleia*), mais ont alors des difficultés à expliquer les cas où le nom supposé de la fête ne correspond pas exactement aux divinités mentionnées comme destinataires de dédicaces, de sacrifices ou de concours<sup>182</sup>. Il me paraît plus exact de dire que la fête de fin

magistratures, comme la gymnasiarchie ou la chorégie-agonothésie (sur ce dernier cas, voir D. ACKERMANN, CL. SARRAZANAS, « The Abolition of the Liturgical *Choregia* and the Creation of the *Agonothesia* in Athens: New Considerations on a Debated Issue », *JHS* 140, 2020, p. 34-68).

179. On le voit dans la loi gymnasiarchique de Béroia (*I. Beroia* 1), ainsi que dans la loi de Korésia de Kéos (*IG XII 5, 647* ; *Syll.*<sup>3</sup> 958).

180. CH. SCHULER, *supra* n. 168, p. 183-184 et 187-189. Il conclut p. 189 : « Von Anfang an scheinen Gymnasiarchen manche ihrer Aufgaben mit privaten Mitteln finanziert zu haben, teils weil die regulären Budgets der meisten Gymnasien nur unzureichend ausgestattet waren, teils weil entsprechende Erwartungen, mit der Zeit vielleicht sogar ungeschriebene Verpflichtungen, an das Amt geknüpft waren ».

181. A. S. CHANKOWSKI, *supra* n. 84, p. 294 rappelle que cette fête est attestée dès le IV<sup>e</sup> s., à Athènes (Platon, *Lysis* 206 c-d). Ailleurs, la plus ancienne occurrence est à Érésos, entre 209 et 204 (CURTY n° 22). Notre inscription serait donc à nouveau l'un des plus anciens témoignages.

182. Ainsi A. S. CHANKOWSKI, *supra* n. 84, p. 289-294 ; O. CURTY, *supra* n. 73, p. 253-254. Par exemple, à Chios (*ABSA* 61, 1966, p. 206 n° 11, II<sup>e</sup> s.), les prix du concours des *Hermaia* sont dédiés à Hermès et à Héraclès. O. CURTY, *supra* n. 73, p. 227-228 suppose qu'à Odessos (n° 39, II<sup>e</sup> s.), l'appellation *Hermaia* était une abréviation des *Hermaia kai Hèrakleia* car l'inscription mentionne des concours pour Hermès et Héraclès juste avant la panégyrie des *Hermaia*. Dans le décret de Sestos (n° 30, 133-120), O. Curty déduit de la mention l. 78 d'un concours

d'année était partout vouée aux deux dieux omniprésents dans les gymnases, quelle qu'ait été la manière de la dénommer. Il faut relever cependant qu'à Chalcis au I<sup>er</sup> siècle, on célèbre deux fêtes gymnasiales, les *Hermaia* d'une part, les *Hèrakleia* d'autre part, bien distinguées par des concours différents : les *Hèrakleia* ont un programme exclusivement gymnique et hippique, alors que les *Hermaia* font une grande place aux épreuves d'attitude ; les deux n'auraient en commun que la course longue<sup>183</sup>.

Organisée et présidée par le gymnasiarque, la fête, qui pouvait durer plusieurs jours<sup>184</sup>, est composée de concours, de sacrifices aux dieux du gymnase et d'un banquet. Comme le relève Ph. Gauthier, le gymnase est prioritairement un lieu d'entraînement aux exercices physiques et militaires, c'est pourquoi les *Hermaia* ne comportaient que des concours gymniques (courses diverses, lutte, pancrace, etc.) et militaires (lancer du javelot, tir à l'arc, tir à la catapulte, combats en armes), auxquels s'ajoutaient les épreuves caractéristiques du gymnase que sont la prestance, la discipline et l'endurance<sup>185</sup>.

Le programme complet des *Hermaia* est rarement connu. Quelques inscriptions particulièrement détaillées permettent cependant de se faire une idée du déroulement de la fête et des concours<sup>186</sup>. Alors qu'à l'entraînement, les *paides* sont soigneusement séparés des jeunes adultes<sup>187</sup>, tous sont réunis lors des concours ou autres événements culturels auxquels ils sont appelés à participer, que ce soit au gymnase ou lors de fêtes civiques. Mais comme

organisé à la fin de l'année pour Hermès et Héraclès que la fête s'appelait *Hermaia kai Hèrakleia* (*ibid.*, p. 171). Voir aussi la mention d'un concours et d'un sacrifice pour Hermès et Héraclès à Ténos (CURTY n° 18, l. 9-10, II<sup>e</sup> s.) et d'un sacrifice à Hermès et Héraclès à Aigialè d'Amorgos (*IG XII 7, 390 A, l. 10-11, II<sup>e</sup> s.*). La formule développée *Hermaia kai Hèrakleia* est rare, on la trouve par exemple à Apamée du Méandre (CURTY n° 37, l. 16, entre 188 et 160).

183. Voir *supra* n. 135 (*Hèrakleia*) et *infra* n. 186 (*Hermaia*). Pour A. S. CHANKOWSKI, *supra* n. 84, p. 292 n. 258, les *Hèrakleia* de Chalcis ont un caractère particulier car leur programme est beaucoup plus développé que celui que l'on connaît habituellement dans les fêtes de clôture de l'année dans le gymnase, mais il faut reconnaître que nous avons peu d'informations sur le programme agonistique de ces dernières.

184. Au moins deux jours à Béroia, cf. PH. GAUTHIER, M. B. HATZOPOULOS, *supra* n. 99, p. 109, qui citent le parallèle de Minoa d'Amorgos (CURTY n° 14, l. 9). Au moins cinq jours à Érétie vers 100, voir *infra* p. 463.

185. PH. GAUTHIER, *supra* n. 94, p. 4.

186. À Béroia (*I. Beroia* 1, B1. 45-87, avec le commentaire de PH. GAUTHIER, M. B. HATZOPOULOS, *supra* n. 99, p. 95-123) on trouve les épreuves de prestance, discipline, endurance, la course aux flambeaux, la course longue ; à Sestos (CURTY n° 30), l'hoplomachie (combat en armes), le tir à l'arc, le lancer du javelot, la course longue, les épreuves de discipline, endurance, prestance, et l'*euandria* ; à Chalcis aux *Hermaia* (*SEG XXIX 806, vers 90-80*), la discipline, l'endurance, la prestance, la course aux flambeaux, la course longue (ces trois dernières épreuves sont restituées par D. KNOEPLER, *supra* n. 83. Pour les *Hèrakleia*, voir *supra* n. 135). Avant la découverte de la loi de Béroia, les *Hermaia* de Délos sous la seconde domination athénienne étaient les mieux connus mais ils semblent réservés aux enfants (PH. BRUNEAU, *Recherches sur les cultes de Délos*, Paris 1970, p. 352).

187. La loi de Béroia interdit tout contact entre *paides* et *néaniskoi* (*I. Beroia* 1, B1. 10-17, avec le commentaire de PH. GAUTHIER, M. B. HATZOPOULOS, *supra* n. 99, p. 70-71 et 73) : les garçons viennent au gymnase deux fois par jour sous la conduite des pédotribes aux moments fixés par le gymnasiarque, aucun jeune ne peut entrer chez les garçons ni discuter avec eux, les éphèbes et les moins de 22 ans qui s'entraînent au javelot et à l'arc ne peuvent le faire qu'une fois que les garçons ont terminé leur entraînement et quitté le gymnase. À travers la loi éphébarchique

on le voit dans la loi gymnasiarchique de Béroia, une séparation avec les plus âgés subsiste lors des *Hermaia*<sup>188</sup>.

À Érétrie, la fête semble avoir été nommée *Hèrakleia* selon O. Curty<sup>189</sup>. Il se fonde sur le décret pour Elpinikos, dans lequel il est question du « concours pour Héraclès », et sur le décret pour le fils de Boularchos, où les *Hèrakleia* sont mentionnés dans un passage lacunaire : προέστη [δὲ καὶ τῶν συνελθόντων εἰς τὰ] Ἡράκλεια [φιλοτ]ίμως<sup>190</sup>. Il faut relever cependant que dans le fronton de cette dernière stèle a été sculpté un caducée, attribut d'Hermès, et qu'un sacrifice à ce dieu est mentionné aux lignes 28-32 du décret pour Elpinikos, sacrifice organisé par ce gymnasiarque très certainement lors de la fête de fin d'année du gymnase<sup>191</sup>. À cette époque, la fête durait au moins cinq jours, puisque le gymnasiarque invite au banquet le quatrième et le cinquième jour différentes catégories de la population. Ces inscriptions datent des alentours de 100, et il est possible qu'à Érétrie, comme à Chalcis à la même période, la fête de fin d'année comportait des *Hermaia* et des *Hèrakleia*.

Quelles étaient les épreuves du ou des concours ? Là encore, nos informations n'émanent que d'inscriptions de la basse époque hellénistique. Dans le décret pour Elpinikos, un sanctuaire d'Héraclès est mentionné, duquel partait une course (*dromos*) pour laquelle le gymnasiarque a payé le prix donné au vainqueur (l. 16-18). Il ne semble pas que cette course ait fait partie du concours des *Hèrakleia*, car ce dernier est mentionné à la suite dans une autre section (l. 19-21)<sup>192</sup> : le gymnasiarque est dit avoir financé les prix du « concours pour Héraclès », sans que les disciplines ne soient précisées. Une autre course est mentionnée dans le même

---

d'Amphipolis (D. ROUSSET, *supra* n. 105, p. 52-59, l. 60-72), on comprend que dans certaines cités macédoniennes il était d'usage que les éphèbes s'entraînent séparément des plus âgés (*néaniskoi* ou *andres*), dans d'autres avec les plus âgés.

188. Voir PH. GAUTHIER, M. B. HATZOPOULOS, *supra* n. 99, p. 110-114 : il y a deux courses aux flambeaux (une pour les *paides*, une pour les *néaniskoi*), deux sacrifices et deux banquets dans deux salles séparées, avec d'un côté les garçons et leurs pédotribes, et de l'autre les jeunes adultes avec le gymnasiarque. À Chalcis (*supra* n. 135 et 186), les *paides* ne sont pas présents dans le concours des *Hermaia*, mais certains participent à la fête en tant qu'hiéropes ; ils participent en revanche au concours des *Hèrakleia*.

189. O. CURTY, *supra* n. 73, p. 253 ; voir aussi p. 53 n. 56. On trouve déjà le même avis chez A. S. CHANKOWSKI, *supra* n. 84, p. 292. D. KNOEPFLER, *BE* 2012, 236 en doute : soulignant qu'au gymnase de Chalcis il y avait deux grandes fêtes distinctes, les *Hermaia* et les *Hèrakleia*, il conclut « aussi avons-nous un peu de peine à croire qu'à Érétrie il en serait allé différemment ».

190. Elpinikos : CURTY n° 5, l. 19-20. Fils de Boularchos : CURTY n° 7, l. 9-10. O. CURTY, *supra* n. 73, p. 253 n. 36, ajoute cependant que dans la lacune, avant Ἡράκλεια, on pourrait restituer τὰ Ἑρμαῖα καὶ au lieu de la restitution « peu habituelle » proposée par Erich Ziebarth (*IG XII Suppl.* 554). Mais on ne verrait pas bien comment s'articulerait alors la phrase : où placer le complément de προέστη au génitif ? Un concours pour Héraclès à Érétrie est mentionné sur un vase du V<sup>e</sup> s. (*IG XII 9, 272* : Ἑρετριᾶθεν ἄθλον παρ' ἠερακλέος. Voir I. C. RINGWOOD, « Local Festivals of Euboea, Chiefly from Inscriptional Evidence », *AJA* 33, 1929, p. 388 n. 2), mais à cette haute époque il n'est pas question d'y voir déjà un concours gymnasial.

191. Récemment, A. S. CHANKOWSKI, *supra* n. 84, p. 291-292 et O. CURTY, *supra* n. 73, p. 53-57 ont pensé qu'il s'agissait des *Artémisia* d'Amarnthos. Voir la critique de D. KNOEPFLER, *JS* 2019, p. 323 n° 197.

192. L'opinion de O. CURTY, *supra* n. 73, n'est pas claire : à la p. 255, il considère que cette course fait partie des *Hèrakleia*, mais dans son commentaire de l'inscription p. 53-54, il dit qu'elle avait lieu au début de l'année.

décret : le gymnasiarque a fait un sacrifice à Hermès à chaque course longue (l. 15-16), mais cet événement récurrent (mensuel ?) est à distinguer de la fête de fin d'année. Il est probable cependant que cette épreuve ait figuré au programme de cette dernière, puisqu'on la trouve fréquemment citée dans le cadre des *Hermaia*<sup>193</sup>. Le gymnase d'Érétrie était évidemment équipé pour accueillir des courses<sup>194</sup>.

L'épreuve de *philoponia* (« endurance »), qui se déroule à Chalcis lors des *Hermaia*, est attestée à Érétrie par deux inscriptions agonistiques de la basse époque hellénistique : l'une mentionne la victoire de Paramonos fils de Dôrothéos dans cette discipline dans la catégorie des *paidés*, l'autre, très fragmentaire, a été réalisée en l'honneur d'un vainqueur dans différentes épreuves, dont la *philoponia*<sup>195</sup>. Ce concours comportait donc au moins deux classes d'âge, les garçons et une autre. On peut supposer par ailleurs les deux autres épreuves d'attitude, l'*eutaxia* et l'*euexia*, et peut-être la course aux flambeaux, épreuves bien attestées pour les *Hermaia* de Béroia et qui le sont en partie pour les *Hermaia* de Chalcis<sup>196</sup>.

Notre inscription, quant à elle, tend à montrer la dimension athlétique de la fête de fin d'année du gymnase, avec la mention des *agéneioi*, catégorie d'âge que l'on rencontre habituellement dans les concours gymniques et que l'on retrouve, on l'a vu, dans les *Hèrackleia* de Chalcis. Comme ces derniers, le concours d'Érétrie comportait peut-être, en sus d'une ou de plusieurs courses, d'autres épreuves gymniques comme le pentathlon ou des épreuves de combat.

#### LES DEUX ÉTABLISSEMENTS À VOCATION GYMNIQUE D'ÉRÉTRIE ET LEURS CLASSES D'ÂGE (DELPHINE ACKERMANN ET GUY ACKERMANN)

Outre le gymnase situé au pied de l'acropole, la ville d'Érétrie était pourvue d'un second édifice à vocation gymnique que les archéologues désignent comme la palestre Sud (fig. 9). Installé dans le quartier sud-est de la ville à proximité immédiate du port et des fortifications (fig. 1), ce vaste édifice s'organise autour d'une cour carrée de plus de 22 m de côté (A2), bordée à l'ouest et au sud par un portique coudé (B-C) et au nord par une large exèdre à colonnade interne (I). Dans son angle nord-ouest a été aménagé un sanctuaire d'Ilithyie (E), tandis que plusieurs pièces de fonction indéterminée et qui ne semblent pas communiquer

193. D. KNOEPFLER, *supra* n. 83, p. 177 rappelle l'importance de cette épreuve, et souligne son lien avec Hermès, les coureurs s'apparentant aux messagers protégés par le dieu. Il ajoute qu'en Grèce, il ne semble jamais y avoir la catégorie des *agéneioi* pour la course longue, citant l'exemple des *Hèrackleia* de Chalcis (IG XII 9, 952) où la course longue comprend toutes les catégories d'âge, sauf celle-là.

194. Voir *supra* p. 418-421.

195. IG XII 9, 282, I<sup>er</sup> s. ; inv. M 1495 (inérite).

196. Voir *supra* n. 186. PH. GAUTHIER, M. B. HATZOPOULOS, *supra* n. 99, p. 109-110 rappellent le lien étroit de la *lampas* avec le culte d'Hermès : des sacrifices à Hermès clôturaient la fête de fin d'année, et les vainqueurs de la *lampas* allumaient de leur torche le feu sur l'autel du dieu. Ils ajoutent qu'à Béroia, les courses aux flambeaux sont le point fort des *Hermaia*, car les prescriptions les concernant occupent pas moins de 25 lignes de la loi gymnasiarchique. A. S. CHANKOWSKI, « Torch Races in the Hellenistic World: the Influence of an Athenian Institution? », *The Journal of Epigraphic Studies* 1, 2018, p. 55-75 souligne cependant que les attestations d'une course aux flambeaux aux *Hermaia* sont très rares ; outre Béroia, il cite Érythrées à la fin du II<sup>e</sup>-début du I<sup>er</sup> s.



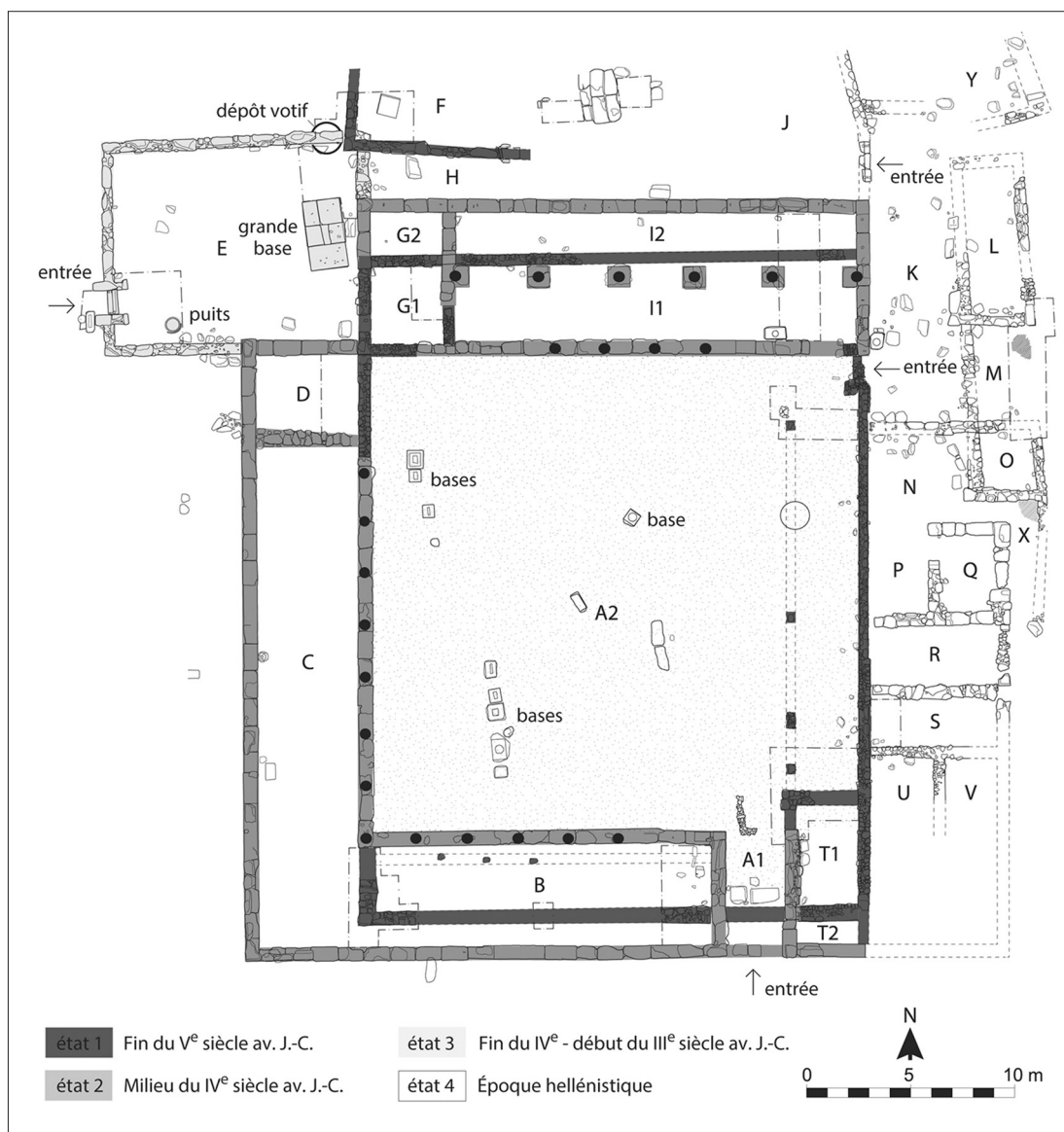


Figure 9 : plan des différents états de construction de la palestra Sud d'Érétrie.

Crédits ESAG – G. Luisoni et G. Ackermann.

avec le reste du monument sont agencées à l'est (K à Y). Le dégagement de l'ensemble des vestiges a été conduit en 1917 par Konstantinos Kourouniotis<sup>197</sup>. Une campagne de sondages conduite en 2018 par Geoffroy Luisoni et G. Ackermann sous l'égide de l'ESAG a permis de

197. K. KOUROUNIOTIS, *PAA* 1917, p. 17 ; *AEph* 1917, p. 238-239. Voir également V. PÉTRAKOS, *ADelt* 17, 1961/2, p. 145 et fig. 3 ; P. AUBERSON, K. SCHEFOLD, *supra* n. 5, p. 138-141.

préciser l'histoire du monument et de proposer des datations pour ses trois états principaux<sup>198</sup>. Le plus ancien présente une grande cour de 23 m sur 31 m bordée au nord d'un portique (I1) et à l'est et au sud de deux autres galeries couvertes. La céramique découverte dans les fondations soutient une datation à la fin du V<sup>e</sup> siècle, ce qui en fait le plus ancien exemple de palestre connu par des fouilles dans le monde antique. Le second état voit la construction de la grande exèdre au nord (I1-I2) et le portique coudé à l'ouest et au sud (B-C). Plusieurs murs du premier monument sont préservés, de même que l'espace de la cour (A2), ce qui suggère une continuité fonctionnelle. L'appareil des nouveaux murs est caractéristique à Érétrie du IV<sup>e</sup> siècle. Le mobilier céramique recueilli dans les fondations n'est pas postérieur au milieu du même siècle, de sorte que la monumentalisation architecturale de la palestre Sud semble intervenir environ une génération avant la construction du gymnase au pied de l'acropole. Le troisième état correspond à l'installation du sanctuaire d'Ilithyie (E) entre le dernier quart du IV<sup>e</sup> et le début du III<sup>e</sup> siècle d'après la découverte d'un dépôt votif sous le mur nord de ce petit *téménos*. La plupart des murs des pièces situées le long de la façade orientale du monument remploie des blocs architecturaux d'édifices plus anciens, ce qui suggère une datation à partir du II<sup>e</sup> siècle.

À la suite de K. Kourouniotis, le terme de palestre a été retenu pour différencier de manière fort commode cet édifice du gymnase situé au pied de l'acropole<sup>199</sup>. Il convient cependant de distinguer très nettement le nom antique d'un monument du terme archéologique utilisé pour le désigner aujourd'hui. Aucune inscription ne permet de déterminer comment les Érétriens de l'Antiquité l'ont nommé aux différents moments de sa longue histoire. Le terme *gymnasion* ne saurait être complètement exclu. La palestre Sud sert en effet d'espace à l'entraînement dès la fin du V<sup>e</sup> siècle, soit environ un siècle avant la construction du gymnase situé au pied de l'acropole. On s'accorde aujourd'hui sur le fait que la différence entre palestre et gymnase est essentiellement d'ordre architectural<sup>200</sup> : le terme de gymnase désigne en effet un complexe architectural comprenant une palestre, à savoir un bâtiment à cour intérieure, et des espaces

198. G. LUISONI, G. ACKERMANN, « La Palestre Sud d'Érétrie », *AK* 62, 2019, p. 152-156. Cette campagne de fouille a été menée pour compléter la documentation recueillie par G. Luisoni dans son mémoire de master soutenu en 2017 à l'Université de Lausanne (*Étude d'un bâtiment à vocation gymnique au sud-est d'Érétrie : la Palestre Sud, synthèse et nouvelles observations*).

199. P. G. THÉMÉLIS, « Ἐρετριακὲς Λατρεῖες », dans *Φίλια ἐπι εἰς Γ. Ε. Μύλωναν*, Athènes 1987, p. 115-118, a proposé d'y voir un édifice public associé à un sanctuaire comme un *hestiatorion*. D. KNOEPFLER, *supra* n. 21, p. 122-124 a toutefois rétabli l'interprétation du monument comme un édifice à vocation gymnique, en contrant les arguments avancés par P. G. Thémélis et en démontrant le lien étroit entre la déesse courtrophe Ilithyie et les jeunes gens actifs dans les palestres, et tout particulièrement les *paidés*. L'installation du monument en marge du tissu urbain à proximité immédiate des fortifications (voir à ce propos J. DELORME, *supra* n. 5, p. 446-455) vient étayer cette identification.

200. J. DELORME, *supra* n. 5, p. 260-271 ; S. L. GLASS, *supra* n. 5, p. 69-81. Voir aussi E. N. GARDINER, *Greek Athletic Sports and Festivals*, Londres 1910, p. 467-468 ; J. OEHLER, s. v. « Gymnasium » dans *RE* VII, 1912, col. 2004-2026 (col. 2009-2011) ; K. SCHNEIDER, s. v. « Παλαίστρα » dans *RE* XVIII.2, 1942, col. 2472-2497 (col. 2473) ; M. P. NILSSON, *Die hellenistische Schule*, Munich 1955, p. 30 ; H.-I. MARROU, *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*<sup>5</sup>, Paris 1960 [1948], p. 179-180 ; W. ZSCHETZSCHMANN, *supra* n. 5, p. 31-32 ; S. L. GLASS,

extérieurs pour la pratique de la course à pied et d'autres entraînements nécessitant de vastes espaces à l'air libre, de sorte que la palestre peut se suffire à elle-même. La différence ne résiderait donc pas dans le caractère public ou privé de l'établissement<sup>201</sup>, ni dans les classes d'âge, qui toutes pouvaient fréquenter les deux endroits (mais sans mélanger les *paides* aux plus âgés, voir *infra*). Le monument situé au pied de l'acropole d'Érétrie (fig. 1), avec son édifice à deux cours (fig. 2) et ses trois pistes (stade, *xyste* et *paradromis* – fig. 4), correspond donc parfaitement à la définition d'un gymnase. Les inscriptions qui y ont été retrouvées le désignent par ailleurs de cette manière. L'absence de piste de course associée à la palestre Sud pourrait en revanche constituer un argument contre son identification comme un *gymnasion*. L'exploration archéologique du quartier sud-est de la ville d'Érétrie est toutefois très limitée et rien n'exclut l'hypothèse d'une installation de pistes aux abords immédiats du monument, soit en direction de l'ouest, en passant au nord de l'Iséion, soit vers le nord le long des fortifications (fig. 1). Par conséquent, la palestre Sud a aussi bien pu être désignée comme palestre que comme gymnase.

À quelles catégories de jeunes gens ces deux bâtiments de la ville antique d'Érétrie étaient-ils destinés<sup>202</sup> ? Selon certains chercheurs, les palestres auraient été attribuées de préférence aux garçons<sup>203</sup>, mais J. Delorme et Stephen Lloyd Glass ont clairement établi que les *paides* sont attestés dans plusieurs gymnases et que les palestres sont fréquentées par toutes les classes d'âge selon nos sources<sup>204</sup>. À la suite de Ph. Gauthier, O. Curty précise que le gymnase est essentiellement consacré aux hommes jeunes, répartis normalement en deux classes d'âge (les éphèbes et les *néoi*), et que la catégorie des *paides* n'y apparaît que sporadiquement, car « la plupart des cités n'avaient ni une population assez grande de garçons de cet âge, ni, surtout, des moyens financiers suffisants pour se permettre la création d'une telle catégorie de gens fréquentant régulièrement le gymnase »<sup>205</sup>. A. S. Chankowski déjà avait émis cet avis,

---

« The Greek Gymnasium. Some Problems » dans W. J. RASCHKE éd., *The Archaeology of the Olympics*, Madison 1988, p. 161-165 ; CH. WACKER, *supra* n. 5, p. 13-14 ; S. G. MILLER, *Ancient Greek Athletics*, New Haven 2004, p. 176-179 ; CH. WACKER, *supra* n. 171, p. 349-351 ; B. EMME, *supra* n. 5, p. 123.

201. Voir notamment J. DELORME, *supra* n. 5, p. 254-257 et 260-262 ; S. L. GLASS, *supra* n. 5, p. 71-74.

202. Sur cette question, voir notamment G. ACKERMANN, K. REBER, *supra* n. 3, p. 167-169 ; G. LUISONI, G. ACKERMANN, *supra* n. 198, p. 154-155.

203. Voir notamment CH. PETERSEN, *Das Gymnasium der Griechen*, Hambourg 1858, p. 5-6 ; P. GIRARD, *L'éducation athénienne au V<sup>e</sup> et au IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C.*, Paris 1889, p. 26-28 ; K. SCHNEIDER, *Die Griechische Gymnasien und Palästren nach ihrer geschichtlichen Entwicklung*, Soleure 1909, p. 70-75 ; E. ZIEBARTH, *Aus dem griechischen Schulwesen. Eudemos von Milet und Verwandtes*, Leipzig 1914, p. 33-36.

204. J. DELORME, *supra* n. 5, p. 262-266 ; S. L. GLASS, *supra* n. 5, p. 74-76.

205. PH. GAUTHIER, *supra* n. 94, p. 4-8 ; O. CURTY, *supra* n. 73, p. 2 (citation à la n. 8). Voir aussi P. SCHOLZ, « Elementarunterricht und intellektuelle Bildung im hellenistischen Gymnasion » dans D. KAH, P. SCHOLZ édés., *Das hellenistische Gymnasion*, Berlin 2004, p. 107-111.

estimant que seules les cités les plus riches, ou subventionnées régulièrement par un roi ou ayant bénéficié de dons de riches bienfaiteurs, pouvaient financer l'éducation des *paides*<sup>206</sup>.

La catégorie des *paides* est bien attestée dans le contexte gymnasial et agonistique à Érétrie à la basse époque hellénistique, et les inscriptions révèlent qu'ils étaient placés sous l'autorité du gymnasiarque<sup>207</sup>. À cette époque, les garçons fréquentaient donc le gymnase situé au pied de l'acropole, sans doute à des moments différents ou dans un autre espace que les plus âgés, puisqu'à l'entraînement les *paides* sont toujours séparés des jeunes adultes, comme on l'a vu. À partir du deuxième quart du III<sup>e</sup> siècle, le gymnase comprend deux corps de bâtiment pouvant fonctionner indépendamment et répond ainsi parfaitement à la contrainte de plusieurs classes d'âge utilisant l'infrastructure simultanément (fig. 2). La partie occidentale de l'édifice, avec sa grande cour (A), ses multiples espaces balnéaires (B-C-D, G et Q1), ses exèdres (F et Q2) et sa salle de banquet (E), semble constituer la section principale du gymnase et devait sans doute accueillir en priorité les éphèbes et les *néoi*. La partie orientale comprend une cour de plus petites dimensions, mais offre à ses utilisateurs un équipement comparable, à savoir un bain (O) et des exèdres pouvant servir à la fois de vestiaire et de salle de cours (S et U). Quant à l'étuve chaude ou *pyriatèrion* (G) et à l'*andrôn* (E), réservés à la partie occidentale, ils ne sont pas nécessaires à l'usage quotidien. Cette répartition des classes d'âge dans le gymnase reste toutefois hypothétique en l'absence d'inscriptions venant la confirmer. Il n'est d'ailleurs pas exclu que les *paides* fréquentent occasionnellement la partie occidentale et inversement les éphèbes et les *néoi* la partie orientale.

Mais qu'en était-il à l'époque de notre inscription, à savoir au début du III<sup>e</sup> siècle ? La seconde cour du gymnase n'avait pas encore été aménagée ou était en chantier. Dans le nouveau monument au pied de l'acropole, les jeunes Érétriens ne disposaient alors que d'une seule cour (A) avec ses salles annexes (B à F), que chaque classe d'âge devait se partager à tour de rôle. On peut toutefois postuler que les jeunes adultes (éphèbes et *néoi*) en constituaient les usagers privilégiés, et que les *paides* fréquentaient habituellement la palestre Sud (fig. 9). L'aménagement durant le dernier quart du IV<sup>e</sup> ou le début du III<sup>e</sup> siècle d'un sanctuaire

206. A. S. CHANKOWSKI, *supra* n. 84, p. 250-253. Voir aussi E. ZIEBARTH, *supra* n. 203, p. 35-37 ; B. DREYER, *supra* n. 67, p. 225.

207. CURTY n° 5, l. 4-6 : συνελθόντων διὰ τὴν φιλοτιμίαν αὐτοῦ πλειόνων παίδων τε καὶ ἐφήβων καὶ τῶν ἄλλων τῶν ὑπὸ τὴν ἀρχὴν πειπτόντων (*id.* dans CURTY n° 6, l. 4-6), « alors que s'étaient rassemblés grâce à son zèle de nombreux garçons, éphèbes et autres (jeunes gens) relevant de son autorité » ; l. 8-12 : καὶ παρέσχεν ἐκ τοῦ ἰδίου ῥήτορά τε καὶ ὀπλομάχον, οἵτινες ἐσχόλαζον ἐν τῷ γυμνασίῳ τοῖς τε παισὶν καὶ ἐφήβοις καὶ τοῖς ἄλλοις τοῖς βουλομένοις τὴν ἀπὸ τῶν τοιοῦτων ὠφελίαν ἐπιδέχεσθαι, « il procura à ses frais un rhéteur et un hoplomaque qui enseignaient dans le gymnase aux garçons, aux éphèbes ainsi qu'aux autres qui voulaient retirer profit de telles leçons ». Voir aussi *supra*, « La fête de fin d'année du gymnase ». Ph. Gauthier en déduit que les *paides* d'Érétrie ne disposaient pas d'une palestre civique qui leur fût réservée, et établit un parallèle avec Béroia (Ph. GAUTHIER, *supra* n. 94, p. 6 ; Ph. GAUTHIER, M. B. HATZOPOULOS, *supra* n. 99, p. 72-73). A. S. CHANKOWSKI, *supra* n. 84, p. 251-253, estime que cette situation était le propre des cités dont le même gymnasiarque était responsable des *paides*, éphèbes et *néoi*, comme à Apamée-Kelainai et peut-être à Chios.

d'Illithyie, divinité protectrice notamment des *paides* (voir *supra*), pourrait être un indice de cette réaffectation du monument aux plus jeunes. On peut en effet supposer que la palestre Sud, que les Érétriens désignaient peut-être comme le *gymnasion*, accueillait à des horaires différenciés l'ensemble de la jeunesse de la cité entre la fin du v<sup>e</sup> et les années 330-320, date à laquelle un nouvel établissement est édifié au pied de l'acropole pour répondre aux nouveaux besoins engendrés par l'adoption du système éphébique athénien (voir *supra*). Le nouveau gymnase serait dès lors essentiellement destiné aux éphèbes et aux *néoi*, tandis que les *paides* continueraient à s'entraîner dans la palestre Sud, sous la protection d'Illithyie. Il n'est pas rare que les cités ayant pris en charge l'éducation des *paides* tout comme des jeunes adultes aient été pourvues de plusieurs établissements d'éducation<sup>208</sup>. Soulignons cependant que cette répartition des classes d'âge entre les deux monuments gymniques de la cité reste largement hypothétique en l'absence de toute inscription relative à l'un ou l'autre groupe dans la palestre Sud et au vu de l'extrême rareté des documents épigraphiques de la haute époque hellénistique dans le gymnase.

Il reste encore à expliquer pour quelle raison les *paides* seraient accueillis au gymnase d'après les inscriptions des environs de 100 (voir *supra*), alors que nous suggérons que la palestre Sud leur serait consacrée depuis le début de l'époque hellénistique. Les fouilles conduites par K. Kourouniotis en 1917 ont complètement dégagé ce monument, si bien qu'aucun niveau de sol ou de destruction n'a été conservé, écartant toute possibilité de déterminer jusqu'à quel moment cet établissement gymnique a été fréquenté. De nombreux remplois dans les locaux aménagés contre sa façade orientale suggèrent une occupation tardive du secteur, peut-être jusqu'à la basse époque hellénistique, mais l'utilisation de ces espaces n'est pas nécessairement associée à la palestre. L'évolution naturelle du site d'Érétrie peut expliquer sa désaffectation. De récentes analyses géomorphologiques ont en effet démontré l'existence de secteurs marécageux ou lagunaires dans la plaine<sup>209</sup>. Au dire de Diogène Laërce, un climat malsain affectait la ville depuis l'époque de Ménédème<sup>210</sup>. Une remontée du niveau de la nappe phréatique et un manque d'entretien des systèmes de drainage ont sans doute

---

208. La cité voisine Chalcis possédait *a minima* deux gymnases au moins depuis le III<sup>e</sup> s., dont l'un a été localisé (D. KNOEPFLER, *supra* n. 83, p. 172-173 n. 24). A. S. CHANKOWSKI, *supra* n. 84, p. 251 donne des exemples de cités disposant d'un bâtiment à part pour les *paides* (Rhodes, Cos, Colophon-sur-Mer, Milet, Halicarnasse) ; cela devait aussi être le cas selon lui des cités où les *paides* avaient leur propre magistrat, le pédonome (e.g. Éphèse, Priène, Antioche du Pyrame). À Halicarnasse, au III<sup>e</sup> s. (*Souscriptions publiques*, n° 77), les *néoi* s'entraînent dans la palestre des garçons mais cette situation est provisoire, en attendant que le gymnase soit restauré.

209. M. GHILARDI *et al.*, « Mid- to Late Holocene Shoreline Reconstruction and Human Occupation in Ancient Eretria (South Central Euboea, Greece) », *Geomorphology* 208, 2014, p. 235 ; M. GHILARDI, S. MÜLLER CELKA, T. THEURILLAT, S. FACHARD, M. VACCHI, « Évolution des paysages et histoire de l'occupation d'Érétrie (Eubée, Grèce) du Bronze ancien à l'époque romaine » dans M. GHILARDI dir., *Géoaarchéologie des îles de Méditerranée*, Paris 2016, p. 160). Voir également E. KAMBOUROGLOU, *Ερέτρια. Παλαιογεωγραφική και γεωμορφολογική εξέλιξη κατά το Ολόκαινο. Σχέση φυσικού περιβάλλοντος και αρχαίων οικισμών*, Athènes 1989, p. 212 et 215-216.

210. *Vie de Ménédème*, 133 (τὸ νοσῶδες τῆς Ἐρετρίας).



accentué au fil du temps l'insalubrité d'une grande partie de la ville basse, en particulier des quartiers les plus proches du rivage<sup>211</sup>. La palestres Sud, installée à proximité du port dans une ancienne zone de delta de cours d'eau saisonnier (fig. 1), se trouve en effet aux premières loges pour voir la nappe phréatique remonter drastiquement comme aujourd'hui encore, rendant son utilisation difficile voire impossible. C'est probablement cette évolution du paysage côtier qui a condamné l'édifice à l'abandon et contraint les *paides* à rejoindre le gymnase au pied de l'acropole à un moment indéterminé de l'époque hellénistique, mais au plus tard à la fin du II<sup>e</sup> siècle.

---

211. Voir en dernier lieu G. ACKERMANN, *supra* n. 27, I, p. 244.

## SOMMAIRE

## ARTICLES :

Delphine ACKERMANN, Guy ACKERMANN, <i>Contribution à l'histoire du gymnase d'Érétrie : un nouveau décret pour un gymnasiarque du début du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C.</i> .....	411
Romain GUICHARROUSSE, <i>Pratiques de dénomination dans les listes de souscriptions publiques à Athènes au III<sup>e</sup> et au II<sup>e</sup> siècles avant notre ère (IG II/III<sup>3</sup> 1.1011 et IG II2 233<sup>2</sup>)</i> .....	471
Rémi SAOU, <i>La terminologie du bouclier hoplitique</i> .....	489
Hugo CHAUSSERIE-LAPRÉE, <i>Le roi en son cœur : un autre regard sur les monarchies hellénistiques</i> .....	507
Patrick ROBIANO, <i>La représentation de Grecs d'Égypte à l'époque impériale : les Naucratices au miroir de Philostrate et d'Héliodore d'Émèse</i> .....	541
Dan APARASCHIVEI, <i>Lupa Romana en Mésie inférieure. Images, discussions et hypothèses</i> .....	573
Michel CHRISTOL, <i>Entre Nîmes et Rome : sur les traces d'une famille nîmoise, les Sammii</i> .....	597
François RIPOLL, <i>Le bouclier d'Enée : unité thématique et cohérence structurelle</i> .....	615

## CHRONIQUE

Nicolas MATHIEU <i>et al.</i> , <i>Chronique Gallo-Romaine</i> .....	639
--	-----

## LECTURES CRITIQUES

Pierre O. JUHEL, <i>L'Histoire des Argéades. De nouveaux axes de recherches</i> .....	643
Marion KRAFFT <i>André Tubeuf et Platon</i> .....	667
Comptes rendus.....	677
Notes de lectures .....	787
Liste des ouvrages reçus .....	791
Table alphabétique par noms d'auteurs.....	795
Table des auteurs d'ouvrages recensés.....	801